

BULLETIN  
DE LA  
**SOCIÉTÉ D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES**  
DE L'AUDE

---

CINQUANTE ET UNIÈME ANNÉE — TOME XLV

---



CARCASSONNE  
Imprimerie E. ROUDIÈRE — 33, Rue Courtejaire  
1941

## Modification aux Statuts

---

1° Tout membre de la Société, ancien ou nouveau, qui versera entre les mains du Trésorier la somme de quatre cents francs (400 fr.) sera nommé **Membre à vie** de la Société.

Les sommes provenant de versements de cette nature seront placées dans une banque à un compte spécial et, lorsqu'elles auront atteint un chiffre suffisant, converties en achat d'obligations. Ces obligations s'ajouteront au capital de la Société déjà existant, le montant seul des coupons sera versé au Crédit du compte général.

2° Vu l'augmentation constante du prix du papier et des frais d'impression, le prix de la cotisation annuelle est fixé à vingt francs.

3° Le Bureau fait appel à ceux de ses membres qui ont à cœur la bonne marche de la Société, et les invite à faire un versement supérieur.

Les membres qui auront versé une somme supérieure à celle fixée par les statuts, auront le titre de **Membres bienfaiteurs**.

MODIFICATION A L'ARTICLE 11. — La femme et les enfants non mariés d'un membre titulaire, qui seront élus membres de la Société, payeront une cotisation réduite à 5 francs. Ils jouiront de tous les avantages accordés aux membres titulaires, à l'exception du service du bulletin lequel ne sera distribué qu'aux seuls membres payant la cotisation entière.

Le diplôme de membre de la Société sera délivré à ces nouveaux membres, moyennant la somme de cinq francs.

---

Chèques postaux :  
TOULOUSE C/C 10 675  
Société d'Etudes Sc. de l'Aude  
5, Rue de la Mairie  
CARCASSONNE

ART. 40 du REGLEMENT. — *La Société ne prend sous sa responsabilité aucune des opinions ou assertions émises par les auteurs des articles insérés dans son Bulletin ou des communications faites en séance, même si elles n'ont été suivies d'aucune discussion.*

*Par application de la Décision du 16 juin 1941 du Répartiteur Chef de la Section du Papier, Secrétariat d'Etat à la Production Industrielle, la liste des Membres et des Sociétés Correspondantes ne figure pas au présent Bulletin.*

PREMIÈRE PARTIE

---

Membres Nouveaux et Décédés — Séances 1940

---

## MEMBRES NOUVEAUX 1940

---

*Membres Bienfaiteurs nouveaux :*

MM.

FRAISSE Célestin, à Argeliers.

GACHET Pierre, à Tours.

LAURE Jules, à Capendu.

SIGÉ Maurice, à Carcassonne.

TOUJA, à Sigean.

*Membre Correspondant :*

M. Jean GUIRAUD, Professeur à la Faculté de Poitiers,  
ancien Elève de l'Ecole de Rome.

*Membres Titulaires admis en 1940 :*

MM.

ANTOINE Joseph, à Leucate.

CORDES, Professeur, Villa Primevère, rue Pasteur, Car-  
cassonne.

DÉJEAN (Mademoiselle), 20, rue Dugommier, Carcassonne.

MARTY Auguste-Eugène, 42, rue Littré, Carcassonne.

MAUGIS Joseph, domaine de Rouzille, par Bram.

MAZEROLLES Joseph, instituteur à Villepinte.

PAGÈS Roger, instituteur à Villalier.

PALACIN Noël, directeur d'Ecole à Fabrezan.

PRAX Martial, à Ferrals-des-Corbières.

RICALENS Jules, (Madame et Monsieur), à Lézignan.

VICAL Georges, Contrôleur des Contributions Indirectes,  
Sigean.

VIDAL Henri (Abbé), à Salsigne.

*Membres Familiaux :*

Madame MARTINEZ ; M. Pierre FRAISSE.

## MEMBRES DÉCÉDÉS EN 1940

---

MM.

BOUSQUET (docteur), à Carcassonne.

BUNAU-VARILLA Philippe, Membre Bienfaiteur.

CLOT (docteur), à Espéraza, Membre Bienfaiteur.

DURAND Joseph, Professeur à la Faculté des Sciences de Montpellier.

FORT André, à Embres et Castelmaure, Membre familial.

JEANJEAN Alphonse, à Saint-Hilaire.

LEMOINE Paul, Directeur du Muséum National d'Histoire Naturelle, Membre Honoraire.

LIGNON Alban, Membre Fondateur.

MIQUEL Jean, Membre Honoraire et Membre Fondateur, à Barroubio.

ROUANET Pierre, à Carcassonne.

SOREL Henri, à Carcassonne.

---

## ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ

pour 1940

---

*Directeur* : M. COURRENT Paul, Docteur en médecine, \* O. I. P. ☉  
Chevalier de l'ordre de la santé publique, Correspondant de la commission des monuments et objets d'art du département de l'aude, Lauréat de l'académie de médecine.

### COMPOSITION DU BUREAU

*Président* : M. BARTHES Ernest.  
*Vice-Présidents* : Docteur CANNAC  
M. PERRET Vincent.  
*Secrétaire général* : M. HYVERT Roger, O. A. ☉ Ch. M. A.  
*Secrétaire adjoint* : M. CAHUZAC René.  
*Trésorier* : M. FAGES Antoine, O. I. P. ☉, Ch. M. A.  
*Trésorier adjoint* : M. FAGES Pierre.  
*Bibliothécaire* : M. CERTAIN Maurice.  
*Conservateur des Collections* : M. MESNARD.

### COMITÉ DU BULLETIN

MM. EMBRY Pierre, O. I. P. ☉ BONNET Etienne  
ESPARSEIL Raymond COURRENT Paul. \* O. I. P. ☉  
HYVERT Roger, O. A. ☉ Ch. M. A. BOYER Charles, O. A. ☉  
FAGES Antoine, O. I. P. ☉ Ch. M. A. Correspondant de la Commission des monuments et objets d'art.

### COMITÉ DES EXCURSIONS

MM. Pierre EMBRY Raymond ESPARSEIL  
Vincent PERRET Antoine FAGES  
Marius CATHALA Ernest BARTHÈS  
Docteur COULOUMA

### COMITÉ D'ÉTUDES

*Botanique* : PERRET, COULOUMA — *Préhistoire* : A. FAGES, HELENA, P. DAVID — *Entomologie* : MOSER, P. FAGES — *Archéologie* : COURRENT, BOYER — *Ornithologie* : CREBASSOL — *Minéralogie* : ESPARSEIL.

---

Le Président et le Secrétaire font partie de droit des Comités du Bulletin et des Excursions.

## Procès-Verbaux des Séances 1940

---

*Séance du 21 janvier 1940*

---

Présidence de M. ERNEST BARTHES

En l'absence de M. R. LAUTH, Président sortant, excusé, M. le docteur COURRENT, Directeur, invite M. Ernest BARTHÈS, élu à la dernière séance, à prendre place au fauteuil de la Présidence, au milieu de ses collègues du Bureau.

Le nouveau Président prononce la cordiale allocution suivante :

« MESDAMES, MESSIEURS,

« Puisque le sort en est jeté et que, grâce à une insis-  
« tance qui m'a vivement touché, vous avez voulu me  
« nommer votre Président, je ne vous cacherai pas la  
« surprise que vous m'avez faite, quoique, un peu à mon  
« corps défendant, en m'appelant à diriger les travaux  
« de notre docte Association. Vous me faites assumer une  
« tâche au-dessus de mes forces; et, si d'autres l'ont  
« remplie avec aisance et distinction, en parfaite harmonie  
« avec leur science et leur savoir, je crains fort de ne pou-

« voir les imiter. Mais, du moins, je continuerai de mettre  
« au service de la Société tout ce que j'ai de volonté, de  
« force et de dignité. La *Société d'Etudes Scientifiques*  
« *de l'Aude* tient dans ma vie une place trop grande pour  
« ne pas lui consacrer tous mes efforts.

« Mesdames, Messieurs, permettez-moi de vous remercier  
« de tout cœur du grand honneur que vous me faites ».

*Des applaudissements nourris saluent ce discours.*

Au nom de ses nombreux collègues de Douzens, M. PER-  
ROUTY prend la parole pour assurer M. BARTHÈS de la  
respectueuse sympathie et de l'admiration de ses compa-  
triotés.

M. le Président annonce le décès de Prosper ESTIEU,  
félibre majoral, et adresse des condoléances émues à la  
famille du célèbre poète. M. BARTHÈS adresse à M. Pierre  
VOIZARD, ancien Préfet de l'Aude et ancien Président-né  
de la Société, les respectueuses félicitations de l'Assemblée,  
à l'occasion de sa récente promotion comme Officier de  
la Légion d'honneur. Des félicitations sont également pré-  
sentées à M. BUNAU-VARILLA, promu Grand-Croix de la  
Légion d'honneur.

Après lecture du procès-verbal et de la correspondance,  
M. le Secrétaire présente une note rédigée par M. A. FAGES,  
en collaboration avec M. le docteur BOYER, prenant date  
pour la découverte d'une station préhistorique, avec mobi-  
lier aurignacien et pièces magdaléniennes, découverte à  
Pennautier.

M. CERTAIN présente un Œnokoé trouvé dans les fouilles  
pratiquées à Sigean.

M. ESPARSEIL fait don d'un échantillon de fer de la  
concession de la Ferrière, et lit la communication suivante :

« La concession de la Ferrière comporte dans les schistes  
anciens, divers filons à base de sidérose décomposée, dont  
cet échantillon est le type, avec une épaisseur de plusieurs  
mètres.

« Teneurs : Fer : 51 %; Argent : 17 grammes à la  
tonne; Or: 1 gr. 2 à la tonne.

« On trouve dans la même concession un minerai de  
cuivre contenant: Cuivre: 19,2 %; Cobalt: traces; Ar-  
gent: 88 gr. à la tonne; Or: 1 gr. à la tonne.

« Cette concession se trouve sur la commune de Montjoi,  
canton de Mouthoumet; d'une superficie de 120 hectares,  
elle paraît avoir été le siège autrefois d'une exploitation  
assez intensive, si l'on en juge par les accumulations de  
scories de forges catalanes que l'on trouve de tous les  
côtés.

« Les filons sont orientés NE.-SW. et sont enclavés  
dans les schistes ordoviciens.

« La salbande du filon principal est constituée par des  
argiles noires, des schistes triturés imprégnés de pyrite  
de fer contenant: Soufre: 21 %; Fer: 23%; Arsenic:  
0,12 %; Cuivre: 0,30 %; Or: 0 gr. 5 à la tonne.

« Les vieux travaux en galeries comportent des impré-  
gnations cuivreuses de chalcopryrite, des filets de pyrite  
de fer sillonnant des carbonates. Les carbonates grillés  
donnent 3 % de manganèse et 60 % de fer.

« Ils peuvent être considérés comme la gangue d'un  
filon sulfuré en pyrite de fer, avec imprégnations piso-  
lithiques de chalcopryrite pouvant devenir noduleuse jus-  
qu'à 0,10 de diamètre, et sur la périphérie de ces nodules  
peuvent s'appliquer des minerais aurifères et argentifères.

« Sur la rive gauche du ruisseau Baguet se trouveraient  
des indications suffisantes pour rechercher les métaux  
précieux, car ces minerais arsenio-sulfurés, les seuls qui  
aient pu, sur ce point, amener l'or, semblent devoir se  
greffer en profondeur sur des zones plus massives.

« En résumé, tout le remplissage du filon est utilisable. Le carbonate de fer est riche, le cuivre y est disséminé en proportions appréciables, offrant le point de départ de la recherche des métaux précieux ».

M. le docteur COURRENT rappelle qu'il a publié dans le Bulletin un travail généalogique de la famille Treilles-Gléon-Durban, dont le premier représentant fut, au X<sup>e</sup> siècle, le 3<sup>e</sup> fils du vicomte de Narbonne, Ermengaud. Vers le commencement du XVIII<sup>e</sup> siècle, cette famille finit en quenouille.

« Gaston de Gléon, baron de Durban, marié en 1703, eut de Dame Marie-Thérèse de Ros, trois enfants :

« I. — Joseph de Gléon, qui mourut sans enfants.

« II. — Jean-Baptiste de Gléon, père de Louise-Charlotte-Céleste de Gléon.

« III. — Marie-Thérèse de Gléon, héritière de son frère aîné Joseph, et dont le fils aîné, Jean-Hercule-Xavier-Joseph de la Treille de Fozières et de Lodève, réunit sur sa tête : 1<sup>o</sup> par hérédité, les biens de sa mère à Gléon et à Durban et ceux de son père Jean; 2<sup>o</sup> par son mariage avec sa cousine germaine L.-Ch. Claude de Gléon, les biens de son oncle J.-B. de Gléon.

« Jean-Hercule de la Treille de Gléon eut 4 enfants qui, pendant la Révolution, se partagèrent à égale portion, suivant les lois nouvelles, les biens des « fiefs » qui composaient la fortune des Gléon-Latreille, évalués à 392.000 livres.

« Gabriel-Auguste Latreille, après la Restauration, Marquis de Gléon, détint les fiefs de Durban, de Narbonne et de Gléon; les deux premiers constituant sa part héréditaire, celui de Gléon lui venant de son frère, Roch de Gléon qui le lui avait vendu moyennant 54.000 francs, le 27 août 1816.

« Après l'avènement de Louis XVIII, le Marquis de Gléon devint Maire, et plus tard Sous-préfet de Narbonne. Il fut assassiné ainsi que son fils aîné en 1830, par les habitants de Villesèque, auxquels il avait voulu enlever les droits de lignerage, de pacage et de défrichement que ces derniers s'étaient arrogés au cours du régime républicain.

« Sa veuve et son fils Henry vendirent leurs biens de Durban à divers, le domaine de Gléon à M. Michel Bonnes, chirurgien à Villeneuve-des-Corbières, moyennant 100.000 francs comptant et une rente de 4.000 francs, réversible pour 3.500 francs sur la tête d'Henry de Gléon (1<sup>er</sup> mars 1861).

« Le dernier des enfants de cette famille fit souche à Carcassonne; son arrière-petite-fille est mariée à M. Louis Amiel qui, détenteur des titres et documents de la famille de Gléon, a bien voulu me confier les parchemins qui m'ont servi à rédiger la note que je présente sur cette branche latérale des Gléon-Durban ».

M. CERTAIN informe la Société que les collections pré-historiques confiées à M. David ont été ramenées au siège de la Société. Les vitrines dues à la générosité de M. le Président Lauth seront jointes à nos collections lorsque la Société possèdera des locaux suffisants.

Après avoir remercié les auteurs des communications, M. le Président lève la séance à 16 heures.

*Le Secrétaire de Séance,*

Docteur P. COURRENT.

Séance du 18 février 1940

---

Présidence de M. ERNEST BARTHÈS

M. le Président annonce le décès de M. Albert LIGNON, membre fondateur, et de Madame MONDIÈS, mère de notre sympathique collègue et ancien vice-président. Il présente à leurs familles les condoléances émues de la Société.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal et de la correspondance.

MM. LAURE, Maurice SIGÉ et Pierre GACHET s'inscrivent au nombre des membres bienfaiteurs par leur cotisation spéciale de 1940.

M. CHIFFRE, facteur des P. T. T., est admis comme membre, et Madame MARTINEZ, comme membre familial.

M. BERNARDO offre à nos collections une série de pièces de monnaies découvertes au Cammas de Pezens.

M. CERTAIN présente une hache en bronze larnaudienne, provenant de Sigean et un bronze déterminé par M. Barthès :

À l'avers: CAESAR DIC..., tête laurée de Jules César à droite, derrière un vase à sacrifice.

Au revers: M. ANTONIN. IMP. Tête nue, barbue, de Marc-Antoine, à droite, derrière le bâton d'Augure. (711 avant J.-C.).

M. A. FAGES lit la communication suivante, au nom de son fils, Pierre FAGES :

« En juillet 1938, je capturai à Lestanière, près de Cazilhac, quatre rares « *Saperda punctata* ». C'est un très beau coléoptère, aux élytres vert-joyeux avec picots noirs, à la tête trapue de même couleur, antennes sétiformes, de la longueur du corps, pattes brunes.

« Afin de ne pas enlever les couleurs, au lieu de les tuer à l'acide acétique, je les piquai à la nicotine, et après quelques jours de séchoir, je les mis à leur place dans mes cartons.

« Le mois dernier, j'ai revu mes cartons. Quelle ne fut pas ma surprise de trouver à la place d'un saperda une belle larve vivante de cet animal.

« Cette remarque est à signaler, parce qu'elle montre que la reproduction de ce coléoptère peut demeurer 17 mois en sommeil et, peut-être, davantage ».

M. MESNARD, conservateur des collections de la Société, présente l'étude suivante, des collections de M. Barthès :

« Notre Président, M. Barthès, m'ayant soumis une partie de sa collection de numismatique, j'en ai extrait quelques pièces spécialement intéressantes, dont je vais vous donner la détermination.

« I. — Pièce bronze moderne, 18 mm., en langue mongolique et caractères neskhis.

« Avers: une étoile dans un cercle excentrique; au-dessus du cercle une légende.

« Revers: un cercle excentrique dans lequel est inscrite la valeur: 20 paras. Au-dessous du cercle, le mot *Houiat* (liberté).

« Il s'agit vraisemblablement, d'une monnaie turque.

« II. — Pièce d'or, 14 mm. Monnaie turque de Moustafa IV; langue et caractères arabes.

Avers: Az nesrouhou — Acherin — Douriba fi Kestentinia — Elf mitin tlata ou acheria.

« Ce qui signifie: Que son secours nous soit en aide — 15 piastres — Frappé à Constantinople — 1223.

« Revers: la Togra (monogramme des sultans ottomans).

« III. — Deux pièces bronze, 30 mm. Indéchiffrables en raison de l'oxydation. Sans pouvoir l'affirmer, il est vraisemblable qu'il s'agit de monnaies des chahs arméniens de la 2<sup>e</sup> dynastie (XVII<sup>e</sup> siècle).

« IV. — Pièce bronze, 19 mm. Langue arabe et caractères coufiques.

« Avers: au centre: La ilaha illa'llahou ouahdouhou. (il n'y a de dieu que Dieu l'Unique).

« Revers: au centre: Mouhammadoun raçoulou'llahi. (Mahomet est l'envoyé de Dieu).

« Les légendes extérieures sont illisibles, en raison de l'oxydation, ce qui rend difficile la détermination exacte. On peut dire cependant qu'il s'agit d'un type de monnaie répandu pendant plusieurs siècles dans tout le monde arabe méditerranéen.

« V. — Pièce d'argent, 21 mm. syrienne.

« Avers: dans une étoile à 6 branches: El Moutacem billah— Amir el Mouminin (chef des croyants) — Ahmed.

« C'est le nom d'un des 14 kalifes abbassides de la 2<sup>e</sup> dynastie suzerain nominal.

« Revers: dans une étoile à 6 branches:

« Iouçouf — El Maleh en Nacer — El Malek el Aziz. c'est-à-dire: le Roi protecteur — le Roi glorieux.

« Extérieurement: dans les angles rentrants de l'étoile: Douriba fi Cham (frappé en Syrie).

« Il s'agit d'une monnaie de Malik en Aziz, ayoubide de Syrie et d'Égypte, dont le nom est précédé de celui du grand vassal, véritable suzerain, El Malik en Naceur. — 679 de l'hégire.

« VI. — Pièce d'argent, 21 mm., syrienne.

« Avers: dans une étoile à 6 branches: El Imam El Moustaceur billah — Amir el Mouminin. c'est-à-dire: celui qui cherche le secours de Dieu — Chef des croyants.

« C'est le nom du kalife suzerain nominal, abbasside de la 2<sup>e</sup> dynastie.

« Extérieurement, dans un angle rentrant de l'étoile: Mouhammed raçoulou'llahi (Mahomet est l'envoyé de Dieu).

« Revers: dans une étoile à 6 branches: Mohammed — El Malik el Kamel — El Malik el Moudhafer. (le Roi Parfait — le Roi Victorieux).

« Extérieurement: Douriba fi Cham... frappé en Syrie.

« Il s'agit d'une monnaie de Malik el Moudhafer, ayoubide de Syrie, dont le nom est précédé de celui du grand vassal El Malik el Kamel (659 de l'hégire).

« VII. — Pièce d'argent, 21 mm., syrienne.

« Avers: dans un carré: El Moustâ cem billah — Abou Ahmed — Amir el Mouminin. (Celui qui se fortifie en Dieu, ou qui puise sa force en Dieu — Père d'Ahmed — Chef des Croyants).

« C'est le nom du Khalife.

« Au-dessus du carré: La ilaha illa'llahou (il n'y a de dieu que Dieu).

« Revers: dans un carré: El Malok es Saleh (ici un mot martelé illisible, probablement Medjd) ed-dounia ou d-din.

(Le Roi Intègre Honneur du Trône et de l'Autel Mahmoud).

« Ce roi Mahmoud, vassal du Khalife, est un Ortoqide de Kaifa qui régnait vers 645.

« Le suzerain, dont le nom figure à l'avvers, est le khalife Abou Ahmed Abdallah, fils d'Abou Djâfer el Mansoir, el Moustanceur billak, qui a régné de 640 à 656.

« A ce propos, il est intéressant de noter que ce khalife est le premier qui ait adopté sur sa monnaie l'emploi d'un surnom titulatif, exemple imité par tous ses successeurs, par les abbâssides de la 2<sup>e</sup> dynastie, les Ommeyyades d'Espagne et les différents petits dynastes qui leur ont succédé, enfin par les Fatimides et quelques autres dynastes d'Afrique, qui s'attribuaient ainsi une mission d'origine divine.

« Ces surnoms:

El Mountacir billah... Celui qui est vainqueur par Dieu

El Mouqtadir billah... Celui qui est puissant par Dieu

El Qaiem bi amr i'llah... Celui qui est maintenu par l'ordre de Dieu, etc., etc., ont, en effet, une certaine analogie avec le « Par la Grâce de Dieu » des souverains d'Europe; le nom de la divinité en fait la base.

« Abou Ahmed Abdallah est le dernier Khalife abbassidé de la 1<sup>re</sup> dynastie; ses Etats furent bouleversés par l'invasion mongole d'Houlagou, petit-fils de Gengis-Khan, et lui-même fut étranglé.

« Il est aussi le dernier des khalifes qui ait exercé un pouvoir temporel, car les Abbassides de la 2<sup>e</sup> dynastie furent strictement réduits au rôle de pontifes, rôle exercé

d'ailleurs dans des conditions de dépendances telles qu'il était tout à fait dérisoire.

« Les monnaies syriennes d'Abou Ahmed Abdallah sont les seules à comporter à la fois le titre de chef des croyants et un ornement carré. Sur les monnaies des Khalifes successeurs, les légendes sont en effet inscrites dans une étoile.

« Notre Président ayant, je crois, l'intention de me soumettre toute sa collection orientale, j'établirai au fur et à mesure, sa détermination, et je vous la soumettrai ».

M. JEANJEAN communique deux extraits de lettres adressées par Pierre Louys à son frère, datées de Carcassonne, du 2 juin 1890.

« J'ai couché à Cette la nuit dernière, et je m'arrête deux heures à Carcassonne, sur la route de Toulouse... Je ne dis rien de Carcassonne, c'est une ville insupportable. Elle m'avait beaucoup tenté, et je suis furieux maintenant de m'y être arrêté. Pour tout le reste, d'une tristesse navrante; j'ai envie de pleurer comme un enfant... ».

Après avoir écrit ce premier billet, l'auteur d'*Aphrodite* continue sa promenade; il avait oublié l'existence de la Cité, et dans le train il écrit au crayon une deuxième lettre:

« ... Cette seconde lettre est une rétractation et une réhabilitation formelle de l'hérésie que je viens de débiter sur Carcassonne. Figure-toi que j'ai passé deux heures dans la ville basse, sans me douter qu'il existait à 2 kilomètres de là, une ville haute qui méritait bien, je pense, quelque attention (voilà ce que c'est de faire l'économie d'un guide). Je viens de la visiter au galop, c'est très beau et très curieux. Quant au musée, en fait de peinture moderne, c'est un petit Luxembourg. A lui seul, il vaut le voyage. J'ai été content de revoir les « Emmurés de Carcassonne » et les « Chérifas ».

Le Secrétaire présente au nom du lieutenant MARTINEZ, une note sur deux monnaies ayant cours en Guyane Française. Il s'agit de monnaies royales françaises aux devises de Louis XVIII et de Louis-Philippe. N'ayant plus cours en France, elles ont subi sur une face une nouvelle frappe (surcharge: Guyane Française).

C'est pourquoi elles sont appelées à la Colonie « sous-Marqués ». Leur valeur est de dix centimes, mais elles n'auront plus cours après le 31 décembre 1939. Sur une pièce, Guyane est écrit avec deux N, sur l'autre avec un seul N.

La pièce à l'effigie de Louis XVIII a les mêmes caractéristiques que les pièces de 10 et 20 francs frappées à partir de 1814-15. Celle dont l'inscription est: Louis-Philippe 1<sup>er</sup>, a les mêmes caractéristiques que les pièces de 20 francs frappées sous la Monarchie de Juillet.

La valeur réelle de ces monnaies, ou valeur de l'alliage est supérieure à la valeur conventionnelle d'échange (10 centimes). C'est là, croyons-nous, un fait assez rare dans l'histoire des monnaies.

M. le Président remercie les auteurs des communications et lève la séance à 16 heures.

*Le Secrétaire de Séance,*

Docteur P. COURRENT.

*Séance du 17 mars 1940*

---

Présidence de M. ERNEST BARTHES

M. le Président annonce la mort de M. Alphonse JEAN-JEAN, de Saint-Hilaire, membre de la Société depuis 1898 et de M. Henry SOREL, ancien Président. Après avoir retracé la carrière scientifique de ces regrettés collègues, M. BARTHES présente à leurs familles les sentiments de sympathie attristée de la Société d'Etudes Scientifiques.

M. le capitaine R. HYVERT, en permission, assiste à la séance et fait part de la nomination comme Docteur *Honoris Causa* de l'Université de Coïmbre (Portugal), de M. le Doyen FLICHE. Des félicitations unanimes sont adressées à l'éminent Président de la Fédération Historique du Languedoc Méditerranéen et du Roussillon pour cette haute distinction.

MM. TAUJA, FRAISSÉ Célestin et le docteur CLOT, sont inscrits au nombre des membres Bienfaiteurs.

Madame et M. Jules RICALENS, de Lézignan, M. Martial PRAX, de Ferrals, M. Joseph MAUGIS, à Rouzille, par Bram, sont admis comme membres de la Société.

M. PERROUTY communique les heureux résultats d'une de ses recherches radiesthésiques.

M. CERTAIN présente une monnaie de Néron et Drusus, provenant de Pech-Maho (près de Sigean), déterminée par M. Barthès:

Avers: NERO ET DRUSUS CAESARES. Néron et Drusus avec tunique et ceinture, galopant à droite.

Revers: C. CAESAR. AUG: GERMANICUS PONT M. TR. POT.

Dans le champ: S.C. Frappée sous Caligula en 793, an 40 de J.C. (Cohen I, p. 145; n° 1; pl. VIII, 136-137).

M. le docteur BOYER, excusé, a envoyé une note signalant une étude sur le château de Lassay, par l'abbé Guirault, parue dans le Bulletin de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la Sarthe (3<sup>e</sup> série, t. VIII, p. 97). Ce château a été la propriété au XVII<sup>e</sup> siècle, de la famille de Beauvau, dont un membre fut évêque de Toulouse et de Narbonne. René-François de Beauvau, qui devint évêque de Toulouse en juillet 1713 et évêque de Narbonne en 1719, où il mourut le 4 août 1739, à l'âge de 75 ans, était le 9<sup>e</sup> des 13 enfants de Jacques III de Beauvau, dernier possesseur de Lassay, qui avait épousé Marie-Diane de Campet de Saugeon.

L'auteur donne dans son travail (p. 113), une reproduction d'un somptueux portrait de l'évêque. Ce portrait, dessiné par Rigaud et gravé par Drevet en 1727, mesure 0 m. 51 sur 0 m. 37, et se trouve dans le cabinet de l'abbé Segrétain, curé de Conflans-sur-Anille (Sarthe).

M. Gabriel RIVALS dépose sur le bureau le « Testament de M. Jean David, prieur de la Haye-aux-Bonshommes-les-Angers.

Ce prieur était le fils de Pierre David, bourgeois de Carcassonne, mort en 1643 et inhumé dans l'église des Augustins de cette ville. Ce Jean David fut un homme considérable, puisqu'il fut député à Rome par Louis XIV.

De cette famille éteinte, il reste deux branches, les David-Barrière, et les David-La Fajolle, représentées par des descendants par les femmes: les Rivals pour la première, les Sarrand pour la seconde.

Le Gabriel David cité dans le testament est l'ancêtre direct du maire de Carcassonne, Gabriel David, et du maire de Villalier, Isidore David; ce sont les bisaïeul et grand-père maternel de Jules Rivals, député de l'Aude, magistrat, et de Gabriel Rivals, conseiller municipal de Limoux, conseiller de Préfecture, et chef de bureau à la Préfecture de la Seine.

M. le lieutenant Michel MARTINEZ lit un intéressant travail sur la milice garde-côte des bouches de l'Aude; cet ouvrage sera publié intégralement dans le Bulletin.

M. le Président félicite les auteurs des diverses communications et lève la séance après avoir fixé l'excursion à Miramont, Saint-Jean de Roquenégade et Douzens au 19 mai.

*Le Secrétaire de Séance,*

Docteur P. COURRENT.

Séance du 21 avril 1940

---

Présidence de M. ERNEST BARTHES

M. le Président annonce la mort de Madame ARTOZOU, mère de notre sympathique collègue, et de M. Pierre ROUANET, membre depuis 1914; il présente à la famille des disparus les condoléances émues de l'Assemblée.

M. COULOUMA a représenté la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude aux obsèques du regretté M. Jean Miquel de Barroubio; les obsèques ont eu lieu dans le cadre émouvant de l'église de Saint-Jean de Dieuvalle, vieux sanctuaire entouré d'oliviers et de chênes, dans une gorge sauvage. De nombreux amis avaient accompagné l'archéologue de Barroubio à sa dernière demeure. Au cimetière, M. le docteur Coulouma prit la parole pour retracer la longue carrière scientifique du patriarche de Barroubio, dont la notoriété date de ses découvertes de fossiles cambriens dans les terrains primaires de la Montagne Noire.

Le Secrétaire rappelle que Jean Miquel de Barroubio, admis dans la Société en 1927, avait doté notre Musée d'une collection de fossiles primaires, et qu'il avait reçu notre Société au milieu de ses magnifiques collections, excursion retracée dans le Bulletin de 1933.

M. Pierre EMBRY annonce le décès de M. Paul Lemoine, directeur honoraire du Muséum, membre honoraire de

la Société depuis 1924, en témoignage de reconnaissance pour le parrainage du travail de M. David sur la Montagne Noire.

M. CERTAIN donne lecture d'un article de la Revue du Touring-Club, rappelant l'œuvre du regretté Fernand Cros-Mayrevieille.

M. le Président reprend la parole pour exprimer les sentiments attristés de la Société devant ces nombreuses disparitions, qui frappent si cruellement dans nos rangs. Il adresse aux familles de ces regrettés collègues l'hommage des sympathiques condoléances de l'Assemblée.

Après lecture et adoption du procès-verbal, M. CORDES, professeur à Carcassonne est admis comme membre actif et M. Pierre FRAÏSSÉ comme membre familial.

M. Marius CATHALA, dans une lettre, annonce une prochaine communication de M. le docteur Stehlin, du Muséum de Bâle, sur la faune du Pontien du gisement de Montredon.

Au nom du Spéléo-Club de l'Aude, M. W. GALLAND envoie à la Société les 3 premiers numéros du Bulletin de guerre de cette Société.

M. CABROL dote nos collections d'intéressantes photographies de Caux-et-Sauzens, accompagnées d'une note archéologique succincte, et de deux photographies d'une croix du XVIII<sup>e</sup> siècle trouvée dans le cimetière de Camp Ferrié et déposée dans l'église de Puivert.

M. A. FAGES lit, au nom de son fils, la note suivante :  
« Les froids rigoureux que nous avons subis confirment les études de MM. Maisonneuve et Capus, affirmant que

les froids les plus intenses n'ont aucune action sur les parasites de la vigne.

« A l'appui, je citerai la présence par milliers, dans nos vignes, de *Cheloma Capa*, cette chenille bourrue qui fait de grands dégâts dans nos vignes.

« En second lieu, je fais observer que la pyrale a fait son apparition, et par les journées chaudes, cherche les premiers bourgeons.

« La cochyliis à l'état de chrysalide n'a pas été atteinte par le froid. Si on la place dans un milieu chaud, elle montre sa vitalité.

« L'altise aussi a fait son apparition ».

M. R. ESPARSEIL dépose sur le bureau un travail intitulé : « L'âge de bronze et la Légende de l'Atlantide », qui paraîtra dans le Bulletin. Il communique ensuite la note suivante :-

« J'ai l'honneur de remettre à la Société pour nos collections, un échantillon de mispickel aurifère, en provenance d'un gisement nouvellement découvert par nous dans les environs de Villardonnell. Ce mispickel contient 18 grammes d'or à la tonne de minerai. Son allure est la même que celle des filons du district aurifère de la Montagne Noire ».

M. ESPARSEIL rend ensuite compte de divers ouvrages: Bulletin de la Société Linnéenne de Lyon, février et avril 1939, Bulletin de la Société Fouad d'Egypte.

M. le Secrétaire présente un exemplaire de « l'Histoire du Clergé de l'Aude de 1789 à 1803 », publié sous les auspices de la Société, dont il annonce la distribution prochaine. Il invite à souscrire les membres qui ne l'ont pas déjà fait.

La séance est levée, après lecture du programme de l'excursion du 19 mai.

*Le Secrétaire de Séance,*  
Docteur P. COURRENT.

*Séance du 19 mai 1940*

---

Présidence de M. ERNEST BARTHES

M. le Président annonce le décès de M. Philippe BUNAU-VARILLA, membre Bienfaiteur de la Société, dans laquelle il fut admis en 1928.

Ancien élève de l'Ecole Polytechnique, M. Bunau-Varilla fut un de ceux qui participèrent au percement de l'isthme de Panama. Colonel pendant la guerre de 1914, il établit dans l'armée sa méthode de verdunisation des eaux et parvint à arrêter les épidémies meurtrières de fièvre typhoïde. Il appliqua cette méthode aux eaux de la ville de Carcassonne. Grand blessé de Guerre, M. Bunau-Varilla était Grand-Croix de la Légion d'honneur. C'est une grande personnalité que la Société perd aujourd'hui. Le Président adresse à sa famille des condoléances attristées.

MM. CERTAIN et A. FAGES s'excusent de ne pouvoir assister à la séance. Ce dernier a communiqué le bilan de l'année 1939, qui se solde par un reliquat de 7.578 fr. Au nom de tous, le Président félicite et remercie notre dévoué trésorier.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. l'abbé Henri VIDAL, curé de Salsigne, est admis comme membre de la Société.

M. R. ESPARSEIL présente le compte-rendu d'un certain nombre de Bulletins de Sociétés savantes, parmi lesquelles :

a) Le Comité des travaux historiques et scientifiques, où à paru :

1<sup>o</sup> Un travail sur la « livre carnassière », en usage dans des communautés limitrophes des départements de la Haute-Garonne et de l'Hérault;

2<sup>o</sup> Une étude sur le Compagnonnage, et à ce propos, M. Esparseil présente une canne de « compagnon », ayant appartenu à un membre de sa famille.

b) Le Bulletin de la Commission Archéologique de Narbonne, qui a publié un travail de M. le chanoine Sabarthès sur Monseigneur Dillon, dernier archevêque de Narbonne.

M. le docteur COURRENT donne lecture d'une charmante légende sur Esclarmonde de Montségur, parue dans le numéro 4 du Bulletin de Guerre du Spéléo-Club de l'Aude. Cette légende n'a aucune prétention historique. C'est, dit l'auteur, M. l'abbé Durand, soldat du front quelque part en France, « une histoire fort ancienne, une sorte de conte indien ».

Le *Journal de Limoux* a publié un article de Bibliographie au sujet du livre édité par la Société. « L'Histoire du Clergé de l'Aude » du chanoine Sabarthès.

C'est, dit l'auteur de cette plaquette: « une galerie de portraits que l'abbé Sabarthès a voulu rendre aussi ressemblants que possible, aussi s'en est-il tenu à l'entière vérité historique ».

Nous joignons nos félicitations à celles que le *Journal de Limoux* adresse au savant auteur de l'ouvrage, que la Société s'honore de posséder parmi ses membres.

L'excursion au château de Miramont et à Douzens n'a pu avoir lieu en raison des circonstances. Elle sera reprise plus tard.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*Le Secrétaire de Séance,*

Docteur P. COURRENT.

*Séance du 20 octobre 1940*

---

Présidence de M. ESPARSEIL, ancien Président

En l'absence de M. BARTHÈS, Président, excusé, M. ESPARSEIL occupe le fauteuil de la Présidence. Après avoir rappelé les douloureux événements survenus depuis la dernière réunion, et rendu hommage aux membres de la Société victimes de la guerre, blessés ou prisonniers, M. le Président adresse les condoléances de l'Assemblée aux familles de M. le colonel CROS-MAYREVIEILLE, de Madame PALAU et de M. le professeur DURAND.

M. ESPARSEIL félicite, au nom de ses collègues, M. NELLI, qui a obtenu le premier Prix de Poésie aux Jeux Floraux de Provence.

Après adoption du procès-verbal, M. Georges VICAL, de Sigean, est admis comme membre de la Société.

M. de FORTANIER fait don, pour les collections, de trois fragments de poterie grossière, l'une rouge, les deux autres micacées; dans sa lettre, M. de Fortanier annonce une communication sur des stations gallo-romaines de la région de Laurabuc, et il fait part du décès de deux membres honoraires : MM. Joseph ROUSSEL, géologue, et J. LAMBERT, spécialiste des oursins.

M. CERTAIN fait don à la Société, au nom de Madame LANOIR, en souvenir de son mari, Directeur honoraire des

Eaux et Forêts, d'une lampe romaine ouvragée de Carthage.

M. CERTAIN présente un grand bronze tête nue d'Adrien, au revers l'Afrique à genoux devant Rome: « Restitutore Africae », trouvé à Sigean, au lieu dit Pech-Maho.

M. le docteur COURRENT dépose sur le bureau les exemplaires reçus du « Bulletin de guerre du Spéléo-Club de l'Aude ».

Au sujet des découvertes préhistoriques de Lascaux (Dordogne), M. MESNARD lit un bref historique et une description de cette trouvaille. Dans une récente conférence radiodiffusée, M. le Recteur de l'Université de Genève n'hésitait pas à comparer les nombreuses images peintes ou gravées de cette station à celles de l'Altamira.

M. le docteur BOYER rend compte d'une récente réunion des délégués des Sociétés locales, dont l'objet était de rechercher les moyens de favoriser le retour à la terre. L'Assemblée décide que la Société apportera, sur le plan intellectuel, tout son concours à cette propagande.

M. FAGES, trésorier, lit le compte-rendu financier; M. le Président félicite M. Fages de son inlassable dévouement et des remarquables résultats obtenus. Un témoignage de cette activité de la Société au cours de l'année écoulée, est fourni par le Bulletin spécial du Cinquantenaire, dont les premiers exemplaires tirés sont remis aux membres présents.

M. le docteur COURRENT, qui a assuré la tâche matérielle de cette édition, en l'absence des Secrétaires mobilisés, annonce la mise sous presse du Bulletin de 1940, et soumet à l'Assemblée la Table Décennale de 1930 à 1940.

M. le Président félicite et remercie M. le docteur Courrent pour cet énorme travail, dont l'utilité pour les recherches d'érudition n'est plus à démontrer. L'impression de cette table est décidée, moyennant une cotisation exceptionnelle de 5 francs.

M. le docteur COURRENT reprend la parole pour rendre compte d'une plaquette de M. W. Galland « sur les découvertes gallo-romaines du chantier de la poudrerie de Boussens », dont les amphores rappellent les découvertes de M. et Mademoiselle Taffanel.

Le dévoué Directeur de la Société lit ensuite la notice suivante :

« Saint-Lizier, est de tous les points historiques de l'Ariège, le plus authentiquement ancien, et celui qui a conservé les restes les plus importants de son antiquité. La ville actuelle a remplacé l'ancienne *civitas cousoranorum*. La capitale des Cousoranorum fut prise par Pompée. C'est un ancien oppidum gaulois, dont on trouve d'importants vestiges d'une enceinte ovale, sur une longueur de 740 mètres (petit appareil irrégulier coupé par trois rangs de briques); — douze tours rondes à l'Est et au Sud, carrées au Nord et à l'Ouest ».

M. Pierre EMBRY signale la découverte, à Bram, d'une tombe paraissant gallo-romaine, avec parements en briques, et souhaite d'obtenir des compléments d'informations au sujet de cette trouvaille.

M. ESPARSEIL rend compte de diverses publications, parmi lesquelles :

1° Dans *Provincia* de 1938, une note sur le pape Jean XXII, qui fut recteur de l'Eglise de Serviès-en-Val;

2° Dans le Congrès des Sociétés savantes de 1938: un travail de M. Böhm sur les Zônes à goniatites du

Dévonien supérieur de la Montagne Noire, et du même auteur, des « Remarques sur les gîtes aurifères de la Montagne Noire »; citant divers auteurs de travaux géologiques et minéralogiques, M. Böhm indique notre Société comme étant l'une de celles qui apporte le plus de renseignements et de documentation. Dans le même volume, se trouve encore une note de M. le professeur Durand, sur la « Fossilisation des insectes de l'ambre », comparant l'ambre de la Prusse Orientale, à insectes fossilisés, aux gastropodes avec débris végétaux du gypse de Portel. On se rappelle les communications de notre regretté collègue, sur le même sujet, parues dans notre Bulletin.

M. ESPARSEIL analyse la plaquette de M. Coulouma, consacrée à la mémoire de M. Miquel de Barroubio.

M. A. FAGES propose de faire, au printemps prochain, une excursion à Alet et à Saint-Salvaire, si les circonstances le permettent.

Les candidatures de MM. Mondières et V. Perret, respectivement à la Présidence et à la Vice-Présidence de la Société pour 1941, sont présentées par M. le docteur Courrent.

Vu les difficultés de communication, et pour permettre aux membres de l'extérieur de venir plus nombreux, l'heure d'ouverture des séances sera désormais retardée à 14 heures 30. Sur cette décision unanime, la séance est levée.

Le Secrétaire,

R. HYVERT.

Séance du 17 novembre 1940

---

Présidence de M. CHARLES CABRIE, ancien Président

M. Charles CABRIE, ancien Président, occupe le fauteuil de la Présidence, en l'absence de M. BARTHÈS, empêché. M. le Président, après une courte et cordiale allocution, donne la parole au Secrétaire, pour la lecture du procès-verbal. Celui-ci est adopté, après explications concernant sa brièveté, imposée par les restrictions de papier et par conséquent de place disponible dans la presse.

M. A. E. MARTY, rue Littré à Carcassonne, est admis comme membre de la Société. M. Jean GUIRAUD, l'historien de Prouille, sera prié d'accepter le titre de membre correspondant.

M. MONDIÈS présente une communication sur « Une station de l'âge du bronze dans l'Aude », et annonce qu'il réserve pour le Musée de la Société les magnifiques pièces provenant de cette station.

M. le Président félicite M. Mondières et le remercie au nom de la Société pour sa promesse généreuse.

M. le Directeur fait remarquer que cette communication attendue depuis des années, se réfère à l'une des plus belles trouvailles préhistoriques de notre Département, et il souhaite que certaines pièces manquantes soient retrouvées pour être jointes à cet ensemble exceptionnel.

En raison de l'importance de ce travail, il est unanimement décidé qu'il trouvera sa place dans le prochain Bulletin.

M. le docteur COURRENT présente des pièces archéologiques provenant de Durban, découvertes par M. Miquel Jules, instituteur honoraire, dans le n° 545 section C, lieu dit Fon d'Abraham, commune de Durban.

Ce sont des fragments de poteries, grossières, sauf un fragment de la Graufesenque avec animaux de chasse en relief; une tuile à rebord; ce site a fourni très peu de monnaies.

M. le docteur COURRENT analyse ensuite une plaquette de MM. E. Genson, J.-S. Albaille et L. Fayet, intitulée : « Le Dolmen du bois de Moure », offerte par les auteurs à notre Bibliothèque. Ce dolmen a fourni une abondante moisson d'objets divers: ossements, mobilier funéraire, objets de parure, objets en os, poteries. M. le Directeur rappelle que ce dolmen a été découvert et étudié par M. Fages (cf. Bulletin de la Société, t. XXVI et t. XXVIII).

M. CERTAIN présente une monnaie de Nîmes; à l'avvers: Auguste et Agrippa; au revers, au lieu du palmier et du crocodile, on est surpris d'y voir l'effigie, en creux, d'Auguste et Agrippa. Cette particularité curieuse est attribuée à une erreur de l'artisan, qui avait oublié dans le moule une monnaie déjà terminée. De telles pièces sont dites « accidentellement incuses ».

M. HYVERT fait un rapide historique des procédés proposés pour substituer au cuivre et au soufre d'autres produits anticryptogamiques; certains de ces procédés sont plus curieux que pratiques; d'autres ont donné quelques résultats, et l'auteur de cette communication souhaite que

les essais qui seront entrepris tiennent compte des expériences du passé.

De la part de M. le capitaine BOYER, M. le docteur COURRENT fait don à nos collections d'échantillons de minerais provenant de Rennes-les-Bains (cuivre gris, pyrite, galène, échantillons de surface altérés en azurite et malachite).

M. le Président remercie les donateurs et les auteurs de communications, et lève la séance à 16 heures.

*Le Secrétaire,*

R. HYVERT.

*Séance du 15 décembre 1940*

---

Présidence de M. le docteur CANNAC, Vice-Président,  
puis de M. BARTHES

En l'absence de M. BARTHÈS, M. le docteur CANNAC, Vice-Président, déclare la séance ouverte.

M. le docteur CLOT, d'Espéraza, est décédé le matin même; M. le Président adresse à la famille de notre regretté collègue, les condoléances émues de la Société.

M. R. HYVERT, qui a connu personnellement M. le professeur DURAND lors de son séjour à Carcassonne et au laboratoire de la Faculté de Toulouse, tient à rendre un hommage particulier à la mémoire du savant disparu, dont la collaboration honorait notre Société.

M. le Président annonce que M. Pierre Rives, fils de M. Charles Rives, mutilé de guerre, a été nommé chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire, et il présente à notre collègue les sympathiques félicitations de l'Assemblée.

Après adoption du procès-verbal, lecture est donnée de la correspondance, qui comprend notamment une lettre de M. le docteur Coulouma qui annonce son intention de léguer à nos collections une partie de ses importantes trouvailles archéologiques.

M. MAFFRE, de Rouffiac, envoie, pour la Bibliothèque, une plaquette en langue d'Oc dont il est l'auteur.

Madame VERDIER, en souvenir de son père, Guillaume REBELLE, membre fondateur, fait don de vieilles monnaies françaises.

M. le capitaine BOYER fait remettre, pour nos collections divers échantillons minéralogiques provenant de Rennes-les-Bains.

M. le Président remercie les généreux donateurs et soumet à l'Assemblée les candidatures de MM. Joseph Antoine, de Leucate, Palacin, de Fabrezan, Mazerolles Joseph, de Villepinte, Pagès Roger, de Villalier, qui sont admis comme membres de la Société.

Une collection de bulletins est cédée à M. Pujet, instituteur à Tournissan, à des conditions approuvées par l'Assemblée.

M. le docteur CANNAC cède alors le fauteuil à M. BARTHÈS, qui s'excuse de son retard, indépendant de sa volonté.

M. BARTHÈS préside au renouvellement du Bureau pour 1941.

Après dépouillement des votes par correspondance et de ceux des membres présents, M. MONDIÈS, ancien Vice-Président, est proclamé Président pour 1941, à l'unanimité de 122 votants.

Ce résultat est salué par des applaudissements nourris à l'adresse du nouveau et sympathique Président.

Le nouveau Bureau, élu à l'unanimité des 19 membres présents, est ainsi constitué :

*Directeur* : M. le docteur COURRENT.

*Président* : M. J. MONDIÈS.

*Vice-Présidents* : M. le docteur CANNAC,  
M. Vincent PERRET.

*Secrétaire général* : M. R. HYVERT.

*Secrétaire-adjoint* : M. R. CAHUZAC.

*Trésorier* : M. Antoine FAGES.

*Trésorier-adjoint* : M. Pierre FAGES.

*Bibliothécaire* : M. BLAQUIÈRE, archiviste départemental, actuellement prisonnier de guerre

*Conservateur des Collections* : M. H. MESNARD.

M. le docteur COURRENT, à l'occasion des récentes admissions de Directeurs d'École et d'Instituteurs dans notre Compagnie, fait appel aux membres du Corps Enseignant pour qu'ils fassent inscrire leurs Ecoles comme membres de la Société. Ainsi, les bibliothèques scolaires possèderaient les collections du Bulletin, sans les interruptions dues aux changements inévitables de titulaires, parfois nommés dans des régions éloignées de l'Aude, peu de temps après leur admission au sein de la Société.

M. le docteur COURRENT communique ensuite son travail héraldique et historique de la famille Treille-Gléon-Durban; il rappelle comment, à la documentation qu'il avait rassemblée sur l'histoire de cette famille, s'était joint, par un heureux concours de circonstances, l'apport de nombreux et précieux documents originaux, obligeamment prêtés par M. Amiel, descendant de cette famille.

Pour illustrer son exposé, M. le docteur COURRENT narre la fin tragique du dernier descendant direct ayant

porté le titre nobiliaire, assassiné dans ses domaines en 1830.

M. Antoine FAGES lit la note suivante :

« A notre dernière séance, M. le docteur Courrent, notre dévoué Directeur, vous a présenté une plaquette qui relate la fouille du dolmen de Moure, dans la commune de Pennautier.

« M. L. Fayet a oublié de nommer l'inventeur de ce monument, ou si vous voulez bien, celui qui, le premier, l'a signalé. Dans une séance de 1915, j'ai signalé ce mégalithe, que j'ai découvert accidentellement (photo Sicard).

« La fouille a été faite plus tard. Mal faite, et pour vous en donner une preuve, en 1919, j'ai visité le monument pour en prendre la mensuration. Or, dans le nivelage du terrain, j'ai mis à jour, au pied d'un pilier, une hache de 0 m. 37 plantée avec son tranchant en haut.

« J'ai fait une communication sur le rite à une séance de la Société des Arts et Sciences ».

M. le docteur CANNAC fait l'analyse du dernier ouvrage de Norbert Casteret : « Mes Cavernes », récemment publié à Paris.

Après la description de rivières souterraines et de gouffres du Pays Basque, M. Casteret définit et étudie la Spéléologie, ou Science des Cavernes, énumère les gouffres les plus profonds du monde, et consacre un important chapitre à ses observations des mœurs des chauve-souris. Le distingué spéléologue cite de curieuses expériences sur les migrations de ces mammifères.

M. R. HYVERT apporte quelques précisions au sujet des compositions des bronzes préhistoriques; il rappelle que les difficultés de fusion de l'alliage cuivre-étain expliquent les énormes différences de composition des objets en bronze, et non seulement des objets préhistoriques,

mais aussi de pièces modernes, telles que la célèbre colonne Vendôme, où la teneur en étain varie de 0,2 à 10 % d'un point à l'autre.

Ce problème rappelle, par certains aspects, celui de l'orichalque, mentionné par M. Esparseil dans son travail récent sur l'Atlantide et l'âge de bronze. M. Hyvert signale, à ce propos, un curieux et rare opuscule intitulé : « Mémoire sur le métal que les anciens appelaient orichalque », lu à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1852. L'auteur, J.-P. Rossignol, reproduit de larges extraits d'auteurs grecs citant ce métal fabuleux. L'auteur conclut qu'après une période légendaire où l'orichalque désigne un métal intermédiaire entre l'or et l'argent, ce terme a désigné successivement le cuivre pur, le laiton, le bronze. Il s'arrête un instant sur un procédé hypothétique de trempe du cuivre et du bronze, attribué aux anciens par certains auteurs : Proclus, Eustathe, Pausanias. Les chimistes du siècle dernier considéraient ces affirmations comme fantaisistes, le cuivre ne prenant aucunement la trempe comme l'acier. Or, M. Hyvert rappelle que la métallurgie moderne a étendu l'application de la trempe et des divers traitements thermiques à toutes sortes d'alliages, parmi lesquels l'alliage cuivre-étain à 20 % d'étain.

Serait-il possible que des artisans préhistoriques aient, par hasard, remarqué cette particularité de certains bronzes? Il est certain qu'avec l'irrégularité de composition signalée plus haut, cette trempe devait rarement réussir. Aussi s'explique-t-on que Proclus ait dit : « cette trempe s'étant perdue, ils en vinrent aussi à l'emploi du fer dans les combats ».

M. le Président remercie les auteurs des communications et lève la séance à 16 heures.

*Le Secrétaire,*  
R. HYVERT.

Note sur la Situation Financière de la Société  
fin 1940  
et Projet de Budget pour 1941

par A. FAGES, Trésorier

La Société avait en caisse fin 1939.....fr.	7.578 40
Elle a reçu en 1940 .....	12.379 75
<b>Total</b> .....	<u>19.958 15</u>
Les dépenses s'élèvent à .....	17.353 80
L'excédent de recettes est de .....	2.604 35

RECETTES

Solde en caisse au 1 <sup>er</sup> janvier 1940.....	7.578 40
385 membres titulaires .....	7.700 00
42 membres nouveaux .....	824 50
21 membres familiaux .....	105 00
Dons volontaires .....	641 00
Subvention du Conseil Général .....	800 00
Vente de bulletins et divers .....	2.309 25
<b>Total</b> .....	<u>19.958 15</u>

DEPENSES

Frais généraux .....	1.629 80
Répertoire onomastique .....	8.580 00
Bulletin du Cinquantenaire .....	6.200 00
Abonnements et cotisations .....	94 00
Envoi d'ouvrages et convocations .....	850 00
Solde à reporter à nouveau .....	2.604 35
<b>Total</b> .....	<u>19.958 15</u>

RECETTES DE 1941

Solde en caisse au 1 <sup>er</sup> janvier 1941.....	2.604 35
Membres actifs .....	8.750 00
Membres nouveaux .....	500 00
Recettes diverses .....	500 00
<b>Total</b> .....	<u>12.354 35</u>

DEPENSES

Frais généraux .....	1.750 00
Abonnements .....	80 00
Bulletin et planches .....	8.500 00
Solde à reporter à nouveau.....	2.024 35
<b>Total</b> .....	<u>12.354 35</u>

DEUXIEME PARTIE

---

*Rapports sur les Excursions de la Société*

---

UNE EXCURSION  
au HAMEAU de  
SAINT-SALVAIRE  
près d'ALET

---

par le Docteur Charles BOYER

---

La *Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude* avait inscrit, au programme de ses excursions pour l'année 1941, une visite du hameau de Saint-Salvaire et de ses environs. Cette excursion, en grande partie consacrée à la géologie et à la préhistoire, devait être dirigée par le sympathique trésorier, M. Antoine FAGES, dont on connaît la haute compétence en ces deux sciences. Les difficultés de transport n'ont pas permis à la Société de réaliser ce projet. Cependant, un de ses membres, curieux de savoir ce qu'étaient devenues les richesses archéologiques de l'église du hameau, a entrepris, seul avec son fils, cette promenade intéressante.

Le hameau de Saint-Salvaire (commune d'Alet, Aude), est situé à cinq kilomètres environ au Levant d'Alet, à une altitude de 720 mètres. Un chemin qui s'embranché à la route nationale, à l'extrémité Sud de la ville, permet d'y accéder à pied en 1 h. 45 environ. Ce chemin, en mauvais état, sur certains points, est cependant accessible aux voitures automobiles.

Après avoir longé le mur d'enceinte de l'ancienne cité épiscopale, on s'élève rapidement par des lacets, sur le flanc de la montagne en traversant des terres rouges, riches en fossiles du *dévonien* (1) et l'on atteint une première métairie, Brides.

Après de larges détours, on longe un ravin fertile au fond duquel se sont logées deux autres métairies, Ruines-Basses et Ruines-Hautes. Près de cette dernière, à quinze mètres à droite du chemin, au bord d'un petit champ, on aperçoit une ancienne borne qui délimitait un domaine religieux. Cette borne prismatique quadrangulaire est taillée grossièrement; elle mesure 0 m. 76 de haut, 0 m. 24 de large et 0 m. 16 d'épaisseur; sur sa face Nord, on a gravé en creux une croix.

Le chemin continue à s'élever et s'infléchit au Sud pour passer sur l'autre versant de la montagne et longer le ravin de Lavalette. Bientôt on voit à droite, surplombant ce ravin, un amas de rochers avec des pans de murs bien appareillés. Ce lieu, appelé le Roc de l'Aigle (2), serait peut-être l'emplacement primitif du hameau de Saint-Salvaire. On arrive bientôt aux maisons de l'agglomération dans laquelle on pénètre par une rue de l'Ouest; l'ancien chemin aujourd'hui abandonné, y conduisait par le Nord.

L'église se trouve sur la partie haute du hameau. Elle est construite en forme de croix grecque de 12 m. de long sur 10 m. 60 de large. L'extérieur, restauré sans doute à une époque récente, ressemble aux autres maisons du village. Il ne s'en différencie que par la présence dans les quatre angles formés

---

(1) Ce gisement géologique a été signalé pour la première fois par M. A. Fages.

(2) Les habitants désignent ces ruines sous le nom de la Vieille-Eglise.

par les bras de la croix, d'une corniche romane très simple (3), ornée de boules et terminée à chacune de ses extrémités, à l'angle saillant des murs, par un corbeau représentant une tête d'homme ou d'animal grossièrement sculptée. Trois fenêtres en plein cintre d'un intérêt restreint et une grande baie octogonale, sur la porte d'entrée, complètent la décoration extérieure de ce monument. La porte d'entrée, analogue à celle des maisons voisines, ne s'en différencie par aucun ornement.

L'intérieur a un aspect archaïque assez marqué. Les quatre bras de la croix sont voûtés chacun d'un berceau brisé. (4). Les quatre voûtes se coupent au centre de l'édifice, formant une voûte d'arête. Les murs sont nus et le sol est recouvert de dalles. L'abside à fond plat occupe le bras de la croix qui est le plus long et est nettement orientée à l'Est. L'autel, simple bloc de maçonnerie grossière, est surmonté d'un tableau rongé par l'humidité et où l'on devine un Christ en croix. La sacristie placée derrière l'autel et séparée de celui-ci par une cloison de planches vermoulues formant le support d'un rétable disparu, ne renferme aucun objet intéressant. Tel est l'état actuel de l'église de Saint-Salvaire, autrefois célèbre par ses sculptures romanes (5) et par ses objets mobiliers. L'isolement de ce hameau, l'insouciance de ses habitants a permis aux antiquaires d'emporter morceau par morceau tous les objets intéressants.

---

(3) Cette corniche est loin de présenter la richesse de celle de l'église abbatiale d'Alet; bien moins haute que cette dernière, son seul point de ressemblance est la décoration de boules.

(4) L'arc brisé est légèrement outrepasé, comme si les murs avaient fait un mouvement.

(5) Ces sculptures avaient été inscrites sur l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques.

Essayons de décrire maintenant ce qu'était il y a quelques années cette curieuse église, si riche en sculptures romanes provenant très probablement d'un autre édifice démolí et réemployées dans la nouvelle construction. Une porte romane ornait la façade occidentale. Elle était décorée par quatre chapiteaux d'une richesse incomparable, mais jetés sans ordre dans le mur et à moitié cachés. Trois étaient décorés à la base d'une corbeille d'achante, surmontée de volutes romanes entremêlées de têtes grotesques, le quatrième, historié, montrait les trois rois mages avec leurs trois chameaux superposés.

Pénétrant à l'intérieur de l'édifice, on remarquait un bénitier en pierre, de style roman. Un rétable en bois recouvert de peintures surmontait l'autel et encadrait le tableau qui est encore visible aujourd'hui. Dans la sacristie, on voyait des candélabres en fer ouvragé, un ornement ancien et une croix processionnelle remontant à trois ou quatre siècles (6).

L'église actuelle dénudée a perdu tout intérêt archéologique; heureusement, le hameau de Saint-Salvaire a encore d'autres curiosités à présenter au touriste qui a le courage de venir le visiter. A environ un kilomètre au Nord de l'agglomération, en bordure du plateau qui domine le ravin d'Arce, se trouve un menhir déjà signalé par M. Germain SICARD. La pierre prismatique quadrangulaire est plantée au bord du chemin de Vendémies, légèrement penchée vers le Nord-Est. Sa plus longue arête mesure 1 m. 50 et sa plus courte 1 m. 38. La hauteur de l'extrémité au-dessus du sol est de 1 m. 40. On remarque au

---

(6) Les renseignements de plusieurs personnes ayant visité autrefois l'église, nous ont permis de rétablir l'état ancien.

sommet, le trou de scellement d'une croix qui le surmontait autrefois.

L'archéologue pourrait encore visiter à quelque distance en contre-bas du menhir, les ruines de la tour d'Arce, qui n'ont pas encore été étudiées, explorer sur les pentes du rayin de Lavalette, deux grottes, dont l'une présente des traces de fortifications et s'arrêter au retour pour voir les éboulis de la Vieille-Eglise, qui livreraient peut-être le secret de l'origine des sculptures romanes de l'église de Saint-Salvaire.

## NOTES ARCHÉOLOGIQUES

sur les Ruines

des anciennes Forteresses de

PIERREPERTUSE, QUÉRIBUS & AGUILAR

---

*En 1903, dans le Tome XIV du Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques, j'ai publié une monographie illustrée de plans et de photographies, sur les ruines de l'antique forteresse d'Aguilar, près de Tuchan (Aude).*

*Et un peu plus tard, en 1907, a paru dans ce même Bulletin, au tome XVIII, et sous ma signature, le compte-rendu d'une excursion des membres de la Société, à Quéribus et Pierrepertuse.*

*En 1909, les ruines de la très importante et très célèbre forteresse de Termes furent l'objet d'une randonnée organisée par notre Société et c'est encore notre Bulletin qui a publié le rapport de cette visite.*

*Enfin en 1926, Germain SICARD, président d'honneur, nous a amenés au château de Puylaurens et vous avez encore en mémoire la savante description qu'il fit, au Tome XXXI, des ruines si imposantes de cette place forte qui fut la dernière abandonnée de ces cinq fils de la Cité, Aguilar, Quéribus, Pierrepertuse, Termes et Puylaurens dont « omnes custodes possunt dici limilanei et sont à gages du Roy ». (Ordonnances du Roy de la 3<sup>e</sup> race 1290 — DOAT, Vol IV, fol. 90).*

Dans ce même Bulletin, ont paru deux études fort importantes du Colonel IZARD, membre de la Société, sur Aguilar et Quéribus. Ces travaux, originalement et savamment illustrés, ont trait à la Restitution de ces châteaux, et nous avons le désir et l'espoir de voir le Colonel IZARD nous donner la Restitution des autres places fortes de la frontière roussillonnaise.

Mademoiselle de Pous, il y a quelques années, a adressé en hommage, à la Société, une plaquette abondamment illustrée, sur les châteaux des Corbières et de Pierrepertuse en particulier. Cette plaquette a été publiée « au bulletin monumental de la Société française d'Archéologie ». N° 1. — 1939.

Aujourd'hui, j'ai l'honneur de présenter à la Société et aux lecteurs de son Bulletin, sur Pierrepertuse, Quéribus et Aguilar, des « Notes archéologiques » que j'ai recueillies sur place, dans les ruines même, au cours d'une excursion particulière, de la bouche même de notre regretté Directeur, Joseph Poux, archiviste départemental honoraire de l'Aude, avec lequel nous visitons ces ruines, en compagnie de notre estimé docteur BOYER.

Je transcris ces notes, sans commentaire, en suivant l'ordre chronologique de la visite de ces anciennes et si intéressantes forteresses.

J'adresse mes plus cordiaux remerciements à M. le docteur Charles BOYER qui a bien voulu me communiquer les photographies prises par lui au cours de cette randonnée et qu'il m'a autorisé de reproduire dans cet article; à M. le Colonel IZARD qui m'a permis d'illustrer ces notes avec quelques-uns des dessins de ses monographies de Quéribus et d'Aguilar; enfin, à M. OURTAL, auteur de la gravure du donjon de Quéribus.

Docteur P. COURRENT,  
Directeur de la Société.

## RUINES

du

### Château de Pierrepertuse

---



Silhouette des Ruines

Phot. Dr Courrent

Le donjon et les fortifications épousent la forme du rocher.

Les parties voisines de la porte d'entrée de la forteresse sont du premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle (1235-1240). L'appareil est en moëllon smillé.

Une barbacane assise dans le roc est en avant de cette porte; les meurtrières sont appareillées; la rainure en est droite sans évasement au pied. On constate des chainages d'arête et l'on voit de petites ouvertures rectangulaires.

Dans la cour, à droite de l'entrée, se trouve une tour d'escalier; le mur possède un parement d'appareil et blocage de petits maillons.

La porte d'entrée est en arc brisé, précédée d'un mur parallèle avec un jour d'observation; la porte est construite avec un claveau de tête à angle rentrant; ladite porte est enveloppée d'un dévoluït qui en diminue la hauteur.

À gauche en entrant, se trouve un petit corps de garde en forme de berceau en plein cintre. Derrière l'entrée existe un mur transversal avec meurtrière; on aperçoit à terre une pierre qui porte la tête plate d'un guerrier enveloppée entièrement du haubert de maille.

Au-dessus de la porte court une courtine munie d'un chemin de ronde élargi du côté du vide par un entablement arrondi à la tranche et porté sur des corbeaux fort bien conservés.

En arrière, la voussure de la porte est voûtée en plein cintre. Elle date de 1228 à 1235 ou de la moitié du règne de Saint Louis après 1260.

La première tour en allant vers l'Est est ronde. Elle est ouverte à la gorge. La courtine contourne sur une retraite d'œuvre, et le chemin de ronde du rempart se continue de l'autre côté de la tour.

Cette tour est divisée par un plancher portant dans la partie renflée sur des trous de boulin et appuyant à l'arête de la gorge sur deux encorbellements symétriques.

Une seconde tour ronde, semblable à la précédente, est ouverte à la gorge et la courtine et le chemin de ronde sur corbeaux la contournent également.

L'accès au rempart est donné dans la partie Est par un escalier rampant sur voûte, les attaches du noyau portant formeret encore vigoureux avec empâtement sur l'aplomb de la courtine.

La tour d'angle, extrémité orientale de la construction est de plan trapézoïdal contourné par le chemin de ronde sur corbeau. Elle comprenait deux étages dont un de plein pied avec le sol de l'escalier. Ces étages sont éclairés avec des fenêtres rectangulaires dont les linteaux portent sur des encorbellements. La Porte d'entrée est en arc bombé. Les départs d'arc de la porte sont très soignés et amorcent leur naissance par une taille oblique du sommier.

En suivant à l'intérieur la façade méridionale on rencontre des cabinets. — W — montés dans une fosse bretèche du mur.

À la face Sud, on aperçoit une porte à pieds droits chanfreinés à l'arête et qui semble être le produit d'une addition.

On rencontre une tour d'angle démantelée; aucune des tours décrites n'étaient voûtées; les étages étaient séparés par des planchers.

En continuant la visite vers l'Ouest, on voit se dresser au Midi un ensemble de bâtisses qui sont entièrement l'ancien donjon contemporain de l'enceinte. C'est une construction polygonale appuyée directement sur le rocher, flanquée de tours rondes et soutenues du côté de l'intérieur par des contreforts. Tours rondes, murs et contreforts sont revêtus d'un appareillage en pierres calcaires; cet appareillage est très régulier. Les pierres en sont fort bien taillées.

Les tours rondes sont armées de meurtrières chevauchantes avec pied évasé. Ces bâtiments ont tous les caractères de l'architecture septentrionale.

Remarque fort intéressante: c'est qu'au pied de l'une des tours du donjon primitif, on constate un rapetissement de l'appareil; la largeur des meurtrières est plus considérable; elles sont recouvertes d'un



Phot. Dr Courrent

Ancien Donjon (*Vue d'ensemble*)

linteau échancré, arrondi, qui donne l'impression de l'architecture du XII<sup>e</sup> siècle et cette substruction à plus petit appareil et à meurtrières de forme spéciale, pourrait bien représenter les fortifications et les meurtrières de cette époque.

Au pied de la tour existe une porte encombrée par un dévoluît. Elle est précédée d'un masque en arc brisé couvrant un machicoulis et la porte forme elle-même en arrière un arc surbaissé.

Tout le système de contreforts appuyés contre ces constructions qui limitent la cour d'honneur au midi sont établis visiblement pour appuyer les murailles que le remontage du XIII<sup>e</sup> siècle est venu surcharger. Ce contrefort est de la même époque que le remontage et simplement appliqué en des liaisons sur la construction du XII<sup>e</sup>. Ces substructions plus anciennes en petit appareil du XII<sup>e</sup>, ne sont pas d'un niveau horizontal régulier. On aperçoit à l'examen attentif de cette façade un arc de décharge qui a été noyé dans la maçonnerie en remontage, dans le but d'alléger les substructions du XII<sup>e</sup> siècle.

Cet appareil du XII<sup>e</sup> siècle est en tout semblable à celui que l'on rencontre au château de la Cité de Carcassonne particulièrement au donjon.

Ces contreforts sont formés de ressauts successifs séparés par des tailles obliques.

Ces bastions, ces tours, ces courtines qui viennent d'être décrites, limitent une cour triangulaire fermée à l'Ouest par une courtine dans laquelle est percée une porte en arc brisé démoli à hauteur des vousoirs et accompagné d'une arrière voussure surbaissée.

Lorsque sorti de l'enceinte on se tourne vers l'Est, on a devant soi toutes les constructions du donjon primitif. Plus vers le Nord, on aperçoit une porte dans les substructions du XII<sup>e</sup> siècle signalées plus haut. Cette porte est de la même époque, en plein cintre, élevée au-dessus du sol et à laquelle on accède au moyen d'un escalier en bois.

Cette porte est aujourd'hui bouchée et fut supprimée lors de la reprise des constructions du donjon

dans lequel on pénètre par une ouverture du XIII<sup>e</sup> siècle avec machicoulis, herse et vantail avec barre à glissière. Tous ces détails sont faciles à constater encore. La porte est assise sur des sommiers à taille oblique.



Phot. Dr Boyer

Donjon primitif — avec une porte murée

Cette porte donne accès dans une série d'appartements très enchevêtrés; on y constate des voûtes en berceau qui sont certainement les restes du donjon du XII<sup>e</sup> siècle.

Au 1<sup>er</sup> étage du donjon qui est orienté E.-O., on entre par une porte en plein cintre dans des locaux

constitués par des voûtes en berceau avec des jours du XII<sup>e</sup> siècle.

On aperçoit dans la tour que représente fort exactement une des photographies, une voûte en cul de



Phot. Dr Boyer

Donjon de Saint-Jordy

four qui pourrait bien être la chapelle de Sainte Marie de Pierrepertuse.

Il existe en ce point de la forteresse toute une série de salles en berceau éclairées par des fenêtres et ouvertures du XIII<sup>e</sup> siècle avec encorbellement en profil perdu.

C'est à la partie la plus haute du donjon que se trouve la voûte citerne du château voûtée en berceau de plein cintre.

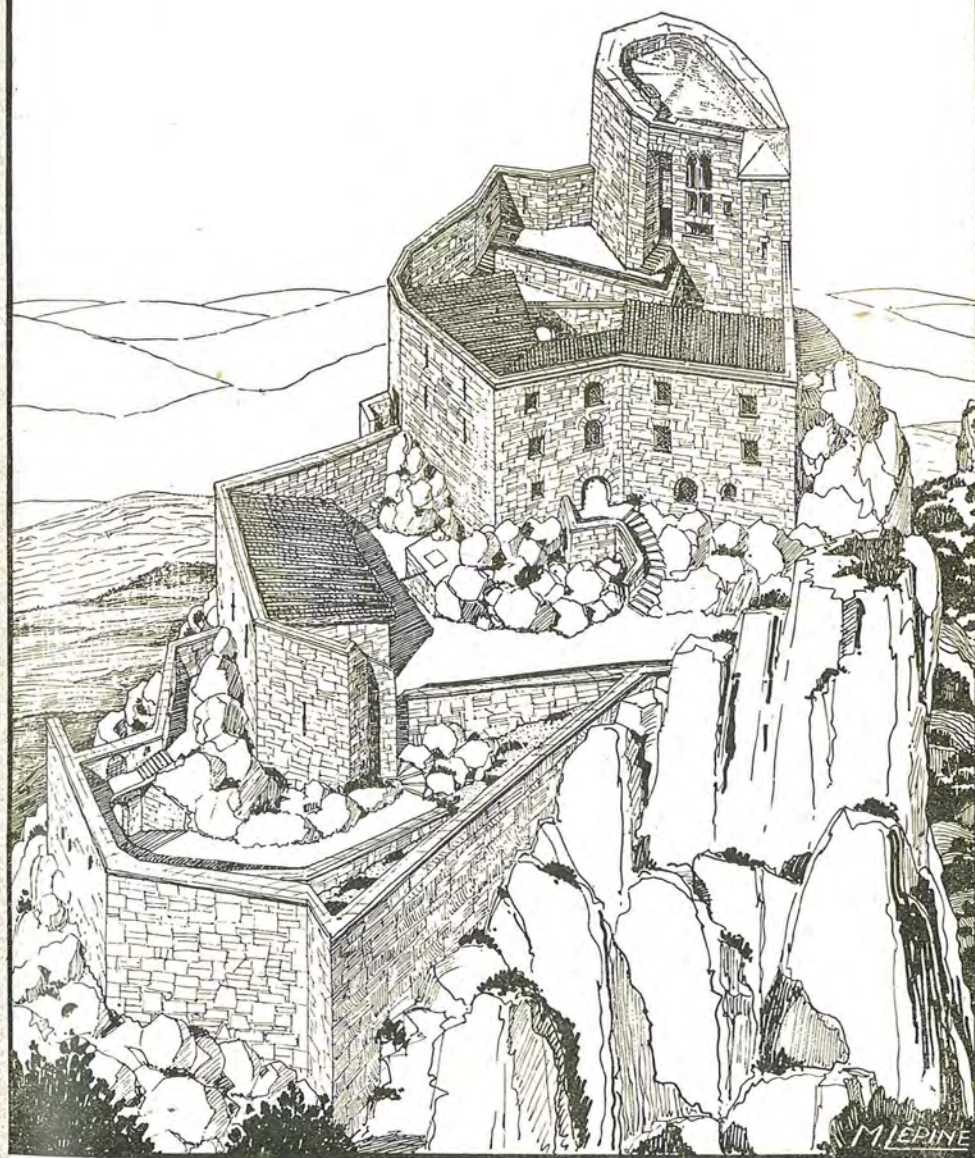
En dehors de l'enceinte, l'on constate vers le Sud, la présence d'une tour carrée : point d'observation; et vers le Nord une construction carrée, bâtie en moellons smillés qui semble être du premier tiers du XIII<sup>e</sup> siècle.

Le deuxième donjon, Saint Jordy est construit avec un revêtement d'appareils qui datent du XIII<sup>e</sup> siècle vers 1260 (ouvrage du temps de Saint Louis).

L'escalier qui tourne à l'Ouest est taillé dans la pierre. Il fut réparé par ordre du roi Saint Louis.

## CHATEAU DE QUERIBUS

RESTITUTION EN PERSPECTIVE LINÉAIRE



d'après un dessin du Colonel Izard

## QUERIBUS



J. Ourtal

Salle du Donjon

La salle du donjon est divisée longitudinalement par une arcature en arc brisé en deux corps partagés eux-mêmes, par des arcs doubleaux, en deux travées voûtées d'ogives, des formerets; et les branches des arcs d'ogive pénètrent circulairement dans une colonne ronde munie d'une brève circulaire de tête for-

mant chapiteau et reposant sur deux bases dont une retraite sur l'autre octogonale; le tout porté sur un massif cubique.

Le sol du donjon est actuellement encombré et surélevé par un amas de terres rapportées.

Cette salle est éclairée, au Midi, par une fenêtre à quatre compartiments croisillonnés. Les compartiments supérieurs sont en arcs brisés, les autres rectangulaires. La base de cette fenêtre porte sur un linteau recouvrant une baie d'aération rectangulaire assise sur une grande base. On peut remarquer que le parement, dans lequel est pratiquée cette baie géminée, est biais par rapport à l'axe transversal du mur et qu'il s'oriente nettement dans l'arc longitudinal du donjon.

Il est à remarquer que les arcs ogifs sont pris dans un épannelage rectangulaire très aminci à l'arête par un chanfrein bien prononcé et que les culs de lampe, sur lesquels retombent les branches d'ogive, sont du type pyramidal à large évidement.

Contre le mur occidental apparaissent nettement les arrachements des appuis d'une cheminée dont le profil d'attachement de la hotte traverse un des voutins d'une travée d'ogive.

Au Nord, une fenêtre à large ébrasement bouchée à l'aplomb du mur extérieur.

Les croisées d'ogive sont munies d'une clé circulaire fruste et qui ne semble pas avoir été décorée.

Il est un annexe au donjon du côté Sud où se trouve une fenêtre rectangulaire doublée d'une embrasure dont l'arc est monté sur un pied droit à l'aplomb de la construction et tombe de l'autre côté sur un encorbellement à deux ressauts en profil perdu.

Cette annexe est divisée, sous la couverture en berceau plein cintre et à mi-hauteur, par un arc sur-

baissé droit où les retombées appuient sur un pilastre engagé.



Donjon (Vue extérieure vers le midi)  
Porte et Tour de l'Escalier

Phot. Dr Boyer

Cette annexe sert de transition par un perron de quelques marches avec la tourelle d'escalier en partie dégarnie des marches dont le noyau dans l'axe du cuvelage cylindrique, a disparu.

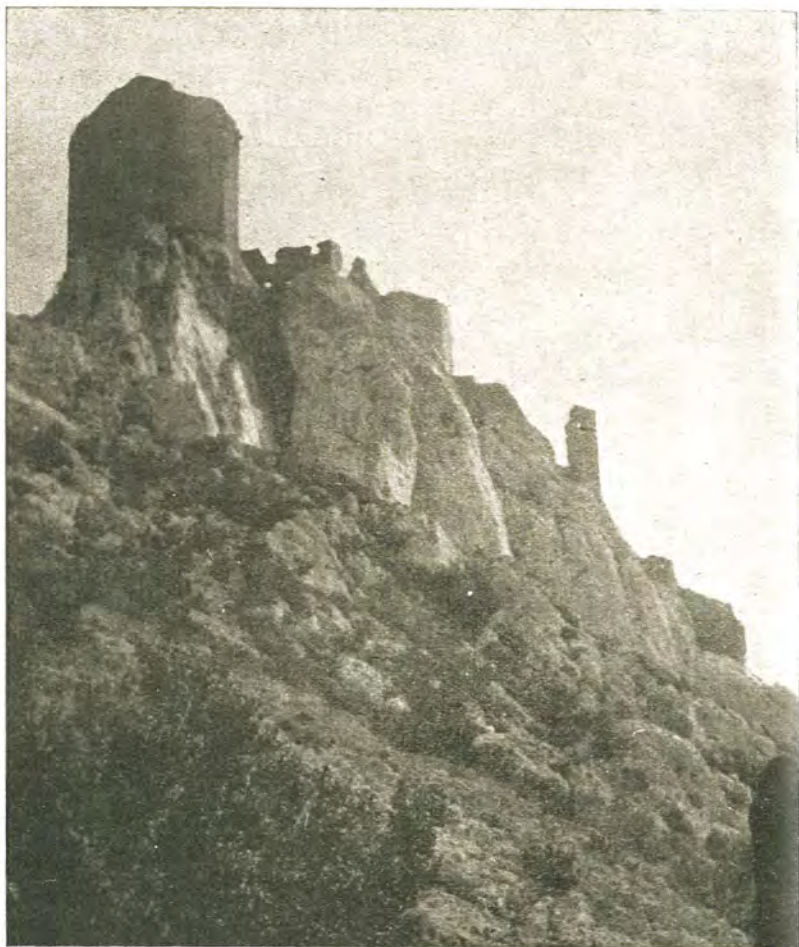
A noter qu'au-dessus de cette rampe droite de transition, le plafond est profilé en une série de ressauts échelonnés qui forment la contre partie du degré. Une tradition, persistante dans le pays, veut que, dans les premières années du XIX<sup>e</sup> siècle, l'escalier a été brisé en partie par une personne qui a projeté de haut en bas un gros caillou qui a fait tomber trois marches.

A la base du donjon, un passage étroit, correspondant au corridor qui conduit à l'étage voûté du cuvelage de l'escalier; un second corridor orienté Sud-Nord pénètre dans un sous-sol dont le palier n'est pas plat, mais bouleversé par le relief de la roche. Ce palier est voûté en berceau brisé; le mur du fond comporte un placard pénétrant pour le logement d'une réserve d'éclairage. Dans l'intérieur du palier, un boyau souterrain et obscur s'engage en crochet, du Sud au Nord et de l'Est à l'Ouest, aboutissant à la sortie à un terre-plein sous-jacent qui domine un à pic et d'où on peut prendre la vue isolée du donjon à l'extérieur.

A l'entrée de l'escalier, le linteau de la porte repose sur deux encorbellements profilés en talon (chose rare dans l'architecture militaire de la région).

La porte qui donne accès dans le donjon est précédée d'un perron de plusieurs marches (huit), dont l'arc est battu de l'étage supérieur du donjon par un mâchicoulis d'auge extrêmement curieux. Les marches de l'escalier sont chanfreinées à l'arête dans la partie supérieure, comme on en rencontre dans la Cité de Carcassonne.

A la sortie du donjon, on trouve une petite cour limitée par des murailles reprises au XVI<sup>e</sup> siècle avec canonnières. Les meurtrières y sont remplacées par des fenêtres avec des linteaux en bas.



Phot. Dr Boyer

Silhouette de Quéribus

A l'entrée de cette cour, on rencontre un corps de garde; au-dessus de la porte qui est ouverte dans le mur en avant du corps de garde, on aperçoit un regard voûté en plein cintre dit « chaperonné » d'un machicoulis enfoncé par une bretèche portée sur deux encorbellements à triple ressaut.

La description du château de Quéribus est présentée en allant du haut du donjon vers la partie inférieure du piton qui supporte la forteresse.

En sortant de l'enceinte du donjon on voit vers la droite du côté Nord, des pans de murs qui épousent la forme du rocher. Vers le Midi, c'est un à pic vertigineux duquel une muraille garde-fou, récemment construite, permet de descendre sans danger sur l'entrée du château précédée d'un mur repris du XVI<sup>e</sup> siècle, présentant des canonnières plongeantes destinées à battre le chemin charretier que l'on est obligé de suivre pour faire l'ascension du château. Et, fait intéressant à constater, c'est que cette muraille renferme dans sa bâtisse toute une série de boulets de pierre du XIII<sup>e</sup> siècle, ramassés dans le château à l'époque de l'édification de ce mur. On sort des ruines par une porte en plein cintre sans grand caractère. On tourne en colimaçon le pied du rocher et un peu plus loin au milieu d'un champ, on tombe au pied d'une citerne contenant toujours de l'eau et destinée autrefois à l'alimentation des gens du château.

## RUINES D'AGUILAR

On aborde ces ruines, situées sur le puy du même nom, par l'Ouest et l'on aperçoit d'abord, en dehors de l'enceinte du château, les vestiges d'une porte romane en plein cintre, ouverte dans un vieux mur perpendiculaire aux courtines méridionales et dont on retrouve les fondations de la partie démolie; deux pans sont encore debout et possèdent des meurtrières pour la défense. Cette porte est située à 40 mètres au-dessous des fortifications et en contrebas, au-dessus d'un ravin qui rend très difficile l'accès de la forteresse de ce côté.

D'ailleurs, ce mur défensif se replie jusqu'à la chapelle, se dirigeant vers le N.-O. en contournant le Puy et le ravin signalé plus haut et arrive à la chapelle construite sur ce pic impressionnant.

Ces murs sont bâtis en moellons smillés, sans art ni élégance et semblent dater de la même époque que la construction de la chapelle dédiée à Sainte Anne.

La chapelle est édifiée en dehors de l'enceinte vers le Nord-Ouest, à une vingtaine de mètres en aval de la porte principale de la forteresse.

Elle est voûtée en cul de four, éclairée dans l'axe antéro-postérieur par une baie longue et étroite, à large ébrasement intérieur; du côté méridional, une fenêtre semblable; des deux côtés de l'axe latéral, des placards.

La nef est voûtée en berceau, composée d'une concretion de maçonnerie compacte, construite sur un couchis de charpente à traces visibles en certaines parties de l'intrados.

## CHATEAU D'AGUILAR

(Phot. Dr Boyer)



Silhouette de la Forteresse



Chapelle Ste-Anne



Tour ronde (Vue de l'Extérieur)



Tour ronde (Vue de l'Intérieur)

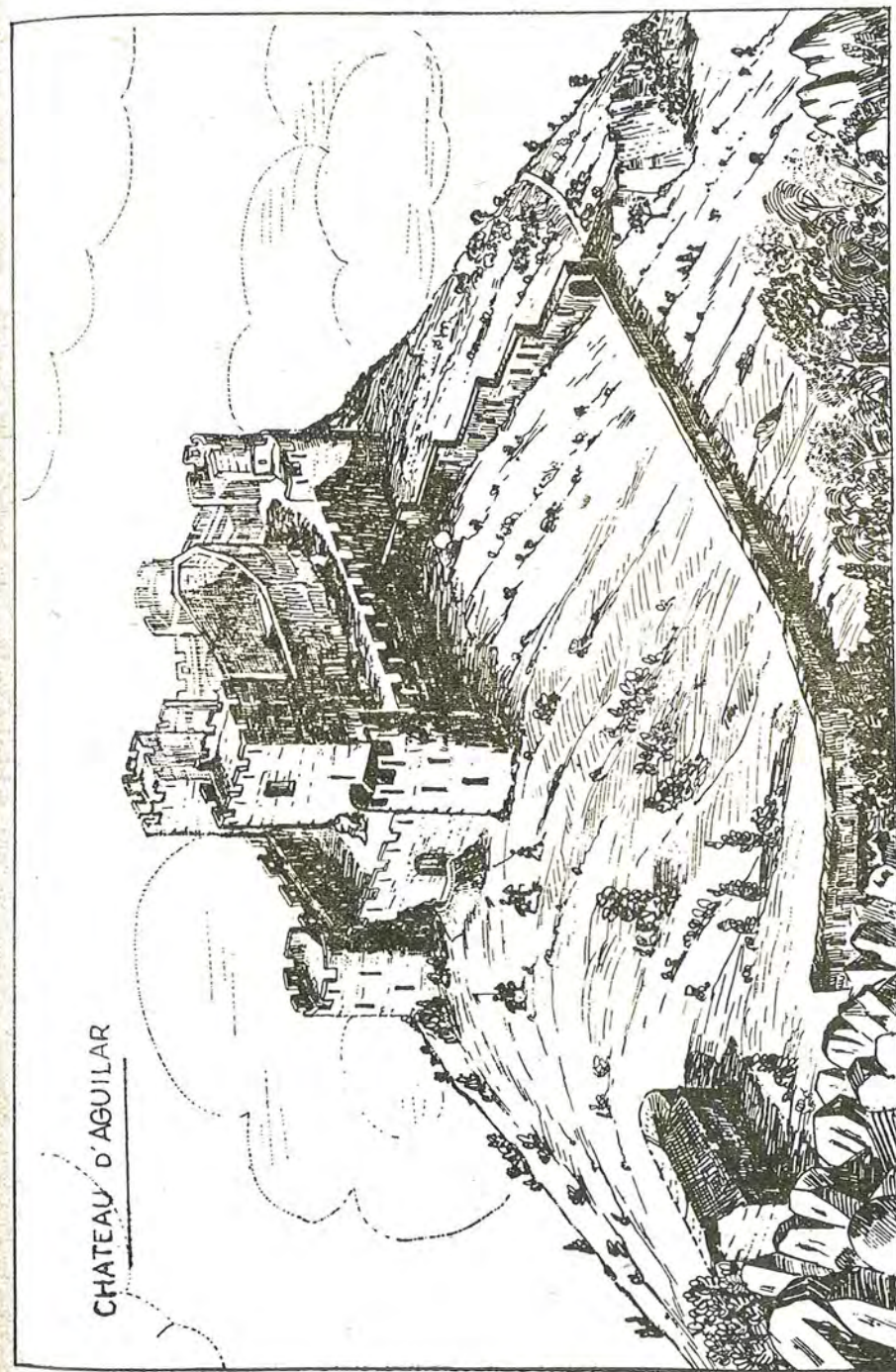
A l'extrémité de la nef et sous la naissance de la voûte, se trouve une petite baie d'éclairage à large ébrasement intérieur, sorte de meurtrière fermée en haut par un arc plein cintre.

La chapelle paraît avoir été garnie à la base des murs de rive de deux banquettes échelonnées dont d'importants fragments sont encore en place.

La porte, ouverte vers le S.-O., n'a rien de particulier. L'arc en plein cintre d'encadrement a été arraché. Cette porte devait être fermée d'un double vantail, dont les gonds ont disparu. Pas de trace de barre coulissante pour assujettir la porte de l'intérieur. Il est impossible de dater l'appareillage qui est en moellons bruts, sommairement dressés sur la face nue. Il ressemble, comme il est observé plus haut, à celui du mur défensif. Cet appareillage n'a rien de comparable à l'appareillage élégant de la fortification et qui date du XIII<sup>e</sup> siècle, comme tous les ouvrages militaires du temps de Saint Louis, du donjon de Saint-Jordy de Pierrepertuse, par exemple, des tours et des courtines de la deuxième enceinte de la Cité de Carcassonne.

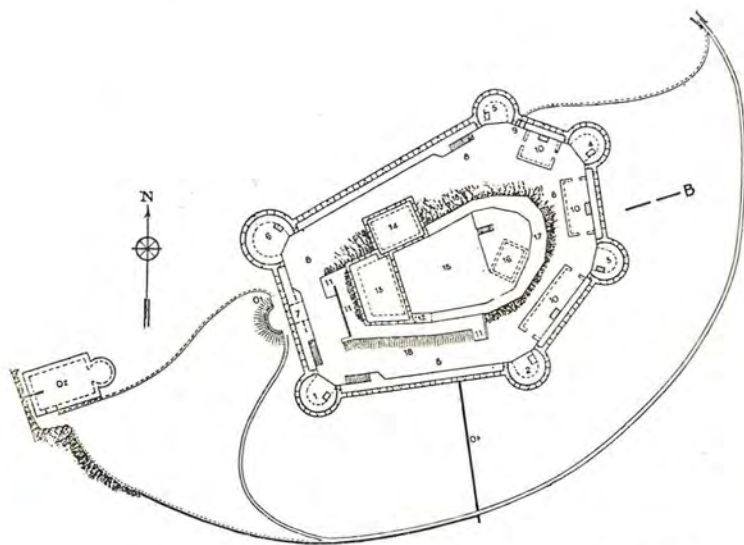
De la chapelle à l'entrée du château, pente rapide qui conduit devant les vestiges d'une barbacane dont il ne reste que les fondations, puis en arrière de cette défense, la porte d'entrée de la forteresse, dont le plein cintre s'est éboulé. Dans les pieds droits sont percés les deux trous où coulissait la barre destinée à assujettir les deux battants en bois fermant la porte du château. En face, et sur un plan plus élevé de 6 à 7 mètres, s'ouvrent dans le mur du donjon quatre meurtrières ébrasées de l'intérieur, destinées à la défense de cette porte.

A la droite, dans l'épaisseur du mur de la courtine, est ménagé un petit poste de veilleur et immédiate-



CHATEAU D'AGUILAR

ment après, un escalier de pierre fait communiquer le sol des lices avec le chemin de ronde. Un escalier semblable et destiné au même usage, est situé immédiatement après la tour n° 1.



Colonel Izard

Château d'Aguilar (Plan de la Forteresse)

Six tours rondes interrompent les courtines de l'enceinte. Elles sont plus rapprochées vers l'Est, par où le château peut être attaqué.

Ces tours sont ouvertes vers l'intérieur des lices. Deux sont bâties aux deux extrémités de la courtine occidentale et constituent, avec la barbacane les défenses de l'entrée principale du château. Elles possèdent au rez-de-chaussée, une meurtrière dans l'angle formé par la tour et la courtine et concourent plus efficacement à cette défense.

Les tours indépendantes du chemin de ronde, ouvertes à l'intérieur des lices, sont bâties avec un rez-de-chaussée, un premier étage, dont on voit encore les corbeaux destinés à supporter un plancher de bois. Elles possédaient une terrasse crénelée qui a disparu. Les tours sont établies sur le même modèle; elles sont demi-circulaires vers l'extérieur, percées de quatre meurtrières à la salle basse et de trois meurtrières alternantes à l'étage supérieur. Seule la tour n° 3 possède cinq meurtrières au rez de chaussée et quatre à la salle supérieure. Elles ont toutes 3 mètres de diamètre à l'exception de la tour n° 6 qui est profonde de 5 mètres pour la défense plus efficace de l'entrée.

Entre la 4<sup>e</sup> et la 5<sup>e</sup> tour, existe une poterne de plein cintre dont une barre coulissante assujettissait par dedans les battants en bois.

Dans les lices, et vers la portion méridionale, on observe des vestiges de murailles en moellons bruts qui semblent postérieures à la construction de l'enceinte, destinées, sans nul doute, à limiter des réduits, peut-être des magasins d'armes et de munitions. L'épaisseur de ces murailles est d'ailleurs réduite à 30 ou 60 centimètres, nullement comparable à celle des murs d'enceinte de plus d'un mètre.

Le donjon est construit sur une terrasse surélevée par rapport au sol des lices, de 4 à 5 mètres. On y accède par une rampe à l'extrémité de laquelle s'ouvre vers le midi une porte de plein cintre qui conduit dans une cour entourée d'un mur; celui-ci va en s'élevant et en s'épaississant à mesure que l'on se dirige vers l'Est. Il est bâti à pans coupés sur cette face, et les angles de ces pans coupés sont solidement construits pour la résistance aux attaques.

Au milieu de la cour, s'ouvre une bâtisse voûtée en berceau et appareillée, peut-être la citerne du château.

Le donjon possède deux salles superposées. Le mur du donjon, qui fait face à la porte principale, est percé d'une fenêtre à linteau de 1 mètre de large sur 1 m. 50 de hauteur; elle est à 3 mètres au-dessus du sol du donjon. Sur la façade méridionale, au même niveau, une seconde fenêtre de forme semblable et de dimensions légèrement supérieures. Ces fenêtres correspondaient à un premier étage, bien indiqué par des boulines, trous carrés, destinés à l'introduction des poutres d'un plancher. Au rez de chaussée, sur la façade occidentale, on retrouve les meurtrières profondément ébrasées, en cul de four, construites avec des appareils élégamment taillés. Accolée au donjon, une tour carrée avec 3 salles voûtées dont une basse (1).

L'appareillage des murs de la cour est plus fruste que celui de l'enceinte et des tours. A la deuxième tour, regardant du côté du Midi, la base est reprise avec des pierres en bossage, suivant l'architecture de Philippe-le-Hardi.

---

(1) Tour de guet en même temps que habitation des officiers et du châtelain, accessible par le donjon.

## TROISIEME PARTIE

---

# Une Station de L'ÂGE de BRONZE dans l'Aude

par M. Paul MONDIÈS

Président de la Société

En face de l'ancienne gare des Tramways de Durban (Aude), sur la rive gauche de la Berre, est une colline rocailleuse dont le terrain carbonifère a été fouillé par une Société minière vers 1885.

Ce terrain est très riche en schistes portant des empreintes très nettes de fougères, de prêles et de sigillaires dont j'ai pu réunir une intéressante collection dont j'ai l'honneur de vous présenter quelques pièces.

Cette colline est couronnée par un gros rocher, appelé roc Coumbach, situé dans la parcelle communale portant le numéro cadastral 850 de la Section B, lieu dit l'Espazo.

Au cours de mes recherches, j'ai découvert, cachés sous une dalle, les objets suivants :

- 1° Un talon de hampe de lance en bronze;
- 2° Quatre bracelets dont 1 cannelé et 3 finement gravés;
- 3° Un tranchet ou rasoir.

J'ai le plaisir de vous présenter ces pièces en bronze en rappelant qu'en 1904, au lieu dit « Sainte-Raphine », dans la même commune, il a été trouvé dans un champ appartenant à M. le docteur BAISSAS, un talon de hampe de lance semblable, avec une hache à douille, une lance et un tranchet rasoir, le tout également en bronze.

Les deux points où ont été trouvés ces objets sont distants d'environ 3 kilomètres l'un de l'autre et situés sur les rives opposées de la Berre.

### *Description des objets trouvés au Roc Coumbach :*

Le talon de la hampe de lance mesure 0,051 mm. de longueur et 0,027 mm. de diamètre à la douille. Cette pièce, de forme conique est terminée par un bouton rond de 0,013 de diamètre. Son poids est de 30 grammes.

Le bord de la douille présentait un appendice perforé, qui permettait le passage d'une cordelette pour sa fixation. Deux ouvertures rectangulaires situées en face l'une de l'autre, semblent indiquer qu'une clavette fixait la hampe à la douille. Une série de 12 traits décore cette pièce sur 20 mm. de hauteur.

Le bracelet cannelé est la pièce la mieux conservée, parce qu'elle est la plus robuste.

Son poids est de 95 grammes.

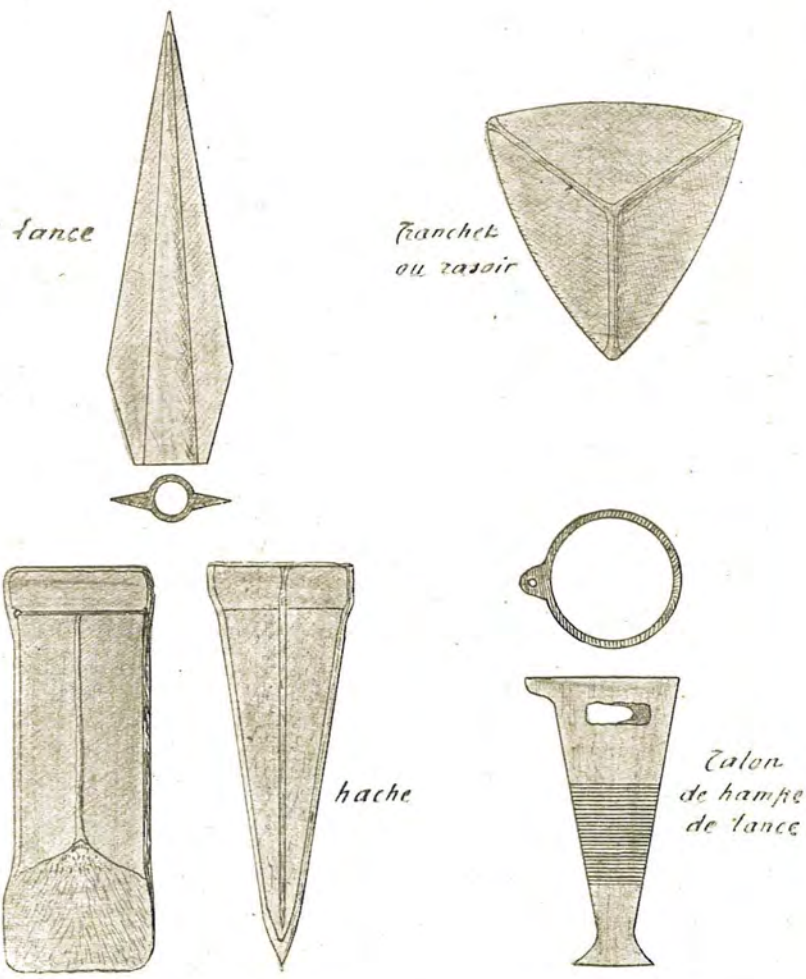
Son diamètre extérieur : 0,075 mm.

Son diamètre intérieur : 0,063 mm.

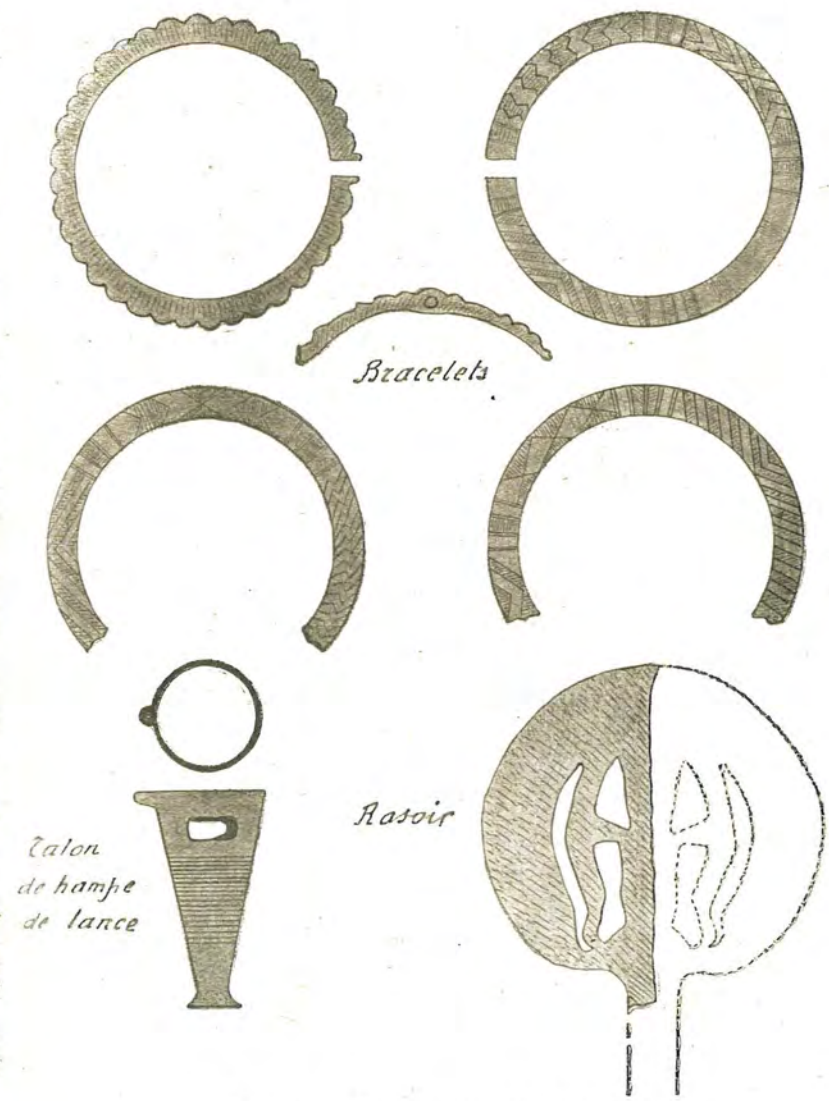
Sa largeur 9 mm. et son épaisseur 6 mm.

Ce bracelet est décoré par 36 grains et autant de gorges profondes d'environ 2 mm., parfaitement régulières.

Il n'est pas fermé. Un jeu de 3 mm. permettait de le serrer ou de donner de l'ampleur suivant la grosseur du poignet de celui qui le portait. Les 3 au-



Objets en Bronze trouvés à Durban  
par M. le Docteur Baisson



Objets en bronze trouvés à Durban  
par M. Mondès

tres bracelets gravés sont sensiblement pareils les uns aux autres.

Un est entier, les deux autres sont fractionnés.  
Leur diamètre extérieur était de 73 mm.  
Leur diamètre intérieur était de 60 mm.  
Leur poids était d'environ 40 grammes.

Le bronze dont ils sont composés a d'abord été travaillé en feuilles de 1 mm. d'épaisseur et de 27 mm. de largeur et ensuite replié pour lui donner la forme arrondie.

Chaque bracelet porte 4 sections de gravures différentes, chacune séparée de l'autre par 4 traits transversaux. La première section est composée de traits en zig-zag, la deuxième de chevrons, la troisième de traits longitudinaux, la quatrième de chevrons dans le sens transversal.

Ces gravures sont finement exécutées.

Le tranchet-rasoir, d'un poids de 21 grammes est en forme de demi-lune. Il est évidé intérieurement et était terminé par un manche dont la cassure est très nette.

Le tranchant a un développement de 11 cent.

La hauteur de l'appareil: 75 mm.

La largeur: 40 mm.

En examinant attentivement cette pièce, on voit qu'elle a été coupée et qu'elle n'est que la moitié d'un rasoir primitif de forme ronde qui avait 80 mm. de diamètre et dont on a retrouvé de semblables modèles reproduits dans les ouvrages de préhistoire.

La description complète des objets trouvés dans le champ de M. BAISSAS en 1904 à Sainte-Raphine, est donnée par M. MULLER, conservateur du Musée de Grenoble, dans l'ouvrage de MORTILLET: *l'homme préhistorique*, année 1909, page 140. Cet ouvrage est dans la bibliothèque de la Société.

Rien ne permet d'attribuer à la découverte de ces objets en deux points différents, mais peu éloignés l'un de l'autre, une origine certaine. On peut tout au moins la faire remonter à la même époque, vu la similitude de façonnement des deux talons de hampe de lance.

Peu de stations de l'âge de bronze ayant été signalées dans le département de l'Aude, il m'a paru intéressant de faire connaître celles découvertes dans la commune de Durban, il y a quelques années.

Et j'ajoute que si je réserve pour le musée de notre Société les pièces que j'ai l'honneur de vous présenter, celles trouvées dans le champ de M. BAISSAS ont été offertes par celui-ci à M. MULLER, conservateur des Musées Dauphinois et vraisemblablement collectionnées au Musée de Grenoble.

Carcassonne, le 17 novembre 1940.

J. MONDIÈS.

Il est indiqué qu'à l'analyse opérée par M. le professeur L. MARTIN, de l'École de Médecine et de Pharmacie de Grenoble, ces bronzes ont donné les résultats suivants :

**Talon de hampe :**

Cuivre	76,91	}	99,17
Etain	22,26		
Plomb	traces		
Fer	traces		

**Hache à douille :**

Cuivre	89,530	}	99,677
Etain	10,147		

**Lance :**

Cuivre	73,64	}	99,53
Etain	25,89		

Le tranchet ou rasoir n'a pas été analysé, mais paraît très voisin de la lance et du talon de hampe.

## L'ÂGE DE BRONZE

### et la Légende de l'Atlantide

par R. ESPARSEIL

Tous les préhistoriens sont d'accord pour admettre après l'âge de pierre, l'existence de l'âge de Cuivre, ensuite celui du Bronze, et puis du Fer, bien que celui-ci soit certainement plus ancien qu'on ne le croit, puisqu'une barre de fer a été trouvée maçonnée dans la pyramide de Kéops.

On sait que l'âge du bronze a précédé de plusieurs milliers d'années celui du fer; par contre, il est admis que l'industrie des métaux en général, semble avoir été introduite autour de la Méditerranée, par une race inconnue, navigateurs intrépides, autant que conquérants, lesquels, à la faveur des migrations guerrières ayant bouleversé le monde, auraient apporté le bronze sous la forme d'armes ou d'ornements.

Chercher l'origine du peuple inconnu qui aurait fait connaître le bronze dans l'Ancien Continent.

Indiquer le berceau de cet alliage. Tel est l'objet de ce travail.

Les constituants de ce métal, sont le cuivre et l'étain dont l'alliage forme le bronze. On a bien cherché comment et pourquoi les outils ou les armes, d'abord en cuivre, puis en bronze, ont succédé au

silex, à part quelques hypothèses, sans consistances personne n'a pu faire connaître un fait précis, appuyé sur une démonstration rigoureusement scientifique, susceptible d'apporter une explication rationnelle.

Il est certain, cependant, que la fabrication du bronze, se perd dans la nuit des temps. Elle est certainement antérieure de plusieurs siècles à l'origine de la plus vieille civilisation indiquée par l'histoire écrite, et celle-ci ne date que de 5 ou 6.000 ans avant notre ère.

De nombreux auteurs ont bien essayé de faire intervenir le hasard pour prouver qu'après avoir obtenu séparément le cuivre et l'étain, on avait eu l'idée de les fondre ensemble pour obtenir du bronze, mais personne n'a expliqué, comment on avait obtenu le cuivre et l'étain.

Du reste, aucun raisonnement dans ce sens ne résiste au moindre examen critique. Tout d'abord, dans l'Ancien Monde, il n'existe aucune mine renfermant à la fois un minerai complexe de cuivre et d'étain. C'est que le cuivre en général, se trouve dans les roches basiques et que l'étain a une préférence pour les roches acides.

La cassitérite, seul minerai d'étain à peu près connu dans l'ancien continent, ne se réduit pas avec facilité, elle demande pour être fondue un traitement assez compliqué, dont la technique est absolument hors de question avec les connaissances de nos anciens. De plus, elle est accompagnée dans les filons par un certain nombre de satellites nuisibles dont le mispickel; le wolfram ou la tourmaline ne sont pas des moindres. Par contre, on la trouve rarement en cristaux isolés, souvent dans les sables, rarement en minerai massif et dans une gangue si complexe qu'il est impossible de pouvoir en extraire à la fois plus que

quelques pourcentages insignifiants. Il est donc impossible à un homme de l'art d'admettre qu'un des premiers métaux à technique si spéciale, exigeant un matériel de concentration si compliqué, puisse avoir été découvert par l'homme préhistorique.

De même pour le cuivre, dont les sulfures sont rares et toujours accompagnés d'éléments nuisibles, les carbonates ne sont jamais abondants et l'extraction du cuivre de pareils minerais comporte des complications du même ordre que pour l'étain.

De plus, la méconnaissance de nos anciens préhistoriques pour tirer parti de pareils minerais est prouvée par l'impossibilité dans laquelle se sont trouvés les métallurgistes romains pour affiner le cuivre, sans quoi ils ne nous auraient pas laissé des mattes cuivreuses titrant 60 % de cuivre (1).

Il faut donc chercher autre chose. La logique nous conduit à examiner l'utilisation par les anciens des métaux natifs si abondants dans les deux Amériques. Cela paraît être confirmé par Elisée RECLUS lorsqu'il nous apprend que les sauvages de l'Amérique du Nord riverains du lac Supérieur, avaient appris à marteler le cuivre natif des gisements d'Ontonagon et de Kerma pour en fabriquer des armes et des ornements (2).

De même les Esquimaux du Groenland, dans l'impuissance à traiter les minerais qu'ils avaient à leur disposition, avaient trouvé, tout de même, le moyen d'utiliser les blocs météoriques ou de fer natifs qu'ils recherchaient sur leurs côtes (2).

Cette hypothèse paraît très séduisante, elle expliquerait, pourquoi, l'âge du cuivre, dont le minerai natif est utilisable directement, a précédé les deux autres, les gisements du Lac Supérieur et de la Cordillère des Andes étant célèbres à ce point de vue.

Mais il est prouvé qu'aucun gisement de l'Ancien Continent ne se prête guère au développement et à la fabrication du bronze. De LAUNAY (3) indique qu'il faut aller chercher par delà les mers les deux métaux formant cet alliage. Il l'a prouvé par les études qu'il a entreprises des exploitations anciennes, lesquelles font ressortir que les connaissances industrielles du monde ancien lui ont été apportées par des hommes de l'extrême occident, vers l'ancien continent.

Il est donc certain, qu'entre le premier groupe ethnique dont l'histoire fait mention et les hommes du Chelleen, dont on ne sait rien, des centaines de milliers d'années ont dû s'écouler au cours desquelles des phénomènes géologiques en concordance avec des changements de climats se sont produits.

Les innombrables migrations des peuples s'expliquent du reste, par l'alternance des émergences, ou des immersions des îles ou des continents, ce dont la paléontologie humaine nous donne des preuves.

Cela conduit à supposer entre les divers continents des communications terrestres aujourd'hui disparues. L'effondrement progressif de quelques-uns d'entre eux s'est maintenu dans la tradition des peuples. C'est ainsi, que des traditions pareilles à l'histoire Chaldéenne du déluge universel, nous sont venues des Indes, de Chine, d'Égypte, et d'Amérique. Le déluge universel de la Bible fut sans doute un raz de marée formidable du golfe persique causé par l'effondrement d'une terre disparaissant quelque part sous les eaux (1).

Enfin l'histoire a gardé le nom de la disparition d'un continent, l'Atlantide, reliant l'Europe à l'Amérique alors considérablement rapprochés, sinon soudés, comme nous le verrons tout à l'heure.

De nombreux auteurs ont parlé des Atlantes, peuple essentiellement conquérant : Platon le plus célèbre, Hérodote, Aristote, Théophraste, Eudoxe de Cnide, Marcellus, Diodore de Sicile, Posidomius, Plutarque, etc... (4).

On se demande encore aujourd'hui si Platon ne nous a pas transmis en l'amplifiant une histoire réelle de l'humanité. Il est démontré scientifiquement, et c'est ce que nous allons tenter, qu'une vaste région continentale s'est effondrée à l'Ouest de Gibraltar et que son effondrement remonte très loin dans le passé.

Mais examinons tout d'abord le récit historique de Platon, nous chercherons ensuite à le confirmer au moyen d'arguments rigoureusement scientifiques.

C'est un dialogue intitulé TIMMÉE ou de la Nature (5). Il y a quatre interlocuteurs dont Critias parlant à Solon au sujet d'un voyage que fit ce sage législateur à Saïs dans le delta d'Égypte.

Un vieux prêtre égyptien surprend profondément Solon en lui révélant l'histoire des origines d'Athènes. « Je ne l'en ferai pas un secret, Solon, dit le Prêtre. Je consens à satisfaire ta curiosité par égard pour toi et pour ta patrie, surtout pour honorer la déesse notre commune protectrice qui a élevé et institué ta ville d'Athènes issue de la Terre et de Vulcain et mille ans plus tard notre ville à nous, Saïs. Depuis la fondation de celle-ci nos livres sacrés parlent d'une durée de 8.000 ans. Je vais donc t'entretenir brièvement des lois et des plus beaux exploits des Athéniens pendant les 9.000 ans écoulés depuis qu'Athènes existe. Parmi tant de grandes actions de tes concitoyens, il en est une qu'il faut placer au-dessus de toutes les autres. Les livres nous apprennent la destruction par Athènes d'une armée singulièrement puis-

sante, armée venue de la mer Atlantique et qui envahissait insolemment l'Europe et l'Asie, car cette mer était alors praticable aux vaisseaux et il y avait au-delà du détroit que vous appelez les Colonnes d'Hercule, une île plus grande que la Lybie et que l'Asie ». (ici il ne s'agit, bien entendu, que de l'Asie connue des anciens).

« De cette île, on pouvait facilement passer sur d'autres îles, de celles-là à tout un continent qui entoure la mer intérieure. Ce qui est en deçà du détroit dont nous parlons, ressemble à un vaste port dont l'entrée serait étroite, mais c'est une véritable mer et l'entrée qui l'environne est un vrai continent.

« Dans l'île Atlantide régnaient des rois d'une grande et merveilleuse puissance. Ils avaient sous leur domination, l'île entière ainsi que plusieurs autres îles et quelques parties du continent. En outre, de ce côté-ci du détroit, ils régnaient sur la Lybie jusqu'à l'Égypte et sur l'Europe jusqu'à la Tyrrenie. Toute cette puissance se réunit un jour pour asservir d'un seul coup notre pays et le vôtre et tous les peuples vivant de ce côté-ci du détroit. Ce fut alors qu'éclatèrent au grand jour la force et le courage d'Athènes. Par la valeur de ses soldats et leur supériorité dans l'Art Militaire, Athènes avait la suprématie sur tous les Hellènes, mais ceux-ci ayant été forcés de l'abandonner, elle entreprit seule la lutte, brava le danger, arrêta l'invasion, entassa victoires sur victoires, préserva de l'esclavage les peuples encore libres et rendit à une entière indépendance tous ceux qui comme nous demeurent en deçà des Colonnes d'Hercule. Plus tard de grands tremblements de terre et des inondations engloutirent en un seul jour et en une nuit fatale tout ce qu'il y avait chez nous de guerriers.

« L'île Atlantide disparut sous la mer. Depuis ce temps là, la mer dans ces parages est devenue impraticable aux navigateurs, les vaisseaux n'y peuvent passer à cause des sables qui s'étendent sur l'emplacement de l'île abîmée ».

Dans un autre dialogue intitulé Critias ou de l'Atlantide qui est la suite de Timée, Platon se laisse aller à nous décrire l'île fameuse. Une plaine située près de la mer et s'ouvrant dans la partie méridionale de l'île et la plus fertile des plaines. Autour d'elle, un cercle de montagnes s'étendant jusqu'à la mer, cercle ouvert au midi et protégeant la plaine contre les vents glacés du nord.

Dans ces montagnes superbes, de nombreux villages riches et peuplés, dans la plaine une ville magnifique dont le palais et les temples sont construits en pierres de trois couleurs, blanches, noires et rouges, tirés des flancs mêmes de l'île. Ça et là, des mines produisant tous les métaux utiles à l'homme, enfin les bords de l'île coupés à pic dominant de haut la mer tumultueuse.

Plus loin, Platon décrit les mines et le Palais des Rois.

L'île produisait les métaux soit solides, soit fusibles et celui dont même nous n'avons plus que le nom, mais qui était une réalité et que l'on extrayait de mille endroits, l'orichalque (1), alors le plus fameux de tous les minerais, après l'or.

---

(1) **Rossignol.** — Mémoire sur le métal que les anciens appelaient orichalque. — Orichalque, ou cuivre des montagnes de (oros) montagne et de (chalcos) cuivre. Telle est l'origine de l'orichalque dont le nom exerça sur les imaginations un tel prestige qu'on ne put se résigner à le laisser dans le domaine de la fable, et qu'on l'applique tantôt à un alliage de cuivre, tantôt au cuivre pur.

Au palais, ils recouvrirent de cuivre en guise d'enduits le mur d'enceinte dans tout le parcours. D'étain la seconde enceinte, et l'Acropole elle-même d'orichalque aux reflets de feux. Le reste du récit indique que les Atlantes étaient d'excellents navigateurs et qu'ils commerçaient avec toutes les parties du monde.

Il résulterait donc de ce récit, qu'il y eut quelque part vers l'occident un pays où l'industrie des métaux fût très prospère, où la fabrication du cuivre et de l'étain était pratiquée pour faire du bronze. Rien n'indique cependant que cette métallurgie peut avoir pris naissance dans l'Atlantide.

Tel est ce continent, du prodigieux philosophe Platon, dont l'histoire semble fabuleuse et malgré tout très vraisemblable.

C'est qu'elle concorde si bien avec ce que nous imaginerions d'une terre émergée dans la région des Açores, terre ferme, formée d'un socle de roches anciennes supportant un lambeau de terrain calcaire de couleur blanche, des montagnes volcaniques éteintes et de couleur de lave noire, ou rouge depuis longtemps refroidie.

Ajoutons que l'on a cru dans l'antiquité jusqu'à notre ère, et tout autour de la Méditerranée à l'antique invasion des Atlantes porteurs d'armes et d'ornements de bronze. Les trouvailles préhistoriques de cet alliage, auquel on attribue une grande ancienneté datant de 4 à 5.000 ans avant notre ère, abondent dans notre pays.

La carte de l'archipel des Açores montre clairement que neuf grandes îles qui le composent s'alignent sur trois bandes parallèles. Ces bandes orientées vers le N.-O., sont jalonnées par des îles sur une longueur de plus de 800 kilomètres. Ces alignements se pro-

longent encore sous la mer et sur une très grande distance.

Par contre, d'après **TERMIER** (4), la région orientale de l'Atlantique est du sud au nord et sur toute sa longueur, une grande zone volcanique, car tous les piliers qui atteignent la surface y affleurent sous la forme d'îles volcaniques. C'est ainsi que tous les dragages remontent des laves au jour. Cette zone fait partie des zones instables de notre globe, car le soulèvement du fond déjà instable n'est pas terminé, son mouvement d'ascension par rapport à la dépression orientale est toujours en action et des cataclysmes analogues peuvent encore à chaque instant intervenir.

Il existe au Musée de l'École des Mines une lave de la mer présente le caractère d'un pays de montagne vitreuse remontée du fond à 500 kilomètres au Nord des Açores où les sondages ont reconnu que le fond avec des hauts sommets rocheux, des pentes raides et des vallées profondes. Cette lave ayant le caractère des basaltes n'a pu se consolider dans cet état qu'à la faveur de la pression atmosphérique. Sous plusieurs atmosphères et à plus forte raison sous 3.000 mètres d'eau, elle aurait certainement cristallisé, au lieu d'être colloïdale. Il est donc certain que cette terre a été recouverte de lave lorsqu'elle était émergée et comme la surface de la roche conserve l'allure tourmentée et non érodée, il faut que cet effondrement ait été brusque. Mais, ajoute **TERMIER**, cet effondrement n'est pas le seul dans l'Atlantique.

Voilà donc un commencement de preuve scientifique, qu'un continent émergé a bien existé au delà de Gibraltar, à une époque très reculée. Même du temps de Platon, lorsque de hardis marins se risquaient à franchir les colonnes d'Hercule, ils étaient

bientôt arrêtés par une telle abondance d'écueils de débris de terre engloutie là où la mer est libre aujourd'hui, que la peur les prenait et qu'ils fuyaient ces parages maudits.

Mais lorsqu'il faut dévoiler les états antérieurs de notre globe, toutes les sciences s'occupant du problème de la terre doivent être mises à contribution, sans quoi il n'est pas possible d'obtenir la vérité. Les indications fournies par l'illustre géologue **TERMIER** représentent avec de **Suess** l'école classique; la nouvelle théorie de **WEGENER** de l'école allemande sur la translation des continents, biffe d'un trait de plume ce que nous savons en France à ce sujet, il n'est pas indifférent de s'y reporter, car il en ressortira lumineusement la preuve de l'existence de l'Atlantide.

**WEGENER** part de ce principe qu'à une époque donnée, la terre ne pouvait avoir qu'une seule face. Ce qui revient à dire que les continents ou les îles actuellement séparés par l'océan, étaient accolés les uns aux autres.

Il est certain qu'à l'aide de cette hypothèse, on peut expliquer pourquoi sur les continents isolés par la mer se trouvent maintenant les mêmes flores et les mêmes faunes terrestres. C'est parce que l'échange ininterrompu s'est produit lorsqu'ils ne formaient qu'un seul bloc.

L'Amérique du Sud et l'Afrique furent ainsi liées jusqu'au crétacé inférieur et moyen. Quant à l'Amérique du Nord et l'Europe, leur existence aurait été plus irrégulière, la liaison aurait été interrompue à plusieurs reprises, dans le Cambrien, le Permien, le Jurassique et le Crétacé alors que la disparition définitive les reliant a pu avoir lieu au début du quaternaire, c'est-à-dire lorsque l'homme peuplait la terre

depuis de nombreux millénaires, puisqu'il est prouvé qu'il existait sur la fin du tertiaire (10).

L'Amérique du Sud était contigue à l'Afrique au point de constituer avec elle un bloc continental unique. Les contours des deux côtes séparés pendant le crétacé sont reproduits en sens inverse de part et d'autre. Ce n'est pas seulement le grand coude saillant rectangulaire que présente la côte Brésilienne au Cap San Roque qui est reproduit en sens inverse par le coude rentrant de la côte Africaine au Cameroun, mais par les régions situées de part et d'autres de ces deux points. A chaque saillie d'une côte correspond une partie rentrante semblable sur l'autre. Il en est de même pour les sédiments, ainsi que pour les plissements qui interrompus brusquement par la cassure de l'océan se reproduisent de l'autre côté et avec la même disposition.

Ainsi que pour l'Amérique du Nord et le Groenland avec l'Europe.

La théorie sur les translations a une grande supériorité sur les autres, parce qu'elle peut être prouvée dans son essence même par des mesures géodésiques exactes en partant de la lune, et auxquelles WEGENER lui-même a contribué.

C'est ainsi qu'entre Buenos-Aires et la ville du Cap on a pu établir que le déplacement annuel des deux rives est de 0,20. Entre l'Amérique du Nord et l'Europe de 1 mètre. Et à la longitude du Groenland de 20 mètres.

Quant à l'argument géophysique, il fait état des déplacements continentaux grâce à la viscosité de la masse profonde de l'écorce terrestre sur laquelle la masse solidifiée plus légère glisserait. Simple hypothèse sur laquelle il y aurait beaucoup à dire.

Mais à côté de cela, c'est encore l'argument géologique qui est le plus probant, il nous amène du reste à l'existence de l'Atlantide.

L'hypothèse que l'Océan Atlantique ne constitue faille extrêmement élargie dont les murs étaient jadis en connexion immédiate, nous est, en effet, fournie par la comparaison des structures géologiques des deux côtés.

Cette faille a sa plus grande largeur (6.220 kilomètres) vers le Sud, à l'endroit où la disjonction se produisit tout d'abord, alors qu'entre le Groenland et le Spitsberg où la disjonction est beaucoup plus récente, la distance qui les sépare n'est que de 200 km.

En rapprochant les deux lèvres de la faille, on constate tout d'abord que les sierras de Buenos-Aires comportent une série stratigraphique semblable à celle du Cap qui lui fait face. Les sédiments sont plissés de la même façon et ils s'étendent du reste à travers la pointe de l'Afrique et à travers l'Amérique du Sud jusqu'aux Andes.

Du Toit, le grand géologue africain, accrédité en Amérique pour un voyage d'études sur cette question, écrit: « En fait, j'avais beaucoup de peine, après examen détaillé de la région, de m'imaginer que j'étais dans un autre continent et non dans la partie sud du Cap » (7).

Le vaste plateau de gneiss qui n'a subi aucun plissement, offre une extrême ressemblance avec celui du Brésil. De plus, la concordance des roches éruptives et des sédiments d'une part, ainsi que de l'autre, montre que cette ressemblance ne se borne pas aux traits généraux (9).

Le vieux granite se retrouve sur la côte du Brésil et en Afrique; il en est de même pour les roches

alcalines; quant au groupe kimberlitle Alnoïde, etc., le plus connu, il forme sur les deux côtes des positions concordantes où se retrouvent les fameux gîtes diamentaires renommés.

En résumé, les concordances des deux côtés de l'Océan Atlantique Sud ainsi qu'en Atlantique Nord, sont tellement connues et en si grand nombre, qu'il n'est pas possible de les considérer comme simplement dues au hasard, car elles sont non seulement de nature géologique, mais aussi de nature stratigraphique, lithographiques, paléontologiques, tectoniques, volcaniques et climatologiques.

Mais si, continuant notre étude vers l'Atlantide, si nous cherchons la similitude géologique à la hauteur du Maroc, nous remarquons que la chaîne de l'Atlas, dont les plissements commencés dans le crétacé, se firent surtout dans l'oligocène, n'a pas de prolongement en Amérique. De plus, ce qui rend encore plus improbable une ancienne suture directe des deux côtes à la hauteur de Gibraltar, c'est la dissemblance géologique entre la péninsule Ibérique et la côte Américaine.

Et ici, WEGENER, est obligé de reconnaître que l'hypothèse des translations est incompatible avec cette dissemblance géologique. C'est, dit-il, parce qu'entre l'Espagne et l'Amérique se trouve le large massif sous-marin des Açores consistant en une longue bande écroulée de socles continentaux dont la largeur initiale devait être au moins de 1.000 kilomètres. Ce qui a été prouvé par ses études sur les profils bathymétriques transatlantiques obtenus par sondages acoustiques.

Mais il se pose la question, résolue par TERMIER, ainsi que nous l'avons vu, de savoir si une grande partie des substructures des Iles de l'Atlantique, ainsi

que le fond océanique sont en basalte, ce qui lui donnerait la preuve de l'émergence ancienne du continent à l'air libre. C'est qu'il ignorait les résultats des dragages pratiqués en 1898 par des français à la suite d'un accident survenu à un câble transatlantique qui s'était rompu. Le navire cherchant à repêcher ce câble, se heurtait à de grandes difficultés à cause du profil tourmenté du fond de l'océan par 3.100 mètres de fond. C'est alors que le grappin se promenant constamment dans des roches à pointes dures et à arêtes vives, remonta les échantillons de l'Ecole des Mines.

M. GAGEL, d'Heideberg (9) estime que les Canaries et Madère sont des restes d'éclats détachés du continent Africain à une époque relativement récente. Personne n'a cherché si du côté de l'Amérique il n'en était pas ainsi. Quoiqu'il en soit, Platon fait état d'une partie du continent disparu occupée par les Atlantes. Nous en avons là la preuve scientifique.

Il est superflu, après ce que nous venons d'indiquer, d'examiner les côtes se faisant face de l'Atlantique Nord, nous n'obtiendrions qu'une nouvelle confirmation que les gisements houilliers d'Europe sont le prolongement de ceux d'Amérique, mais ne nous apporterait rien de nouveau en ce qui consiste l'Atlantide.

Nous n'irons donc pas plus loin sur l'hypothèse de la translation des continents, car nous venons de voir qu'elle n'est pas en contradiction avec l'affaïssement de certains d'entre eux. C'est comme si, nous avions cherché à reconstituer un journal déchiré d'après les contours de ses fragments pour vérifier ensuite si les lignes correspondent. Ce journal se reconstitue, sauf en son centre, où il manque un sérieux emplacement disparu, juste à celui de l'Atlantide.

Il est donc prouvé historiquement et scientifiquement qu'il y eut quelque part à l'occident une île ou plus simplement un continent détaché du continent africain établissant une liaison avec l'Amérique. De son côté, l'Amérique se serait détachée de l'Europe au commencement du quaternaire. Le tout devait être accolé ou singulièrement rapproché et peuplé.



Tichuanaco — Statue monolithe préincasique.  
Vestige d'une civilisation très ancienne  
sur laquelle les premières statues égyptiennes seraient copiées

Ce continent produisait des métaux et ses habitants en connaissaient l'industrie, particulièrement celle du cuivre et de l'étain au moyen desquels il était possible de fabriquer du bronze.

Ce n'est là qu'une hypothèse historique, non établie sur un fait indéniable. Or, voici de quoi établir nettement l'origine du bronze.

Il existe en Bolivie, à Tichuanaco, dans les environs du lac Titicaca, des restes d'une civilisation extrêmement ancienne, dont les monuments ressemblent étrangement à ceux de la civilisation Mycèneenne. La porte des « Lions de Mycène » semble avoir été copiée, ou tout au moins inspirée de la porte de Soleil de Tichuanaco. Les escaliers monolithiques indiquent tout comme les Pelasges, les Ibères de Tarragone ou les hommes des tumulus de l'Aude que leurs



Alignements de monolithes  
sur l'ancienne rive du lac Titicaca, aujourd'hui  
retiré de 25 kilomètres.

auteurs savaient tailler la pierre en blocs énormes et la transporter. Les alignements de pierres rappellent les cromlechs armoricains, les statues égyptiennes ressemblent à celles encore en place du lac Titicaca, enfin les chambres souterraines s'apparentent aux hypogées de l'antiquité classique.

On admet que ces ruines représentent une civilisation ancienne, parce que lorsqu'elles ont été édifiées, le lac Titicaca baignait leur pied. Elles sont taillées dans une andésité qui n'existe qu'au delà du lac à travers lequel elles n'ont pu qu'être transportées en bateau.

Or, celui-ci se dessèche graduellement et s'en est déjà retiré de 25 kilomètres. Par la vitesse de son



Porte du soleil de Tichuanaco  
sur laquelle la Porte des Lions de Mycène en Argolide  
(ancienne Grèce) aurait été copiée.

recul, il a été possible de déterminer que ces monuments représentent une civilisation plus ancienne que la civilisation égyptienne. Cette civilisation, dont l'art n'est pas exclu, n'a pu être qu'une civilisation née de l'art des mines, car ce lac, qui est à 3.800 mètres d'altitude, se trouve dans une région ayant été toujours désertique dans les Andes entre la Bolivie et le Pérou.

Les agglomérations dans lesquelles vivaient les habitants de ce plateau, ne pouvaient tirer leurs ressources que des mines, mais en aucune façon de l'élevage ou de l'agriculture. Or, ces mines, comme celles de Potosi, comptent parmi les plus riches du monde, l'or, l'argent, le cuivre et l'étain y abondent sous la forme d'une stanite ayant pour formule  $Cu_2S FeS SnS$ , elle est très fusible au chalumeau et permet, en la fondant, d'en retirer directement le bronze.

Si l'on admet l'histoire des Atlantes conquérant une partie de l'Europe, telle que nous la rapporte Platon, il n'est pas interdit de penser que leur esprit essentiellement conquérant ne s'est pas manifesté uniquement en direction de la Méditerranée, puisqu'ils avaient en Amérique, alors soudée à l'Atlantide, un pays de cocagne d'où ils pouvaient retirer ce que l'Europe était dans l'impossibilité de produire.

A défaut d'un fait précis indiquant l'origine du bronze dans l'Atlantide, on pourrait à la rigueur trouver là l'explication de l'introduction du bronze en Europe.

Suivant Marcelin BOULE, l'Amérique aurait peuplé une partie de l'ancien monde (11), alors que QUATRE-FAGES voit un grand rapport des Peaux-Rouges avec les Cros Magnon.

Dans ces conditions, il faudrait admettre l'introduction des civilisations grâce à des migrations successives, ce qui expliquerait bien des points restés obscurs dans l'histoire de l'humanité.

Par exemple : Pourquoi en Egypte comme en Chaldée on trouve les mêmes pyramides que celles beaucoup plus anciennes de l'Amérique centrale et méridionale, les mêmes rites funéraires en Egypte qu'au Pérou ou aux Canaries, pourquoi les premières momies égyptiennes se présentent accroupies comme

les momies péruviennes et si l'on admet que les Canaries présentent un débris de l'Atlantide, ainsi que nous venons de le démontrer scientifiquement, on ne s'étonnera pas que les momies du musée de Taraconte, dans l'île de Ténérife, soient entourées de bandelettes comme les momies péruviennes.

Tous les archéologues sont d'accord pour reconnaître que les apporteurs de métaux, qui étaient en même temps des navigateurs intrépides, venaient de l'occident, sans expliquer comment.

Nous avons démontré qu'au début du quaternaire, c'est-à-dire au moment où l'Atlantide permettait de passer d'Amérique en Europe, une race conquérante envahissant les alentours de la Méditerranée, introduisit le bronze.

D'où venait ce bronze? Si le récit de Platon indique que cet alliage était en usage en Atlantide, aucun argument précis ne permet d'y attribuer sa naissance. Par contre, j'ai fait connaître de très anciens travaux miniers se superposant, ce qui a permis de les attribuer aux différentes époques depuis la préhistoire jusqu'au XIV<sup>e</sup> siècle en Amérique du Sud. La nature de ce minerai permet d'en retirer directement le bronze rien qu'en le fondant.

Par conséquent, en supposant qu'un pareil minerai n'ait pas été trouvé et exploité en Atlantide, il est logique de conclure que soit parce que les Atlantes sont allés le chercher, soit parce que les migrations des peuples émanant d'Amérique le lui ont apporté, nous savons qu'il existe dans le monde, au moins une mine très ancienne dont le minerai peut être considéré comme le point de départ de l'introduction du bronze dans le monde civilisé. L'argument relevant de l'impossibilité par les anciens de passer d'Amérique en Europe tombant de lui-même, puis-

qu'il est établi qu'une communication, un pont, l'Atlantide, le permettait.

R. ESPARSEIL.

#### BIBLIOGRAPHIE

- (1) **Ploton.** — Mines et Mineurs Préhistoriques. — Bulletin des Ingénieurs Coloniaux. — 1936.
- (2) **Elisée Reclus.** — L'Homme et la Terre.
- (3) **De Launay.** — La Conquête Minérale.
- (4) **Termier.** — A la gloire de la Terre.
- (5) **Cousin.** — Œuvres de Platon.
- (6) **Alfred Wegener.** — La Génèse des Continents et des Océans.
- (7) **Du Toit.** — A Brief review of the Dwyka glaciation of south Africa.
- (8) **Brouwer.** — De Alkaligesteen van Serra do Gericino ten Noordwestein van Rio de Janeiro ende overeenkomst des éruptiefgesteetein van Brozilie en Sud Afrika.
- (9) **Gagel.** — Die mittelatlantischen Vulkaninselu. Handb. d. regional en Geologie.
- (10) **Edmond Perrier.** — La terre avant l'Histoire.
- (11) **Marcelin Boule.** — Les Hommes fossiles.

# LA MILICE GARDE-CÔTE DES BOUCHES DE L'AUDE

La Compagnie Garde-Côte de Nissan

par

Marius CATHALA, Michel MARTINEZ  
et M<sup>me</sup> R. MARTINEZ

Membres de la Société d'Etudes Scientifiques  
de l'Aude

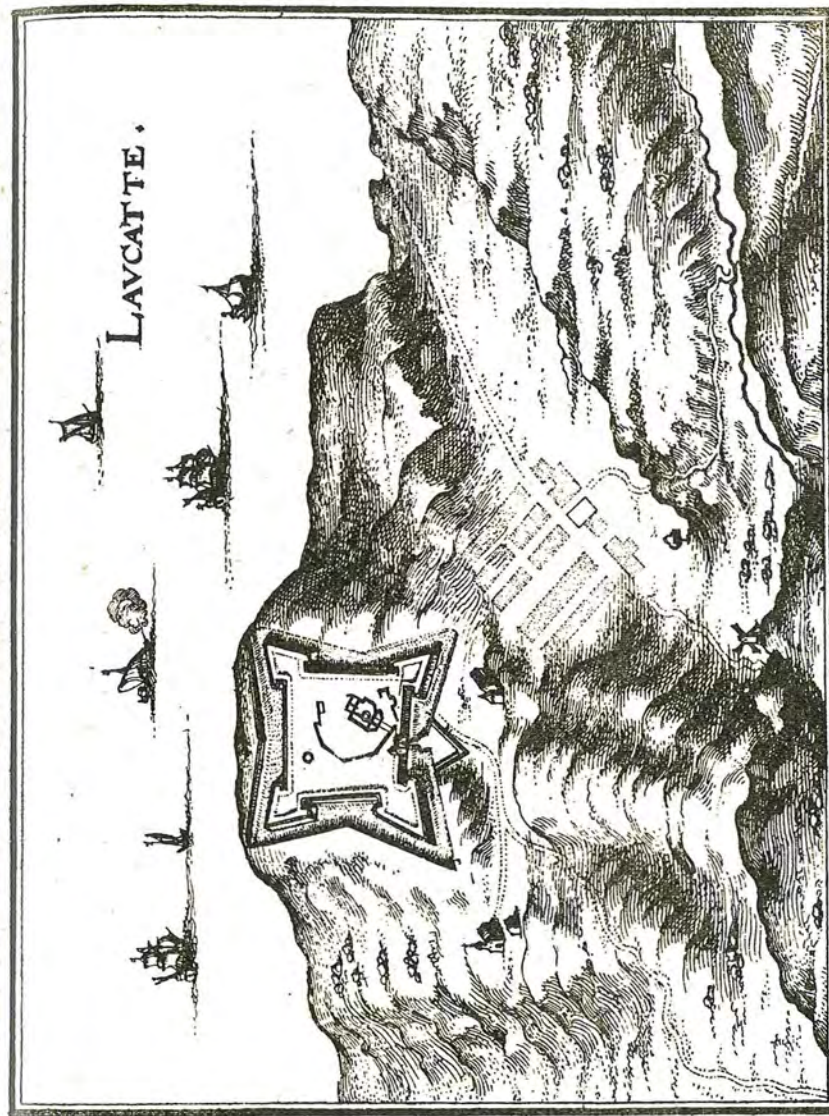
## I

*La Milice Garde-Côte en Languedoc :*

L'actualité nous propose, lorsqu'elle ne nous impose pas, l'analyse de certaines institutions d'autrefois, qui, dans les périodes difficiles rendirent de grands services.

Les Compagnies garde-côtes qui nous intéressent, n'ont encore fait l'objet d'aucune étude d'ensemble, du moins à notre connaissance. Nous sommes confirmés dans cette opinion par le manque de précision des ouvrages qui abordent cette question.

Marion, dans son *Dictionnaire des Institutions de la France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, mentionne com-



me premier texte une ordonnance de 1756. Or les Compagnies de Milice garde-côtes avaient à ce moment-là plus de soixante-quinze ans d'existence.

La Grande Encyclopédie du 18<sup>e</sup> siècle en fait une étude générale, sans aucune date et donnant l'impression que la Méditerranée ne lui est pas familière.

Des documents que nous avons eus en main, il résulte en substance, que l'organisation de la garde-côte en Languedoc remonte à 1681. Cette institution fut plusieurs fois remaniée. L'édit de février 1705, valable pour tout le royaume, révoque les Commissions antérieurement nommées de Capitaines garde-côtes, lieutenants-majors et aide-majors et les remplace par 90 capitaines généraux pour servir sur les côtes; 90 lieutenants généraux; un major et un aide-major dans chaque Capitainerie.

Ces officiers devaient choisir, parmi les habitants sujets au guet, ceux qui leur paraissaient les plus aptes.

Ils devaient les exercer et en former des Compagnies franches. Ils veillaient à l'entretien des armes et passaient des revues. Les Capitaines Généraux pouvaient être reçus dans l'Ordre de Saint-Louis et jouir, ainsi que les autres officiers, des privilèges et rangs des officiers des armées, de grade correspondant. Ils pouvaient aussi prendre la qualité d'écuyer et recevoir des gages au denier quinze de leur finance.

#### *Les Milices des Côtes de la Manche et de l'Atlantique :*

La Milice garde-côte fut instituée dans tout le royaume. Aussi citerons-nous quelques faits saillants

montrant les services rendus par les Milices des Côtes de Bretagne, les seules étudiées jusqu'à présent, nous proposant nous-mêmes dans d'autres travaux à faire l'historique de celles du Languedoc et du Secteur Naval Méditerranéen. Si la Normandie comptait 15.200 miliciens dont 412 tambours ou tambours-majors, et la seule Ile de Ré 2.300 garde-côtes en 1755, la Bretagne en eût jusqu'à 30.000. En 1756, le roi Louis XV leur fit envoyer 10.000 fusils. La conduite de la Milice bretonne fut particulièrement honorable pendant la guerre de Sept-Ans, lorsque les côtes de cette province furent attaquées par les Anglais.

C'est grâce aux heureuses modifications que le Duc d'Aiguillon introduisit en 1756 dans cette Milice que ces résultats avaient été atteints. En effet, il prit une ordonnance restreignant à 10.000 le nombre des miliciens, les astreignit à des rassemblements de 6 jours par an pour s'exercer, leur attribua pendant ce temps une solde.

Il les organisa aussi en deux cents Compagnies, vingt Bataillons et mit à leur tête 20 Capitaines généraux, des majors et aide-majors, et un inspecteur général ayant rang de Colonel.

Il obtint un corps doué de véritables qualités militaires. Elles se montrèrent brillamment à Saint-Cast, où les Milices bretonnes furent victorieuses, le 11 septembre 1758.

#### *La Milice et les paysans :*

La Milice garde-côte était aussi un sujet de terreur pour les populations. Elle ne pesait que sur les cultivateurs, tout ce qui tenait à la mer étant déjà classé.

Les enrôlements dans la Milice, que les Cahiers de 1789 appellent une Injustice sans exemple, étaient un fléau épouvantable pour les paysans. Comme les hommes mariés en étaient exemptés, cela contribuait à produire ce malfaisant peuplement qui ne mettait guère des êtres au monde que pour les laisser mourir de faim. Ce qui rendait la Milice particulièrement pénible aux campagnards, c'est qu'elle comportait un grand nombre d'exemptions qui en rejetaient la charge sur les plus pauvres.

Mais le service de la Milice fut très sensiblement réduit sous Louis XVI. Les canonniers garde-côtes remplacèrent les soldats garde-côtes. Ils rendront des services plus tard lorsque l'Empire les rétablira. C'est Louis XVIII qui le 14 août 1815 licencia définitivement les garde-côtes.

## II

### ORIGINES DE LA MILICE GARDE-CÔTES

#### *L'Institution du guet de la mer :*

Par l'ordonnance de 1681, les habitants des paroisses situées sur les bords de la mer et à deux lieues de distance de la mer, étaient sujets au guet et à la garde des côtes. Ces corps spéciaux chargés de la défense du littoral, portaient le nom de Milices garde-côtes.

Le tirage au sort s'effectuait parmi les citoyens de dix-huit à soixante ans.

Au titre de garde-côtes, ils étaient tenus d'avoir chez eux, un fusil, une baïonnette, un fourniment, une demi-livre de poudre et deux livres de balles.

C'était le roi qui fournissait les armes.

Il y avait, dès le début, des exemptions pour les sexagénaires, les syndics des paroisses, les collecteurs chargés du recouvrement des deniers royaux.

#### *Les Capitaineries garde-côtes*

Ces paroisses des bords de la mer étaient groupées en Capitaineries pour le service de la Milice garde-côtes, organisée à peu près sur les mêmes bases que la Milice pour le reste du royaume.

Chaque Compagnie était commandée par un Capitaine, assisté de un ou deux lieutenants.

La Capitainerie garde-côtes de Nissan, au diocèse de Narbonne, groupait les paroisses de Vendres, Lespignan, Colombiers, Poilhes, Capestang, Coursan et Nissan.

## III

### LES OFFICIERS

#### a) CHOIX ET NOMINATION

#### *Les Officiers :*

Les officiers de la Milice devaient, en principe, être choisis parmi d'anciens officiers réformés ou retirés dans les provinces.

Dans la pratique, il en alla souvent autrement. Des Commissions durent être données à des gentilshommes ou bourgeois n'ayant jamais servi.

Les grades étaient accessibles au bas officiers, qu'on cherchait même à retenir au corps. Mais la déconsidération générale à laquelle la Milice était toujours en butte, fut un grand obstacle à la bonne constitution des cadres.

Avant l'édit de 1705, il y avait par Compagnie un Capitaine garde-côtes tenant une Commission de la part du Commandant en chef des Armées du Roy dans la Province, un lieutenant major et un aide major.

Mais durant le 18<sup>e</sup> siècle le service de la garde-côte fut confié à 90 Capitaines généraux et 90 lieutenants généraux. Dans chaque Capitainerie, il y avait un major et un aide-major. C'est dire qu'on avait affermi l'autorité des divers grades des officiers de la Milice. En effet, le grade de major était intermédiaire entre celui de capitaine et celui de lieutenant-colonel. Le major avait pour second et subordonné l'aide-major.

### Rôle

A certains moments, les officiers devaient choisir parmi les habitants sujets au guet de la mer, ceux qui leur paraissaient les plus aptes. Ils les exerçaient. Ainsi se constituaient les *Compagnies franches* dont la valeur militaire était supérieure aux premières milices qui ressemblaient parfois à des cohues.

Le principal rôle des officiers, était de veiller à l'entretien des armes. Ils passaient des revues de

leurs soldats et allaient deux fois l'an, aux revues du Capitaine général des Côtes.

Les miliciens garde-côtes de la circonscription de Nissan se rendaient à Narbonne où résidait le Capitaine général.

### Avantages :

Les Capitaines généraux servant sur les Côtes pouvaient être reçus dans l'ordre de Saint-Louis, institué par l'Edit d'avril 1693 pour récompenser les services rendus à l'armée. La marque en était une croix d'or à 8 pointes avec d'un côté l'image de Saint Louis et de l'autre une épée flamboyante. Sur la pointe une couronne de laurier avec la légende : *Bellicae virtutis praemium*.

Ils jouissaient, ainsi que les autres officiers majors et aide-majors, des privilèges et rang des officiers des armées de grade correspondant.

Ils pouvaient prendre la qualité d'écuyer, c'est-à-dire le titre inférieur de la hiérarchie nobiliaire; après celui de chevalier, comme il était naturel, l'écuyer ayant été au temps de la chevalerie un candidat à cet honneur qui portait l'écu du seigneur auquel il était attaché. Plusieurs capitaines de la Milice de Nissan avaient le titre de chevalier (chevalier Devic de Sainte-Colombe).

Ces officiers recevaient des gages au denier quinze de leur finance.

D'autre part, les bourgeois qui avaient exercé les fonctions d'officiers de la Milice garde-côtes, étaient dispensés du Consulat. Ainsi le Sr Espinassollet de Nissan, qui avait exercé pendant 15 ans.

Une délibération du 10 septembre 1741 nous apprend que par son *mariage* avec Demoiselle Marianne Espinassolle, bourgeoise du présent lieu, le chevalier Devic de Sainte-Colombe est devenu habitant contribuable de ce lieu. Il pourra désormais assister au Conseil politique et à toutes les Assemblées de la Communauté. Mais il doit auparavant prêter serment devant les Consuls, en l'absence des officiers du Seigneur Archevêque, de défendre les intérêts de la Communauté et de se conformer à ses règlements. En plus, il devra faire mettre en état le puits commun de la grand'place.

#### IV

### LES SOLDATS

#### *Le recrutement :*

Les habitants des paroisses situées sur le rivage ou près des Côtes, étaient sujets au guet de la mer et à la garde des côtes. Parmi ceux qui étaient âgés de 18 à 60 ans, le recrutement de soldats de la Milice garde-côte s'effectuait d'abord par tirage au sort. Les opérations avaient lieu sous la direction des Intendants ou Subdélégués dans chaque paroisse ou plutôt groupe de paroisses. Il était mis dans un chapeau autant de billets qu'il y avait d'hommes à tirer et parmi les billets, les billets noirs, c'est-à-dire ceux sur lesquels était écrit le mot Milicien, désignaient les hommes appelés à servir. Les remplacements se faisaient tous les ans. La substitution était également permise dans la milice garde-côtes.

Durant le XVIII<sup>e</sup> siècle, surtout après 1756, les officiers choisissaient eux-mêmes les soldats les plus propres à servir et en formaient des Compagnies franches.

#### *L'Armement :*

Les armes étaient fournies par le roi. Chaque soldat garde-côtes avait un fourniment toujours chez lui. Il était armé d'un fusil avec baïonnette et devait avoir une demi-livre de poudre et deux livres de balles. Les officiers, au cours des revues annuelles ou des revues générales devaient surveiller l'entretien et le bon état de ces armes. A Nissan, il y avait deux revues annuelles et la Communauté devait payer à chaque revue dix livres dix sols, soit 21 livres l'an, qui étaient réparties ensuite aux présents : à savoir, cinq sols à chaque soldat et dix sols au sergent. L'effectif de la Compagnie garde-côtes de Nissan était donc, pour la paroisse elle-même, de 40 soldats et de 1 sergent.

#### *Les exemptions :*

L'Ordonnance du 1<sup>er</sup> décembre 1774 fixa la liste des exempts : fils des officiers des troupes de Sa Majesté, des Commensaux du Roi, officiers des Présidiaux, bailliages, Sénéchaussées, Elections, avocats, procureurs, notaires, maires, échevins, subdélégués et leurs enfants et, en général, fils des pourvus d'offices de Justice, employés des fermes, des Ponts et Chaussées, salpêtriers, garde-étalons, médecins, chirurgiens, maîtres d'école.

*Les Canonniers garde-côtes :*

L'Ordonnance du 4 août 1771 remplaça le nom de milicien par celui de soldat provincial. Le règlement du 15 décembre 1778 substitua aux Milices garde-côtes, des Compagnies de Canonniers garde-côtes de cinquante hommes servant cinq ans, renouvelés tous les ans par cinquième et fournissant pour le service des batteries de la Côte en temps de guerre des détachements relevés tous les quatre jours. S'ils étaient retenus plus longtemps, ils recevaient une solde. En outre ils étaient astreints en temps de guerre, à deux revues générales et à une revue d'exercice tous les quinze jours.

## V

### ANNEXES

*Documents tirés des Archives Communales  
de Nissan*

Registre des Délibérations. série BB. 2 à BB 14.

#### A) LA REVUE DEVANT LE CAPITAINE GENERAL DES COTES A NARBONNE.

*Délibération du 23<sup>e</sup> jour du mois de janvier 1707  
Conseil général des habitants*

.....  
De plus nous propose qu'il (le premier Consul) a reçu ce jourd'hui M. de Sagnié, de la Coste, Capitaine d'une Compagnie de Bourgeoisie, qui porte de

se rendre dimanche prochain, 30<sup>e</sup> du courant en la ville de Narbonne avec les soldats de bourgeoisie pour y passer en revue devant le Capitaine général des Costes et qu'il fut de largeur tant pour les soldats de Milice que pour le droit de revue.

#### B) SOLDE DES MILICIENS LORS DES REVUES

*Archives Communales. BB, 11. — 1715 à 1741  
plus l'an 1755*

*Extrait de la Mandé des Impositions de 1715*

— Plus sera payé des dites *dépenses ordinaires* la somme de 21 livres pour les 2 revues générales qui se font tous les ans à la *Compagnie garde coste* de ce lieu, savoir à *chaque soldat cinq sols* et au *sergent dix sols*, laquelle somme permise d'imposé par Ordonnance de Monsieur l'Intendant du premier août 1711, laquelle somme sera payée par les collecteurs ou à celui qui en fera l'avance qui lui seront payées sur le mandatement des dits Sieurs endossé de la quittance du Capitaine ou officier qui le recevra pour le paiement des soldats et par cy 21 livres

#### C) EXTRAIT DE LA DELIBERATION DU 22 SEPTEMBRE 1715.

L'an 1715 et le 22 septembre, dans l'hôtel de ville du lieu de Nissan, diocèse de Narbonne, après mydi, le Conseil général des habitants y estant convoqué à son de cloche suivant la coutume à la réquisition des Sieurs Jean Enjalbert maire et premier Consul,

Thomas Rusquier et Guillaume Jaume, Consuls Modernes et par devant M<sup>e</sup> Léon Hilaire bailli présent et M<sup>e</sup> Jacques Senaux, procureur juridictionnel.

.....

De plus vous proposent que la revue générale des soldats de la garde Coste est mandée aujourd'hui et que suivant l'Ordonnance de Monseigneur l'Intendant la Communauté est obligée de payer *dix livres dix sols* aux dits soldats et que pour cet effet le proposant a comptée la dite somme au S<sup>r</sup> *Burgués officier de la dite Compagnie*, estant juste que cette somme lui soit remboursée par la Communauté ou qu'elle lui soit précomptée sur la taille par le collecteur de la présente année comme estant imposée en faveur des dits soldats.

.....

répondant à la seconde proposition a este arrêté

Que parce qu'il ne fult pas fait fonds l'année dernière de la *somme de vingt une livres qui devait être imposée pour deux revues générales* en conformité de l'Ordonnance rendue par Monsieur de Basville et que cette somme a été avancée par le sieur Dedon collecteur de la présente année a esté arrêté qu'il lui sera tenu en compte en rapportant la quittance du S<sup>r</sup> Espinassolle, premier consul l'année dernière, et à l'égard des dix livres dix sols payées et avancées par le S<sup>r</sup> Enjalbert, premier Consul pour la revue de ce jour la dite somme lui sera tenue en compte par le S<sup>r</sup> Dedon sur sa parcelle de taille, lequel fonds sera pris sur les dépenses Imprévues sur quittance du dit S<sup>r</sup> Enjalbert.

D) EXTRAIT DE LA DELIBERATION DU 15 AOUT 1716.

— *Mande des Impositions* —

*Dépenses ordinaires de la Communauté*

Plus sera payé desdites dépenses ordinaires la somme de 21 livres pour les deux revues générales qui se font tous les ans à la Compagnie garde Coste de ce lieu savoir à *chaque soldat cinq sols* et *aux sergents dix sols* laquelle somme permise d'imposer par *Ordonnance* de Monseigneur l'Intendant du *premier août 1711*, laquelle somme sera payée par le collecteur ou a celuy qui en fait l'avance, sur le mandement des dits sieurs Consuls endossé de la quittance du Capitaine ou officier qui recevra la dite somme pour le payement des dits soldats 21 livres.

E) NOMINATION D'UN OFFICIER DE MILICE

*Délibération du 23 avril 1722, extraite du registre des délibérations. Archives Communales. B.B. 11.*

Du vingt troisième avril mil sept cent vingt deux, après-mydi, le Conseil de Santé assemblé par devant M<sup>e</sup> Michel Mijoulet, avocat en Parlement, juge de Nissan, à la réquisition des Sieurs Jean Espinassolle maire et premier Consul, Jean Fabre et Pierre Siau, second et dernier consul.

Auquel Conseil se serait présenté *Monsieur de Mauvel, Capitaine réformé à la suite du régiment de Vandôme*, et qu'il aurait dit qu'il avait plu à Monseigneur le Duc de Roquelaure, Lieutenant Général des Armées du Roy, Commandant en la Province de le pourvoir de la charge de Commandeur pour la con-

servation de sa santé, et à cet effet aurait remis sa Commission, la teneur de laquelle s'en suit :

Le Duc de Roquelaure Lieutenant Général des Armées du Roy Commandant en chef dans la province du Languedoc

Estant nécessaire pour le bien du service du Roy et la conservation du Salut, de la Santé de cette province de commettre un officier capable et entendu pour commander à Nissan et veiller à ce que les ordres de Sa Majesté et les nôtres y soient exécutés régulièrement, par rapport à Sa consscension, nous avons choisi et nommé pour cela *le Sr Morel, capitaine réformé à la suite du Régiment de Vendôme*, ordonnons aux Maires, Consuls, Commissaires du Bureau de Santé ou autres habitants du dit lieu de reconnaître le Sr Morel en qualité de Commandant et de lui obéyr en tout ce qu'il leur prescrira de nostre part pour le bien du service du Roy et l'exécution de nos ordres.

Fait à Montpellier, le quinzième avril mil sept cent vingt deux. Le duc de Roquelaure, signé par Monseigneur de Lessage.

Lecture faite de la dite Commission par le greffier du Conseil.

A été délibéré que le dit sieur de Morel est reçu pour Commandant, le tout en conformité de la Commission ci-dessus.

Morel, Senaux, procureur juridictionnel, Espinas-sollet, maire et consul, Fabre, consul, Siau, consul, Hailaire, Dedon, Espinassolle, Senaux Pascal.

F) NOMINATION D'UN CAPITAINE ET ATTRIBUTIONS.

*Délibération du 28 août 1740. Archives Communales*

L'an 1740 et le 28 août, dans l'hôtel de ville du lieu de Nissan, diocèse de Narbonne, après midy, le Conseil général des habitants y étant convoqué à la réquisition des sieurs Gabriel Jacob, Bernard Cabanes et Barthélémy Lafage, consuls modernes, auquel ont été présents.

Auquel Conseil a été proposé par les S<sup>rs</sup> Consuls que M<sup>r</sup> le Chevalier Devic leur a remis une lettre de la part de M<sup>r</sup> le Marquis de Nougaret, Maréchal de Camp des Armées du Roy, Commandant en Languedoc, à nous adressée en date du 23 août 1740, écrite de Montpellier dont M<sup>r</sup> le Marquis de Nougaret marque aux dits S<sup>rs</sup> Consuls qu'elle soit enregistrée.

Oùï le substitut du procureur du Roy qui a conclu l'enregistrement de la dite lettre.

Surquoy l'Assemblée ayant vu la lettre aurait délibéré qu'elle soit enregistrée, la teneur de laquelle écrite à Montpellier le 23 août 1740.

Monsieur le Duc de Richelieu ayant chargé de ses ordres Messieurs, le 30 du mois d'avril dernier, M<sup>r</sup> le chevalier Devic, Capitaine de la Compagnie garde-coste de Nissan pour l'informer de tout ce qui peut se passer de contraire à la tranquillité publique, il est nécessaire, pour qu'il puisse s'en acquitter avec toute son attitude, et la régularité qui convient que vous vous adressiez à lui toutes les fois qu'il arrivera la moindre chose contre le bon ordre, dans votre communauté pour qu'il puisse conjointement avec vous en arrêter sur le champ les suites et en rendre compte à Monsieur le Duc de Richelieu ou à moi

en son absence, afin de pouvoir lui adresser sans retardement, les ordres qu'il sera à propos de donner et ainsi ne manquez point à vous y conformer à l'avenir et pour que ceux qui vous succéderont dans vos charges soient également instruits de ce que je vous marque là-dessus ayez soin de faire enregistrer cette lettre dans les registres de votre communauté et de me le justifier. Je suis Messieurs entièrement à vous. Le Marquis de Nougaret, signé. et au-dessus de la lettre est écrit: à MM. les Consuls, Maires de Nissan à Nissan.

Ainsi a été délibéré et arrêté le tout à la présence des dits S<sup>rs</sup> Consuls et habitants délibérants signés ou marqués.

Jacob, 1<sup>er</sup> consul, Cabanes, consul, Lafage, consul Pujol, Pascal, Enjalbert, Claverie, Nègre, Burgues.

#### G) INSTALLATION DE MONSIEUR LE CHEVALIER DEVIC, COMMANDEUR.

*Archives Communales de Nissan. BB. 11. 1715 à 1741 plus l'an 1755*

L'an 1741 et le 3 avril, dans l'hôtel de ville du lieu de Nissan, diocèse de Narbonne, avant midy, le Conseil général des habitants étant convoqué à son de cloche suivant la coutume à la réquisition des S<sup>rs</sup> Gabriel Jacob, Bernard Cabanes et Barthélémy Lafage, consuls modernes, auquel conseil ont été présents:

Auquel Conseil les dits S<sup>rs</sup> Consuls ont dit qu'il a plu à Mgr le Duc de Richelieu, Commandant en Chef de cette province du Languedoc, de commettre un officier sage et entendu pour veiller à ce qu'il

ne se passe rien de contraire au bien du service du Roy et à la tranquillité publique dans le présent lieu de Nissan et autres, il aurait choisi le S<sup>r</sup> *chevalier Devic de Sainte-Colombe*, n'ayant pu faire un plus digne choix, *Capitaine d'Infanterie*, citoyen du présent lieu, pour avoir inspection sur les dits lieux, lequel dit Sieur Devic, nous ayant communiqué sa Commission nous aurait requis de procéder à son installation.

Sur quoy, après avoir fait lecture de la dite Commission que nous avons reçue avec tout le respect et la soumission possible aurait été délibéré et arrêté qu'elle sera enregistrée dans le registre de la Communauté et qu'en suite elle sera exécutée selon la forme et teneur en conséquence de quoi le dit S<sup>r</sup> Chevalier Devic de Sainte-Colombe est reconnu pour Commandeur dans toute l'étendue de la juridiction du présent lieu auquel effet les honneurs dus à sa charge lui seront rendus par MM<sup>rs</sup> les Consuls.

#### H) EXTRAIT DE LA SUSDITE COMMISSION.

Louis, François, Armand Duplessis, duc de Richelieu et de Fronsac, pair de France et chevalier des Ordres du Roy, lieutenant général et Commandant en chef dans la province du Languedoc.

Etant nécessaire de commettre un officier sage et entendu pour veiller à ce qu'il ne se passe rien de contraire au bien du service du Roy et à la tranquillité publique dans les lieux de *Nissan, Coursan, Capestang, Poilhes, Coulombiers, Lespignan* et *Vendres*; aux diocèses de Narbonne et de Béziers, nous avons choisi le S<sup>r</sup> *Chevalier Devic de Sainte-Colombe, Capitaine d'Infanterie*, pour avoir inspection sur les

dits lieux, de reconnaître le Sr Chevalier Devic en la dite qualité de Commandeur et de lui obéir en tout ce qu'il leur prescrira pour le service du Roy et l'exécution de nos ordres.

Fait à Narbonne, le 24<sup>e</sup> Mars 1741. Le duc de Richelieu signé par Monseigneur Lelèvre.

Au pied de laquelle Commission sont empreintes les armes du Seigneur.

— Lecture faite de tout ci-dessus en présence des dits S<sup>rs</sup> Consuls et habitants délibérants qui ont signé.

Le chevalier Devic de Sainte-Colombe, Jacob Cabanes, Lafage, Espinassollet, Enjalbert, notaire, Pujol, Rusquier Pascal, Gardes, Raucoulle, Nègre, Jaume, Burgues.

#### I) CHRONOLOGIE INTERESSANT LA CAPITAINERIE GARDE-COTE DE NISSAN.

1681. Ordonnance créant le guet de la mer et les Milices garde-côtes.
1702. Le Sr Daydé J., subdélégué des Milices du diocèse de Narbonne, est Colonel des Milices du diocèse de Narbonne.
1705. Edit remaniant l'institution garde-côte, valable pour tout le royaume.
1707. Délibération du 23 janvier 1707. Revue de la Compagnie à Narbonne par le Capitaine Général des Costes.  
Mr de Sagnié, Capitaine d'une Compagnie de bourgeoisie.
1711. Ordonnance de Monseigneur l'Intendant du 1<sup>er</sup> août 1711.

1715. Sr Burgues, officier.  
La solde des soldats est 5 sols, du sergent 10 sols. Total 10 l. 10 sols.  
Ce qui porte l'effectif de la Compagnie à 40 soldats et 1 sergent.  
La Communauté paie en tout 21 livres pour les 2 revues annuelles.
1716. Solde. Dépenses de la Communauté.
1722. Mr de Morel, Capitaine du Régiment de Vendôme est nommé par le duc de Roquelaure.
1740. Délibération du 28 août. Le chevalier Devic de Sainte-Colombe est nommé Capitaine de la Compagnie garde-côte.
1741. Le chevalier Devic de Sainte-Colombe.  
Le chevalier Devic de Sainte-Colombe est reçu habitant de Nissan.
1756. Ordonnance remaniant l'organisation de la Milice garde-côte.
1758. Messire de Moissac, chevalier de l'Ordre de Saint-Louis. Major de la garde-côte.
1761. Le Sr *Espinassollet* est exempt de Consulat, en qualité d'ancien officier d'infanterie garde-côte dont il a fait la fonction pendant 15 ans.  
Délibération du sur les frais qu'il faut payer au subdélégué pour les remplacements à faire tous les ans dans la nouvelle Milice garde-côte.
1771. 4 août. Ordonnance créant les soldats provinciaux.
1774. 1<sup>er</sup> décembre. Ordonnance fixant la liste des exempts.

1778. 15 décembre. Règlement créant les Compagnies de canonniers garde-côtes.  
1815. Le 14 août, Louis XVIII licencie les garde-côtes.

VI

TABLE DES SOURCES

1° MANUSCRITS :

Archives Municipales de Nissan.  
Registres des délibérations. BB. 2 à BB. 14.

2° OUVRAGES CONSULTÉS :

Dictionnaire des Institutions de la France aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles, par Marcel MARION. — A. Picard, éditeur, Paris. — 1923.

Grande Encyclopédie du 18<sup>e</sup> siècle. Article garde-côte.

La Vie Militaire sous l'Ancien Régime par Albert BABEAU. — 1° Les soldats; 2° Les officiers. — Firmin Didot, Paris. — 1890.

Les Milices et les troupes provinciales, par L. HENNET. Paris. — 1884.

Bulletins de la Commission Archéologique de Narbonne.

Documents inédits pour l'histoire de la Ligue à Narbonne. — 1899, 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> semestres. — 1890, 2<sup>e</sup> semestre.

Bulletin Société Archéologique de Béziers. IV<sup>e</sup> Série. Volume I.

Histoire d'Agde par le commandant VIDAL. 1938. MENTION. — L'Armée de l'Ancien Régime.

Histoire des Milices provinciales, par GEBELIN. — 1882.

Le service militaire à la fin du règne de Louis XIV. — GIRARD. — 1922.

Recueil des anciennes lois françaises par JOURDAN, ISAMBERT, DECRUSY.

Dictionnaire des Institutions, Mœurs et Coutumes de la France, par CHÉRUEL.

Les officiers à la veille de la Révolution, par HARTMANN. — 1909.

Les officiers sous l'Ancien Régime, par TUETÉY. — 1908.

Alain de GOUÉ. — Les charges militaires en Bretagne (thèse de droit).

## La Préparation des Elections aux Etats-Généraux de 1789

L'ASSEMBLÉE des TROIS ORDRES  
du DIOCÈSE de CARCASSONNE  
( 4 Février 1789 )

par Jean GUIRAUD  
Professeur honoraire de Faculté

Dans les premières semaines de 1789 se tinrent dans la France entière les Assemblées des Trois Ordres (Clergé, Noblesse et Tiers Etat) pour préparer les élections aux Etats Généraux que Louis XVI venait de convoquer pour la dernière quinzaine d'avril. Celle du diocèse de Carcassonne se réunit dans cette ville, « dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, le 4 février à neuf heures du matin » (1).

(1) Procès-verbal de l'Assemblée générale des Trois Ordres du diocèse de Carcassonne, tenue le 4 février 1789; brochure de 29 pages in-4°, éditée à Carcassonne par l'Imprimerie de R. Heirisson, Imprimeur du Roi et des Trois-Ordres du Diocèse de Carcassonne. 1789.

La couverture porte l'écusson du Languedoc à la Croix d'or sur fond de gueules, surmontée de la couronne comtale. (Exemplaire d'Archives privées maçonniques à ma disposition).

L'Ordre du Clergé se composait de :

- MM. de Besaucèle, doyen de l'Eglise de Carcassonne (Saint-Nazaire), président de l'ordre du Clergé.  
de Rolland, chanoine théologal de la même Eglise.  
Besaucèle, curé de Saint-Michel.  
de Rivière, chanoine de la Cathédrale.  
Farabosc, curé de Saissac.  
de Sapte (2), chanoine, prévôt de Millegrand (près Trèbes).  
Loze, curé de Villedubert.  
Papis, curé de Cavanac.  
Dégua, curé d'Arzens.  
Icard, curé de Montredon.  
Dourgas, curé de Brousses.  
Desbarats, curé de Pennautier.  
Delogne, curé de Montirat.  
Cartan, curé de Sauzens.  
Hyrvoy, curé de Blomac.  
Serres, curé de Cabrespine.  
Borrel, chapelain de Lagrasse  
Artré, chanoine de la Cathédrale.  
Cature, curé de Cupservié.  
Bonhoure, curé de Lavalette.  
Barsalou, curé de Ventenac.  
Fourès, curé de Pradelles-Cabardès.  
Dumons, curé de Caunettes.  
Hortal, prébendé de la Collégiale (3).  
Sarrot, curé de Saint-Rome.  
Manson, curé de Marseillette.  
Fabrè, curé de Puichairic.  
Lacroix, curé de Trèbes.  
Sicard, curé de Raissac.  
Mandoul, curé de Sainte-Eulalie.  
Grassy, curé de Montlegun.  
Fromiga, curé de Fontiès-rive-d'Aude.  
Monerie, chanoine de Montréal.  
Miaillhe, curé du Mas-Cabardès.  
Froment, curé de Pomas.  
Béraigne, curé d'Alairac.  
Malves, curé de Montclar.  
Maneville, curé de Roullens.  
Navarre, curé de Salsigne.  
Bordes, prébendé de la Cathédrale.  
Bessières, curé de Baignoles.  
Gibert, curé de Cazilhac.  
Dussaut, curé de Moussoulens.  
Janson, prébendé de la Collégiale.  
Bilhard, prébendé de la Cathédrale.  
Sabatier, chanoine de la Collégiale.  
Dufay, prébendé de la Collégiale.  
Cazaintre, prébendé de la Cathédrale.  
Misse, curé de Leuc.  
Fourès, curé de Saint-Couat.  
Ferrasse, prébendé de la Collégiale.  
Ramel, curé de Roquefère.  
Sompeirac, curé d'Aragon.  
de Marliave, curé d'Arquettes.  
Ferrier, procureur fondé des Dames religieuses Sainte-Ursule.  
de Tournier, curé de Villarzel.  
Nerie, curé d'Alzonne.  
Izard, prébendé de la Collégiale.  
Jalabert, curé de Montlaur.  
Deguy, prébendé de la Collégiale.  
Plas, curé de Villardonnel.  
Fourès, curé d'Aiguesvives.  
de Canecaude, prébendé de la Cathéd.  
Montaudry, curé de Villegailhenc.  
En tout 64 délégués du Clergé.

(2) « A Buzarens ou Saint-Rome, près Bram, se trouvait un fief appartenant à la famille de Sapte et le domaine de Grazaillhe qui appartint successivement aux familles de Grazaillhe, d'Abadie de Baud, des comtes de Saint-Rome, puis de Sapte.

Les Sapte avaient acquis des Lordat la justice sur leur part du terroir de Buzarens qu'ils ont constamment dénombrée comme relevant des diocèse et sénéchaussée de Carcassonne et du consulat d'Alzonne ».

Jean Ramière de Fortanier. — Les droits seigneuriaux dans la sénéchaussée et comté de Lauragais, p. 142.

(3) Saint-Vincent de Carcassonne.

L'Ordre de la Noblesse se composait de :

MM. le Comte de Vernon de Villera-  
bert, **président.**  
le Marquis d'Aragon.  
d'Ayroles.  
de Bonafos.  
de Bonafos de Latour.  
de Canecaude de Cumiès.  
le baron de Capriol-Payra.  
de Cavailhès de Lasbordes.  
le Comte de Caux, chevalier de l'or-  
dre royal et militaire de St-Louis.  
le chevalier du Cup, chevalier de l'or-  
dre royal et militaire de St-Louis.  
du Cup de Saint-Ferriol.  
le Marquis du Pac de Badens, **com-  
missaire.**  
de Foucaud.  
de Galet-Duplessis.  
de Lapujade.  
de Lapujade, capitaine au corps royal  
d'Artillerie.  
de la Valette de Fabas.  
de Maguelone de Naucadéry.

de Pelletier, major commandant des  
Ville haute et Château de Carcas-  
sonne, chevalier de l'ordre royal et  
militaire de Saint-Louis.  
le marquis de Puyvert, major en se-  
cond du régiment d'infanterie de  
Guienne.  
de Portal de Laric.  
de Rigaud de Corneille.  
le chevalier de Robert d'Arquettes.  
de Rolland de Fourtou.  
de Rolland.  
de Rolland-Labastide.  
le baron de Saint-Ferriol.  
de Valette.  
le chevalier de Vernon.  
le marquis de Voisins, officier au  
corps royal d'artillerie, **Commis-  
saire.**  
de Lacger-Camplong, lieutenant des  
Maréchaux de France, **Syndic.**  
le marquis d'Aragon, capitaine au ré-  
giment de Cavalerie du Roy, **Syndic.**

Noms de Messieurs les Membres de la Noblesse  
qui ont été invités et qui ont fait part à Messieurs  
les Syndics des regrets qu'ils avaient de ne pou-  
voir se rendre à l'Assemblée, à raison de maladie ou  
de légitime empêchement et qui ont promis d'adhé-  
rer au vœu de leur Ordre :

d'Amiel.  
de Cardailhac de Saint-Rome.  
le chevalier de Catelan, major au  
corps royal de l'artillerie, cheva-  
lier de l'ordre royal et militaire  
de Saint-Louis.  
Dufay, officier au régiment d'infan-  
terie du duc d'Angoulême.  
de Fornier de Pellat.

de la Salle d'Arquettes.  
le marquis de Lasset.  
de Laur de Marmorières.  
de Murat.  
le comte de Nigri de Clermont-Lodève.  
de Saint-Martin.  
de Trèbes.

En tout 44 délégués de la Noblesse.

L'Ordre du Tiers Etat se composait de :

MM. Heirisson, consul;  
Polère, consul;  
Genie, procureur du Roy, syndic de la  
Ville;  
Roques de Salvaza, lieutenant prin-  
cipal;  
Ramel de Nogaret, avocat du Roi.  
Astoin, avocat;  
Alibert, bourgeois;  
Marragon aîné, bourgeois;  
Dupré, négociant fabricant;  
Gourg, procureur;  
Mècre, maître pareur;  
Castres, maître serrurier;  
Rebouilh, docteur en médecine;  
Castel aîné, négociant fabricant;  
J.-J. Pech, négociant fabricant;  
Gil, marchand droguiste;  
Rebouilh aîné, apothicaire;  
Aribaud, orfèvre;  
Fabre, cultivateur;  
Falandry, cultivateur;  
Mandoul fils, cultivateur;  
Doumenc, maître boulanger;  
Degeil, maître tailleur;  
Certain, perruquier;  
**députés de Carcassonne.**  
Farabosc, avocat;  
Albigès, avocat;  
Frère, docteur en médecine;  
Sabathier de Belmaty, docteur en  
médecine;  
Albigès, notaire;  
Fabre, notaire;  
Perris, bourgeois;  
Revel, négociant;  
Nègre, négociant;  
**députés de Montréal.**  
Ciceron, avocat;  
Darnes, négociant;  
Mas;  
**députés de Lagrasse.**  
de Montaud, chevalier de l'ordre royal  
et militaire de Saint-Louis;  
Thoron de Raissac;

Martin, avocat;  
**députés de Montoulieu.**  
Gueyde;  
Verdier, avocat;  
**députés de Trèbes.**  
Boussac;  
Bosc;  
**députés de Saissac.**  
Cazeneuve;  
Carles;  
Segur;  
Cabrol;  
Desplas;  
Laborie;  
**députés de Conques.**  
Tournadous;  
Carles;  
**députés du Mas-Cabardès.**  
Roquefère, député d'Aiguesvives;  
Patot, député d'Alairac et de Ville-  
sèque-Basse;  
P. Cazalet, député d'Alzau;  
Marty, député d'Alzonne;  
Andrieu, député d'Aragon;  
Combes, député d'Arquettes;  
J. Albert, député d'Arzens.  
Cathary, député de Badens.  
Marty, député de Baignoles.  
Pierre Cabrié, député de Barbaira et  
Mairac.  
Biau, député de Berriac.  
Sarda, député de Blomac.  
Cazals, député de Bouilhonnac.  
Polère, député de Brousses.  
A. Cature, député de Canecaude  
et Villardonnell.  
Laguarrigue, député de Capendu;  
Selariès, député de Carlipa;  
André Lapeyre, député de Castans;  
Anguille, député de Cavanac.  
Cassaing, député de Caudebronde.  
Martignole, député de Caunettes-en-Val.  
Lachapelle, député de Caunettes et  
Moussoulens.  
Andrieu, député de Caux.

Houiric, député de Cazilhac.  
 Graves, député de Cenne et Monestiés.  
 Barbés, député de Comigne.  
 Parrail, député de Corneille.  
 Berlan, député de Couffoulens.  
 Despujols, député de Cornèze.  
 Ambry, député de Cuxac et Gouta-  
 rende.  
 Teisseire, député de Douzens.  
 Montlaur, député de Floure.  
 Robert, député de Fontiès-Cabardés.  
 Cabrié, député de Fontiès-rive-d'Aude.  
 E. Besombes, député de Fraissé.  
 Roger, député de Gardie et Villecazi.  
 Bedos, député de Labastide-en-Val.  
 de Labarthe, ancien officier des Gre-  
 nadiers-Royaux, député de Labas-  
 tide-Esparbairénque.  
 Gleyzes, député de Ladern.  
 Septours, député de Lastours.  
 Bonnaric, député de Latourette.  
 Vidal Utroly, député de Lavalette.  
 Soubrié, député de Leuc.  
 A. Cordes, député de Limousis.  
 Orosquette, député de Malves.  
 Cordes, député de Marmorières.  
 Lacube, député de Marseillette.  
 P. Bénazet, député de Mas-des-Cours.  
 Martin, député de Miraval.  
 J. Teulié, député de Montclar.  
 Daydé, député de Montirat.  
 Condamine, député de Montlaur.  
 P. Berthail, député de Monze.  
 Bernard, député de Palaja.  
 Tarbouriech, Directeur de la Manufac-  
 ture royale et député de Pennautier.  
 C. Pulles, député de Puichéric.  
 Julien Garrigues, député de Pomas.  
 Vaissière, dép. de Pradelles-Cabardés.  
 Combes, député de Pradelles-en-Val.

(1) Aujourd'hui Pezens.

Catusse, député de Preixan.  
 Salva, député de Raissac.  
 Raynaud, député de Rieux-en-Val.  
 Teisseyre, député de Rouffiac.  
 Albert, député de Roquefère.  
 Gourg cadet, député de Roullens.  
 Lacroix, député de Rustiques.  
 Gazel, député de Sallèles.  
 Fornier de Russec, dép. de Salsigne.  
 Louis Guitard, député de Sauzens.  
 Anguile, député de Serviès.  
 P. Boute, député de Saint-Couat.  
 Robert, député de Saint-Denis.  
 Mercier, député de Sainte-Eulalie.  
 Ayguespla, député de Saint-Hilaire.  
 Faury, député de St-Martin-le-Vieux.  
 Viguier, député de Taurize.  
 Vergnes, député de Trassanel.  
 E. Marty, député de Ventenac.  
 J.-B. Bax, député de Verzeille.  
 Teisseyre, député de Villalier.  
 Estruc, député de Villanière.  
 Balmigère, député de Villar-en-Val.  
 Granel, député de Villaret.  
 Belloc, député de Villedubert.  
 Etienne Abadie, député de Villefloure.  
 Puel, député de Villegly.  
 J.-F. Arnaudy, député de Villemous-  
 taussou.  
 Barrier, dép. de Vilteneuve-lès-Mont-  
 réal.  
 Escarguel, député de Villesèquelande.  
 J. Cros, député de Villetritouls.  
 Belloc, député de Voisins (1).  
 Dardé, député de Villegailhenc.  
 P. Joulia, député de Villesèque-basse.  
 Combes, député de Villebazy.

En tout 147 députés du Tiers-Etat.

Le premier acte de ces députés des trois Ordres fut de se constituer en une « Commission intermédiaire » qui choisit pour président le comte de Ver-non, Villerambert, et pour commissaires :

**Pour l'Ordre du Clergé :**

M. de Rolland.  
 M. de Rivière.  
 M. Monerie.  
 M. Sarrot.  
 M. Loze.  
 M. de Sapte.

**Pour l'Ordre de la Noblesse :**

M. le Marquis du Pac de Badens.  
 M. de Lacger-Camplong.  
 M. le marquis de Pennautier.  
 M. le marquis d'Aragon.  
 M. le marquis de Voisins.

**Pour l'Ordre du Tiers-Etat :**

MM. les Officiers municipaux de Car-  
 cassonne.

M. Ramel de Nogaret.

M. Astoin.  
 M. Dupré.  
 M. Farabosc.  
 M. Sabathier de Belmathy.  
 M. Ciceron.  
 M. Martin.  
 M. Verdier.  
 M. Robert.  
 M. Tarbouriech.  
 M. Fornier-Russec.  
 M. Cazes, avocat, notaire, fut nommé  
 secrétaire-greffier de cette Commis-  
 sion intermédiaire permanente.

\*\*

L'examen de ces listes suggère quelques commen-  
 taires.

Dans celle du Clergé, on constate l'absence du  
 chef du diocèse, M. de Vintimille, évêque de Carcas-  
 sonne. Au lieu de lui en laisser la direction de droit,  
 on procéda à une élection et on choisit le second  
 personnage du diocèse, le doyen du chapitre cathé-  
 dral de Saint-Nazaire, M. de Besaucèle, et celui-  
 ci, dès le premier contact des trois Ordres, se pré-  
 senta comme le chef du Clergé. Faisant appel à  
 l'union des trois Ordres au sein de cette Assemblée,  
 il s'exprimait ainsi dans le premier discours qui y  
 fut prononcé : « C'est le vœu du Clergé de ce dio-  
 cèse dont je suis l'organe et qui m'a fait l'honneur  
 de me choisir *pour son chef* ». Il parlait déjà comme  
 il devait le faire, deux ans plus tard, lorsque élu

par le Clergé assermenté comme évêque constitutionnel de l'Aude, il prétendit supplanter M. de Vintimille.

Mais aussitôt après, le principal rôle lui fut enlevé par deux membres du Clergé qui sur des questions importantes firent des déclarations au nom de leur Ordre. M. de Rolland, chanoine théologal de la Cathédrale. Besaucèle, quoique président et « chef du Clergé », ne figure pas parmi les membres du Clergé qui furent élus à la Commission intermédiaire, tandis que le chanoine théologal de Rolland y entra avec un autre chanoine, M. de Rivière. Ces faits ne dénotent-ils pas de la part du Clergé un soin jaloux de confier ses intérêts à des personnes désignées par l'élection plutôt que par le rang qu'ils occupaient de droit dans le diocèse?

On remarquera encore que le Clergé séculier était presque entièrement absent de cette Assemblée, puisqu'il n'y figurait que par la procuration que pour les y représenter, les religieuses de Sainte-Ursule avaient donnée à un prêtre séculier. Il y avait cependant une importante abbaye bénédictine qui, si elle était alors sur son déclin, avait joué un rôle important au cours des siècles passés en Languedoc, l'abbaye bénédictine de Lagrasse. Ce bourg ne figure sur ces listes que par les trois représentants du Tiers-Etat et par le chapelain de sa paroisse, le prêtre séculier Borrel.

Il y avait aussi d'autres Ordres religieux dans le diocèse, les Augustins, les Carmes, les Dominicains, les Capucins de Carcassonne; des congrégations hospitalières telles que les Filles de la Charité de Carcassonne et de Pennautier; des congrégations enseignantes, telles que les Doctrinaires, qui avaient remplacé les Jésuites au Collège de Carcassonne et les

Frères des écoles chrétiennes. Toutes sont absentes de cette Assemblée, sauf celle des Ursulines représentées par un procureur. N'est-ce pas l'indice que le Clergé régulier était déjà frappé de défaveur et que le Clergé séculier se désintéressait de son sort?

Au sein de ce dernier, la part faite au premier rang de la hiérarchie après l'évêque, l'administration épiscopale et les chapitres, était des plus faibles, puisque sur 64 membres que le premier Ordre avait dans cette assemblée des trois Ordres comptant 255 membres, il n'y avait que quatre chanoines de la Cathédrale, deux chanoines de Collégiales (celle de Saint-Vincent de Carcassonne et celle de Montréal), un curé de ville (celui de Saint-Michel de Carcassonne), les cinquante-sept autres ecclésiastiques appartenant au Clergé de second ordre des prébendés des chapitres et des curés de campagne. Dès lors, on pouvait prévoir la scission qui, pour les élections prochaines et la rédaction des Cahiers, allait se produire entre les deux parties du Clergé et l'alliance qui, dès juin 1789 et jusqu'à la Constitution civile du Clergé, devait unir les curés au Tiers-Etat.

La délégation de la Noblesse était assez variée. Elle comptait des seigneurs dont les ancêtres avaient joué, au cours des siècles, depuis le Moyen Age, des rôles de premier plan; tels les marquis de Voisins et de Pennautier. La noblesse de robe représentée par les de Rolland s'y rencontrait avec la noblesse d'épée des officiers de l'armée du roi et l'une et l'autre avec les descendants de commerçants et de bourgeois qui avaient acheté des terres ou des fonctions qui conféraient la noblesse. Les Cavailhès de Lasbordes étaient des anoblis de fraîche date ayant acheté, peu avant la Révolution, une charge de secrétaire du Roi et la propriété des de Raymond de Lasbordes. Les titres des du Cup remontaient à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

cle : juge mage de Carcassonne, François Ducup avait acheté la seigneurie d'Issel vers 1580 aux héritiers des seigneurs d'Aguts et de Géraud de Manent, seigneurs de Belloc; ce qui leur permettait, au XVIII<sup>e</sup> siècle, de se qualifier de barons ou même de marquis d'Issel (1).

La composition de la délégation du Tiers-Etat était encore plus variée. On y voyait des anoblis qui avaient gardé leur influence dans les milieux roturiers d'où ils étaient sortis et où demeurait une partie de leurs familles : Roques de Salvaza, Ramel de Nogaret, députés de Carcassonne, de Montaud, député de Montolieu, de Labarthe, député de Labastide-Esparbairénque. Thoron de Raissac, appartenait à une famille de drapiers qui s'éleva de l'industrie à la noblesse... et joua un rôle important comme les Ramel dans la préparation et la marche de la Révolution.

La magistrature, la police et la basoche tenaient dans le Tiers, une grande place avec les « gens du roi ». Genie, procureur du Roi, Roques de Salvaza, lieutenant principal, Ramel de Nogaret, avocat du Roi; avec l'avocat Astoin, leur collègue dans la députation de Carcassonne, les trois avocats qui faisaient partie de celle de Montréal, l'avocat Cicéron, député de Lagrasse, et l'avocat Verdier, député de Trèbes, qui allait devenir procureur général syndic de département; les trois avocats de la députation de Montréal, Farabosc, Albigès et Fargues, et à côté de ces membres du barreau, d'autres hommes de loi: le procureur (avoué) Thène, le notaire Peyre, de Carcassonne, le notaire Albigès, de Montréal.

(1) Jean Ramière de Fortanier. — Les droits seigneuriaux dans les sénéchaussée et comté de Lauragais (1553-1789), pp. 226, 34 et 202.

L'industrie était représentée par les négociants fabricants de drap de Carcassonne, Castel aîné, Pech, Pinel et Tarbouriech, directeur de la Manufacture royale, député de Pennautier; le commerce par ces mêmes fabricants qui vendaient eux-mêmes leurs produits, par les deux négociants Revel et Nègre, de la députation de Montréal, par le négociant Darnis et l'orfèvre Aribaud à Carcassonne.

Notons aussi la présence, dans la députation de Carcassonne, d'un médecin Rebouilh et d'un apothicaire, sans doute son proche parent, Rebouilh aîné, dans celle de Montréal les deux docteurs Frère et Sabathier de Belmathy.

Venaient ensuite les membres des corps de métiers, un maître pareur, un maître boulanger, un maître tailleur, un perruquier à Carcassonne.

Cette ville était autant agricole qu'industrielle; aussi parmi ses délégués, relevons-nous les noms de quatre cultivateurs, c'est-à-dire propriétaires de fonds de terre plus ou moins importants.

Peut-être la qualification de « bourgeois » qui est donnée au député de Montréal, Perris, désigne-t-elle un rentier, n'exerçant aucune profession.

Sur les 164 membres du Tiers, une centaine ne sont pas qualifiés apparemment parce que venant de la campagne, ils étaient agriculteurs, soit propriétaires, soit fermiers, soit métayers de terres plus ou moins importantes; car parmi eux, ces distinctions s'imposaient. Peut-être aussi leur profession n'est-elle passée sous silence, que parce qu'ils en exerçaient plusieurs; ce qui n'était pas rare dans les milieux ruraux.

Dans les bourgs et les villages l'artisanat était plus répandu que de nos jours où la grande industrie l'a

en partie absorbé. Or, dans les pays qui l'ont encore conservé, l'atelier familial aide l'agriculture et souvent les mêmes personnes cultivent la terre tout en exerçant un métier. Les paysans de la Montagne Noire étaient alors comme beaucoup le sont encore, sabotiers en même temps que cultivateurs, et peut-être que Graves, qui est porté sur la liste du Tiers comme député de Cenne et Monestiés travaillait en même temps à sa terre et aux draps.

L'examen de ces listes nous conduit à une autre conclusion que l'on peut généraliser, parce qu'on y est aussi amené par la composition des assemblées des trois Ordres, en d'autres diocèses et provinces. C'est qu'ils se trompent grandement ceux qui, par une vue simpliste et superficielle des faits s'imaginent qu'il n'y avait, avant 1789, que trois classes sociales, le Clergé, la Noblesse et le Tiers-Etat, s'opposant par les privilèges et qu'elles étaient séparées non seulement par des intérêts différents, mais encore plus par des cloisons étanches et des barrières infranchissables comme les classes de l'Égypte pharaonique.

Cette erreur provient de la confusion que l'on établit entre l'*ordre* et la *classe*. En réalité, dans chaque Ordre, il y avait plusieurs classes qui tantôt s'opposaient et tantôt se compénétraient.

Dans le Clergé, on distinguait les grands prélats de Cour, opulents, courtisans, politiques, absorbés beaucoup plus par leur vie d'intrigues, de plaisirs mondains, le plus souvent contraires à leur vocation et administrant mieux et avec plus de goût, comme présidents des états provinciaux leurs provinces que leurs diocèses; tels dans le Languedoc, Dillon, archevêque de Narbonne, président-né des Etats, Brienne, archevêque de Toulouse.

D'autres, au contraire, fidèles à leur vocation, administraient les âmes, les uns vivant quand même

dans la splendeur, les autres n'ayant qu'un train de vie modeste, comme nos évêques de Saint-Papoul et d'Alet.

Au-dessous d'eux, dans des conditions de moins en moins brillantes, on passait des chanoines, parfois bien rentés des cathédrales et des collégiales, aux maigres associations de prêtres (comme celle de Fanjeux), acquittant les fondations de messes et assistant le clergé paroissial, de même que dans les cathédrales et les collégiales vivaient petitement de l'autel les prébendés, les semi-prébendés, les conduchers, employés, faiblement rétribués, des chanoines titulaires.

Sans être misérables autant qu'on l'a parfois écrit, les curés de campagne menaient une vie modeste, contrastant avec celle des prélats et surtout avec celle des seigneurs ecclésiastiques ou laïques qui prélevaient une grande partie des rentes de leurs églises, ne leur en laissant qu'une faible part, la *portion congrue*.

Le Clergé régulier se distinguait du séculier et en son sein se trouvaient aussi les conditions les plus différentes. Les abbés commendataires, abbés de Cour, n'ayant d'ecclésiastique le plus souvent que la tonsure et le costume mondain que l'on nommait petit collet, les prélats qui cumulant par la nomination royale les titres d'abbés avec la plus grande partie des abbayes dont ils étaient les titulaires, jouissaient dans le luxe de la plus grande partie des biens conventuels, ne réservant qu'une petite pitance aux religieux gardant la résidence et célébrant l'office.

Les mêmes différences établissaient des classes différentes au sein de l'Ordre de la Noblesse, entre les brillants seigneurs de la Cour, dorés sur tranche dans leurs costumes luxueux, vivant dans les plaisirs les plus grossiers et les plus délicats en leur variété,

frelons qui épuisaient le budget dans une vie frivole et souvent immorale; et les seigneurs vivant sur leurs terres et s'intéressant au bien-être de leurs tenants; — entre cette Noblesse foncière et la Noblesse de la finance, aussi luxueuse que la Noblesse d'épée et pratiquant l'agiotage qui devait donner une influence de plus en plus grande au capitalisme international; — entre ces deux Noblesses riches l'une par la faveur royale, l'autre par les affaires financières et la Noblesse de robe : membres du Parlement, des autres cours souveraines avec leur cortège d'avocats, de procureurs et autres hommes de loi qui vont donner tant d'influence pendant la Révolution au Tiers-Etat auquel ils se rattachent.

N'oublions pas enfin le prolétariat de la Noblesse, c'est-à-dire ceux qui avaient dû, par des revers de fortune, vendre leurs terres soit aux anoblis, soit à leurs propres fermiers, ou par une série de partages, avaient vu s'émietter le patrimoine de leurs ascendants et qui ne percevaient plus que des 12<sup>es</sup>, parfois même des 40<sup>es</sup> des revenus de jadis. Ces gentilshommes campagnards que l'on retrouve dans chaque province, ne se distinguaient guère des paysans au milieu desquels ils vivaient, que par le port de l'épée et leur banc à l'église. Comme eux, ils labouraient eux-mêmes leurs champs, comme eux ils vendaient dans les foires leur bétail, buvaient dans les auberges et dansaient avec les paysannes. Populaires, ils virent accourir autour d'eux, non seulement en Vendée et en Bretagne, mais dans presque toutes les provinces, les populations rurales qui se révoltèrent contre la persécution religieuse de la Révolution.

En analysant la composition de la liste des députés du Tiers-Etat à l'Assemblée des Trois Ordres de Carcassonne, nous avons dénombré les classes qui diversifiaient le Tiers Etat : haute bourgeoisie, monde

de la magistrature, hommes de loi, fabricants et négociants, artisans et boutiquiers dans les villes, grands propriétaires fonciers, fermiers, métayers, petits exploitants, patrons et ouvriers des métiers de la campagne.

Or, ces classes se compénétraient et les aristocraties qui s'élevaient dans leur Ordre finissaient par s'incorporer dans les autres. Dans ses Mémoires de duc et pair, entiché de son rang et de ses privilèges, Saint-Simon s'est plaint amèrement de cette « crasse de Séminaire » qui envahissait les plus hautes dignités de l'Eglise et dont un Bossuet, issu de la bourgeoisie dijonnaise a été l'une des gloires.

Si l'Ancien Régime finissant réserva les évêchés et les hauts commandements militaires aux maisons seigneuriales, il n'en avait pas été ainsi dans les siècles précédents. C'était surtout au sein de la haute bourgeoisie des villes que, depuis le grand argentier de Charles VII, Jacques Cœur, les rois choisissaient leurs ministres qui faisaient ainsi souche de familles seigneuriales. Colbert et Le Tellier étaient de famille bourgeoise, issus le premier de drapiers de Reims, le second de robins; leurs descendants immédiats figurèrent au premier rang de la Noblesse, et Saint-Simon dénonçait encore cette invasion des duchés, des pairies et des hautes fonctions de la Cour et du Gouvernement par les bourgeois qui s'étaient anoblis au pouvoir.

Molière lui-même, qui était fils de bourgeois, a tourné en ridicule la manie des bourgeois de son temps, de s'anoblir par l'achat de charges et de terres qui conféraient la Noblesse; la gloriole et aussi les privilèges dont jouissait cet ordre, les poussaient à s'y agréger eux-mêmes par les moyens les plus variés et à masquer par des titres féodaux leurs noms roturiers.

Les juifs eux-mêmes, dont la condition était méprisée devenaient ancêtres de féodaux en donnant leurs filles en mariage aux grands seigneurs qui voulaient avec les richesses de l'usure ou de la spéculation, redorer leur blason, ou, comme ils le disaient avec désinvolture, « fumer leurs terres ».

A cette compénétration des Ordres, dont Saint-Simon se plaignait, la Noblesse elle-même se livrait, quand elle y trouvait son compte. C'est ainsi qu'elle accapara les évêchés, les abbayes et les charges les mieux rentées de l'Eglise, pour établir ses cadets, et les chapitres de chanoinesses pour assurer des rentes à ses filles pour les marier ou les leur conserver si elles ne se mariaient pas.

On a publié un Dictionnaire volumineux des anoblis de la Troisième République, c'est-à-dire des bourgeois qui ont usurpé des titres de noblesse, des blasons surmontés de couronnes de ducs, de marquis, de comtes ou de barons en les faisant valider par le grand référendaire du Sceau de France ou tout simplement par une erreur de l'officier de l'état civil. Il en a été ainsi dans les siècles passés, et dans la généalogie des grandes familles à l'aspect féodal, il ne faut pas souvent remonter très haut pour voir l'ancêtre qui, par « la savonnette à vilains » a fait entrer dans les rangs de la noblesse plus ou moins huppée ses descendants directs. A la veille de 1789, ce n'était qu'une bien faible minorité de la noblesse qui remontait aux Croisades.

\*

\*\*

La Bibliothèque municipale de Carcassonne conserve plusieurs registres originaux contenant les procès-verbaux de la Loge Maçonnique *La Parfaite Vé-*

*rité*, de l'Orient de Carcassonne, pendant les trente ans qui précédèrent la Révolution. Ils nous donnent les noms de ses affiliés avec la date de leur affiliation et dans leur nombre nous trouvons les noms de plusieurs députés de chacun des Ordres à l'Assemblée de 1789.

Dans l'ordre du Clergé, ce sont ceux de Besaucèle, du chanoine de Rolland, de l'abbé de Sapte, chanoine prévôt de Millegrand et de Cazaintre, prébendé de la Cathédrale.

A la date du 26 juin 1774, le F\*\* Besaucèle signe sur le Registre le procès-verbal; malheureusement, rien n'indique s'il s'agit de *M. de Besaucèle*, doyen du Chapitre et Chef de l'Ordre du Clergé en 1789 ou de son frère, *M. Besaucèle*, curé de Saint-Michel de Carcassonne.

La signature de Rolland figure au bas du règlement de la Loge édicté le 21 avril 1783, la première simplement, ce qui semblé indiquer le chanoine de Rolland qui prit la parole à l'Assemblée des Ordres au nom du Clergé, la seconde avec l'addition au nom de celui de *Fourtou* qui désigne le député de la Noblesse de la même famille.

Le 28 décembre 1781 eut lieu au château du marquis d'Aragon, maçon lui-même, sur sa proposition, l'initiation, à l'âge de 19 ans, de son fils qui allait partir, comme officier au Régiment Royal-Cavalerie. La cérémonie fut présidée par le F\*\* de la Mée, ex-Maître de la Loge Militaire des *Trois Frères Unis* à Lorient, assisté des FF\*\* Dufay et abbé de Sapte. Il est probable que Cazaintre, prébendé de la Cathédrale, était aussi franc-maçon, mais on ne peut pas l'affirmer.

Il en est de même du comte de Vernon-Villeraumont, qui joua un rôle important dans l'Assemblée des Trois

Ordres qu'il présida et dans les élections aux Etats généraux, puisqu'il fut mis à la tête de la Commission qui les prépara. Nous ne trouvons pas son nom sur le tableau de la Loge de Carcassonne, mais il touchait de près à la Maçonnerie, puisque un des membres de la famille, le chanoine de Vernon, du Chapitre de l'église métropolitaine de Narbonne, était depuis 1778 membre de la Loge de cette ville.

Le marquis d'Aragon, capitaine au régiment Royal-Cavalerie et M. de Lager-Camplong, figuraient aussi au premier rang de la Noblesse, puisque ils furent nommés syndics de leur Ordre et furent parmi les cinq délégués qui la représentèrent dans l'Assemblée intermédiaire. Ils étaient tous deux francs-maçons. Le premier signait le procès-verbal de la séance du 26 juin 1774 de la Loge *la Parfaite Vérité*. Il offrit chez lui l'hospitalité aux Frères lorsque, par considération pour lui, ils reçurent son fils, bien qu'il n'eut que 19 ans, parce qu'il allait partir pour l'armée (28 décembre 1781) (1). Le 18 janvier 1782, le marquis d'Aragon fut nommé deuxième surveillant de la Loge.

Le 26 avril 1783, Lager de Camplong signait à la fin des règlements que venait de se donner la Loge et à côté de son nom, figurait celui du F\*\* Voisins d'Alzau. Il était un des membres les plus considérés de la Loge, puisqu'il en avait été le Vénérable en 1774. Un autre Voisins signait au procès-verbal sans ajouter à son nom celui d'Alzau; c'était son aîné et vraisemblablement ce marquis de Voisins qui fut Commissaire de l'Ordre de la Noblesse en 1789. On sait l'importance que depuis la Croisade des Albigeois, la maison de Voisins a eue dans toute la pro-

(1) Cf. plus haut.

vince de Languedoc et en particulier dans les diocèses de Narbonne, de Carcassonne et d'Alet.

Ducup de Saint-Ferriol de Montolieu, avait été reçu membre de la *Parfaite Vérité* dans la tenue de mars 1792; il n'avait que 23 ans.

Cette présence de la Maçonnerie dans la Noblesse de l'Assemblée des trois Ordres, s'explique par le nombre considérable de seigneurs qui s'affilièrent aux Loges et plus particulièrement aux Loges Militaires dans la seconde moitié du XVIII<sup>e</sup> siècle. Dans les registres de *la Parfaite Vérité* de Carcassonne, nous relevons les noms en 1763, de Mesples, officier, chevalier de Malte, capitaine aide-major du régiment de Bosse (*sic*), résidant en cet Orient, natif de Pau en Béarn — de Charles Depage, officier dans le régiment de Bosse, en garnison en cette ville, natif de Florac — de Louis de Lahondès, natif de Nîmes, 25 ans — de noble Jean-Baptiste Dubarry, natif de Toulouse, tous officiers du régiment de Bosse, et d'autres encore des régiments de Dillon et de Flandre en garnison à Carcassonne.

En 1781, c'est l'initiation du chevalier de Moux, officier au régiment d'Agénois « attendu son prochain départ pour le cap François » (à Saint-Domingue).

En 1782, celle du fr\*\* de Fabrezan, du fr\*\* de Saint-Gervais, de Ayroles de Leuc, âgé de 17 ans, de noble Jean-Baptiste Ayroles, présenté par le Vénérable Ayroles son père.

En 1783, on trouve les noms de Rivals de Gincla, ancien Vénérable, et de Lapujade.

Le Tiers Etat fournissait un contingent aussi important à la Franc-Maçonnerie et par elle à l'Assemblée des trois Ordres. Signalons comme essentiellement maçonnique la famille Thoron de Montolieu, qui comptait des FF\*\* dans toutes ses branches :

Thoron qui ne portant pas d'autre nom devait être l'aîné et qui fut le premier Vénérable de la Loge Parfaite Amitié, fondée en 1774 à Montolieu et qui sous le nom de Thoron aîné offrit un grand banquet, le 15 mai 1777, à l'occasion de l'initiation de Thoron de Saint-Herm « par la Loge régulièrement assemblée et faute de local mandée chez le R\*\* F\*\* Thoron dans sa terre de Lamée. A l'affiliation du F\*\* de Fabrezan, le 18 janvier 1782, assistèrent Thoron de Lamée comme premier surveillant et Paul Thoron comme « frère terrible ».

Le règlement de la Loge qui fut adopté le 21 avril 1783 avait été rédigé par son Orateur Thoron d'Onfray et parmi les signatures figurent celles de Thoron l'aîné, du chevalier de Lamée et de Thoron de Montréal. Cette famille semble avoir tenu par ses différentes branches à la fois à la Noblesse et au Tiers Etat; voilà pourquoi nous trouvons un Thoron de Raissac parmi les députés du Tiers-Etat de Montolieu à l'Assemblée des trois Ordres. L'un de ses deux collègues, Martin, était membre de la Loge de Montolieu.

La députation du Tiers Etat de Carcassonne, sur ses trente membres, comptait huit francs-maçons: Génie, procureur du Roi, syndic de la Ville, Ramel de Nogaret, avocat du Roi, Rebouilh, docteur en médecine, Castel aîné, Louis Pinel, J.-J. Pech, tous trois fabricants négociants, Maran, bourgeois, et Fabre, cultivateur (1).

---

(1) Castel fils, Pinel, Génie cadet signent le règlement de 1783. J.-B. Pech fut élu trésorier de la Loge le 24 juin 1763. Le médecin Rebouilh fut reçu le 21 août 1782, Ramel de Montolieu le 30 janvier 1763 (il devait jouer un rôle important à la Convention et surtout sous le Directoire.

La famille des Albigès a tenu à Montréal un rang important avant la Révolution et à ses débuts; parmi les 10 délégués du Tiers de cette ville, se trouvaient deux de ses membres, l'un avocat, l'autre notaire, un troisième qualifié financier, appartenait à la Loge de Carcassonne; il en était de même d'un autre délégué de Montréal, le médecin Frère (2).

Parmi les signataires du règlement de la Loge *la Parfaite Amitié* de Carcassonne, se trouve un certain Cazes, dont on ne donne que le prénom. Celui-ci, très probablement, doit être identifié à Cazes, avocat au Parlement, notaire royal, qui signa comme secrétaire, avec le comte de Vernon-Villerambert, président, le procès-verbal de l'Assemblée des Trois Ordres et devint dans l'organisation du département, procureur syndic, c'est-à-dire agent d'exécution du district de Carcassonne.

La composition de cette Assemblée et la manière dont elle se constitua et surtout la présence en son sein d'un nombre respectable de francs-maçons, répartis dans chacun des trois Ordres, dénotent l'esprit qui en inspira les membres. Ils étaient partisans de sérieuses réformes, peut-être même d'une Révolution; car depuis une vingtaine d'années, cette expression revient souvent dans les écrits et les discours des hommes « éclairés ». C'est d'ailleurs cet esprit qui inspira les discours que prononcèrent devant l'Assemblée MM. de Besaucèle (plus tard évêque constitutionnel de l'Aude), doyen de l'Eglise de Carcassonne et de Rolland, chanoine théologal de la même Eglise, au nom du Clergé, M. de Lager-

---

(2) Frère, médecin de Montréal fut initié le 24 février 1765 Albigès « financier » fut élu secrétaire de la Loge fille des *Amis de la Vérité*.

Camplong au nom de la Noblesse, MM. Astoin et Dupré au nom du Tiers-Etat et surtout le comte de Vernon-Villerambert qui, en prenant possession de la présidence, traça le programme des réformes que réclamait l'opinion publique.

JEAN GUIRAUD,

*Professeur honoraire de Faculté.*

NOTES HISTORIQUES  
sur la COMMUNE et le CHATEAU  
de LA BEZOLE

Docteur Jacques LEMOINE

VUE D'ENSEMBLE  
SUR LA BEZOLE

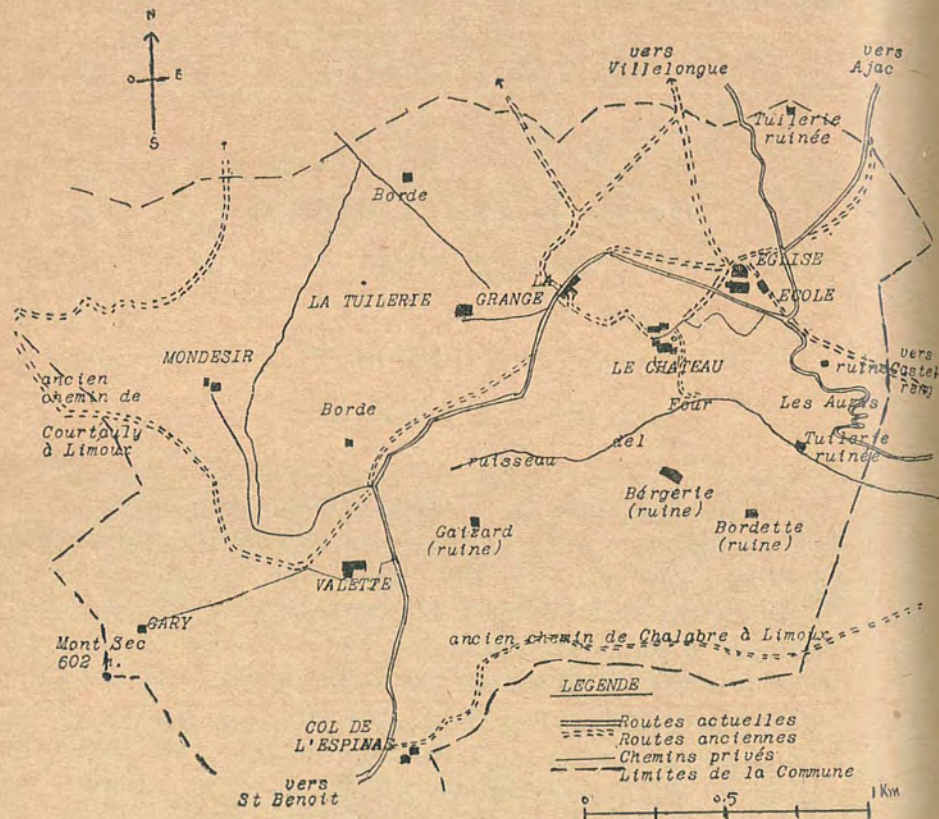
La petite commune de La Bezole, d'une étendue de 666 hectares, riche d'une quarantaine d'habitants, est située sur la route de Chalabre à Limoux, à 10 kilomètres au Sud-Ouest de cette ville, aux confins du Razès et du Chercorbès, et à la limite de partage des eaux méditerranéennes et océaniques.

C'est une région accidentée, peu fertile, très appauvrie autrefois par la dent du mouton, qui tire ses ressources de la polyculture (céréales, vigne, maïs, fourrage), ainsi que de l'exploitation de maigres taillis.

Juchée entre 260 et 602 mètres (Pique de Montsec), elle offre un paysage varié, aride et pittoresque.

Le sol est marneux ou argileux, selon les endroits, coupé de trois bancs calcaires, dont les affleurements sont bien visibles sur les versants ravinés. En plusieurs endroits, existent des gisements de fossiles lacustres (Planorbis et Lymnées).

Il n'y a pas, à La Bezole, de vestiges préhistoriques ni archéologiques.



LA BEZOLE (Aude)

L'étymologie est discutée : La tradition orale voudrait que La Bezole signifie « Borne », par dérivation, probablement, du latin *Bodula*.

La commune de La Bezole ne se compose que de constructions isolées :

A) Le hameau de *La Grange*, en bordure de la Route Nationale, composé de 3 maisons d'habitation, est la seule « agglomération ». Les vestiges anciens (une porte voûtée), que l'on pouvait encore voir il y a une dizaine d'années, ont été détruits.

B) *La Tuilerie* est une ferme sans histoire, qui a dû servir de tuilerie à l'époque de sa construction, probablement au XVII<sup>e</sup> siècle; on y remarque un orme vétuste.

C) *Mondésir*, comme les deux fermes précédentes, appartenait au Monastère de Prouille. Elle ne présente pas d'intérêt historique.

D) *Valette*, perché sur un piton, à la limite de partage des eaux, possède une maison de maîtres assez pompeusement dénommée « Château », mais qui paraît de date relativement récente.

La petite ferme de *Gary*, dépendant de Valette, dont elle est éloignée d'environ 1 kilomètre, autrefois habitée, ne sert plus maintenant qu'à engranger le foin.

E) *Le Col de l'Espinas* est une métairie assez vaste, mais délabrée. Occupant une situation stratégique intéressante, par sa position au col de l'Espinas, à la limite de partage des eaux, sur l'ancien chemin de Chalabre à Limoux, qu'elle défend, elle ne montre cependant aucun vestige historique intéressant.

F) *Le Château de La Bezole* mérite qu'on s'y arrête.

Le jardin et le parc créés par Etienne Dujardin-Beaumetz et ornés de copies de statues du Louvre et de bas-reliefs du Parthénon, ont été conçus dans un style français assez pur, que rehausse la ligne des balustrades.

Le Château, jusqu'il y a une centaine d'années, était une vaste maison, noyée dans une foule de bâtiments ruraux, à l'ameublement des plus simples, au

confort inexistant, aux fenêtres rares, à laquelle seules deux tours et deux portes voûtées donnaient un cachet d'ancienneté. Ce sont Petiet, puis Dujardin-Beaumetz, qui en ont fait l'agréable demeure qu'elle est à présent.



Château de La Bezole

Le Château n'est pas fortifié; seule, la poterne voûtée qui traverse la base de la tour ouest, et qui livrait accès à la cour de la ferme située à la façade Sud, est un indice d'une mince organisation défensive. Deux fenêtres à meneaux (façades Est et Sud), paraissent dater de la Renaissance. Cependant les murs sont épais et les fondations solides; il est possible que le Château actuel ait été reconstruit à la

Renaissance sur l'emplacement d'un ancien château qui a pu jouer son rôle au moyen âge.

La porte primitive, située façade Sud, surmontée d'un blason malheureusement martelé à la Révolution, est de forme romane.

Les transformations effectuées à la fin du siècle dernier ont été assez importantes pour que l'on puisse difficilement se rendre compte de la disposition originale de l'intérieur du Château; le grand salon, où l'on peut voir des copies de bas-reliefs du Château de Versailles et un ameublement de style Louis XIV, date du milieu du XIX<sup>e</sup> siècle; sa cheminée monumentale en pierre vient de la métairie du Vié (commune de Lapenne, Ariège), et a été transportée à La Bezole il y a une trentaine d'années; à l'un des murs, il faut remarquer une des toiles les plus connues d'Etienne Dujardin-Beaumetz, qui, comme on le sait, peignit des scènes émouvantes de la guerre de 1870; la porte d'entrée actuelle est également récente; elle mène au corridor d'entrée et à l'escalier où se trouvent rassemblés des trophées de la guerre de 1870 et d'assez belles tapisseries qui, d'après Fonds-Lamothe, proviendraient du château d'Ajac.

L'orme féodal (il mesure 3 m. 50 de tour), domine le puits et paraît contemporain d'une allée de frênes et d'ormes qui bordent un ancien chemin allant vers Castelreng.

Enfin, dans le parc, les fouilles entreprises au moment de la construction de la terrasse, ont mis en évidence la présence d'anciens murs — et même d'un squelette —; il est cependant difficile d'en conclure à des vestiges de fortifications, et ces murs concernent probablement les restes de bâtiments ruraux ruinés.



Château de la Bezole  
Tour Est et Jardin



Château de la Bezole  
Façade Sud — Fenêtre et Porte au créneau

F) *L'Eglise* perchée sur un petit monticule, accueille le touriste qui monte de Limoux.

Elle a dû être restaurée au siècle dernier, mais présente des particularités intéressantes. Elle est orientée face à l'Est; sa porte est située sur la face Nord, tandis que le clocher, qui a la forme d'une petite tour carrée, au toit couvert d'ardoises, occupe l'extrémité Ouest.

A la face Sud de l'Eglise, se trouvent accolés les modestes bâtiments de l'ancien presbytère, qui a été converti, depuis la Révolution, en salles de la Mairie. Ce petit bâtiment, qui communique avec l'Eglise par une porte intérieure, se compose d'une entrée, de deux pièces et d'un appenti voûté. La sacristie est indépendante de l'ancien presbytère et communique directement avec le transept Sud de l'Eglise.

L'Eglise de La Bezole est dédiée à la Sainte Vierge; elle était avant la Révolution une cure de l'archiprêtre du Razès, dans le diocèse de Narbonne.

L'intérieur de l'Eglise est pauvre; on y remarque cependant des toiles, de sujet religieux, de Marie Pétiet (vers 1880), qui devait être plus tard l'épouse d'Etienne Dujardin-Beaumetz.

Le cimetière, situé contre la facade Nord de l'Eglise, abrite les restes de Dujardin-Beaumetz et de plusieurs membres de sa famille. Il n'y a pas de tombes antérieures au siècle dernier, et le dallage récent de l'Eglise empêche de se rendre compte si les tombes des anciens seigneurs de La Bezole, ensevelis jadis dans l'Eglise, existent toujours.

A proximité de l'Eglise, s'élève la maison d'école, construite vers 1880.

CHATEAU DE LA BEZOLE



Jardin et Terrasse



Façade Nord du Château

HISTOIRE DE LA BEZOLE

§ 1<sup>er</sup>. — La Bezole avant le XIII<sup>e</sup> siècle

Les premiers documents sur La Bezole l'attribuent au Monastère d'Alet.

En 1119, le pape Calixte II confirme par une bulle en faveur de ce monastère la possession de la place forte de La Bezole et des deux églises qui en dépendent (1).

Cette donation est confirmée en 1162 par le pape Alexandre III (2) : « *Confirmatio bonorum monasterii Electensis ab Alexandro III pontifice facta Bernardo Abbate in qua fit mentio fundatoris :... Castrium Vezola, cum duabus ecclesiis* ».

L'Abbaye d'Alet, fondée vers le VII<sup>e</sup> siècle, par l'Ordre des Bénédictins, possédait des biens très importants dans le Razès, qui lui furent confirmés en 1119 et 1162 par des bulles pontificales.

L'Abbaye d'Alet perdit ses biens dans le Razès au début du XIII<sup>e</sup> siècle, lorsque les religieux prirent parti pour le comte de Foix et pour l'hérésie, à l'occasion de la nomination du moine Bozin; lorsque, vers 1233, le monastère obtint de racheter ses biens du Razès, confisqués aux hérétiques, il ne fut pas mention de La Bezole, qui semble ne plus avoir appartenu par la suite, au Monastère d'Alet (3).

(1) H. G. L., T. V. pr. 468/10 p. 876.

(2) Gallia Christ., T. VI, instr. c 109.

(3) Abbé J.-T. Lasserre. — Recherches Historiques sur la Ville d'Alet et son ancien Diocèse. Carcassonne, 1877.

Rapprocher cette documentation de ce que dit Sabarthès dans son Étude Historique sur l'Abbaye Saint-Paul de Narbonne: « On sait d'ailleurs les procédés rigoureux du pape et des légats contre les religieux d'Alet, qui furent, pour crime d'hérésie, chassés de leur monastère vers 1221 ». (p. 153).

Le peu que nous sachions de La Bezole pendant la Croisade des Albigeois se rattache à la famille De Ravat.

Déjà, en 1176, c'est-à-dire à l'époque où le « *castrum de Vezola* » dépendait encore du Monastère d'Alet, un certain *Raymond de Ravat* possédait un tènement au château de La Bezole (4).

C'est peut-être ce même Raymond de Ravat, qui fut co-seigneur de Mirepoix et est connu pour avoir participé, aux côtés de Roger de Mirepoix, au massacre d'Avignonnet; il mourut en 1209 chez son gendre, Raymond Sans, à Lordat, où la sépulture lui fut refusée par le chapelain du pays (5).

Ce Raymond Sans est sans doute celui auquel il est fait allusion au cours d'un interrogatoire de Roger comte de Foix, en 1240, par les inquisiteurs: ... *Item dixit quod ipse abstraxit Raymondum Sancium de Ravato de Haeresi, qui occasione evius dam vulneris reddiderat se Haereticis in quodam castro quod dicitur Avezola* ». (Coll. Doat, 170, f. 126).

La famille De Ravat ne paraît cependant pas avoir été totalement dépossédée de ses biens et, en 1314, Bernard de Ravat vendit à Prouille, une censive située à La Bezole.

Pourtant l'hérésie a dû s'accrocher longtemps à La Bezole, car en 1258 fut arrêté Vidal de Pauligne, qui y séjournait en 1254 et vers 1269 un « Raymond de Vezole » raconte aux inquisiteurs comment une de ses cousines avait reçu le « consolamentum » (5).

(4) Cartulaire de Foix; Bque de Toulouse; Mit. 638, p. 87.  
« Engagement fait par Raymond de Ravat avec Aire, sa femme, et Raymond, son fils, à Guillaume de Saint-Félix et Garcem, sa femme, du Château de La Bezole et tout le tènement qu'ils y possèdent et au lieu appelé Alexigue (**La Digne d'Amont??**) pour 250 sols hugonois » (D'après un document inédit de Fonds Lamothe).

(5) D'après J. Guiraud. — Histoire de l'Inquisition, 1935.

En 1290, au moment d'un partage des biens de la Maison de Montfort, La Bezole échoue à Eléonore de Montfort, mariée à Jean, comte de Vendôme, arrière-petite nièce de Simon de Montfort, mort en 1218.

Simon de Montfort avait fait don à Guy de Levis, Maréchal de son armée, d'importantes possessions dans le Razès. C'est donc de sa mère, Joanne de Levis, mariée à Philippe II de Montfort, que Eléonore tint La Bezole.

Eléonore revendit ses possessions de La Bezole au Monastère de Prouille en 1295 (6).

Cependant, il paraît à peu près certain, d'après les divers textes de cette époque, que Eléonore de Montfort ne possédait qu'une partie de La Bezole, et que le Château était en d'autres mains.

En effet, presque tous ces documents mentionnent : « la villa », le « village », les « fermes ou estables », les « possessions », les « chouses ».

Un seul texte mentionne clairement le Château; c'est un amortissement royal portant sur La Bezole: « ... Concession du Roi Philippe le Bel de l'an 1294, en faveur de Jean et Eléonore, comte et comtesse de Vendôme, contenant qu'il leur appartient du chef de ladite comtesse 4 muids de froment, 10 muids et six setiers d'orge et 20 livres annuellement sur la vente du « Chastiau de La Bezole ». (7).

Cependant Prouille n'a jamais possédé à La Bezole que la métairie de La Grange, et nous ignorons totalement en quelles mains était le Château jusqu'en 1531.

(6) H. G. L., T. X, C. 252, pr. 68.  
Cartulaire de Prouille de J. Guiraud, Tome I, cotes 106, 373, 374, 375.  
Archives de l'Aude. H. 326, 465, 473.  
F. Pasquier. — Arch. du Château de Lérans. T. III, p. 569.  
(7) Archives de l'Aude, H. 465, n° 5.

§ 2. — *La Bezole du XIV<sup>e</sup> siècle à la Révolution*

A. — *Possessions du Monastère de Prouille : La Grange, La Tuilerie, Mondésir.*

Le Monastère de Prouille ne paraît donc n'avoir jamais eu à La Bezole que les trois métairies de La Grange, La Tuilerie et Mondésir; il y possédait cependant des droits seigneuriaux et la justice haute, moyenne et basse.

Les acquisitions du Monastère ont été successives et il est possible aussi que le Monastère ait perdu quelques terres au cours de procès; quoi qu'il en soit, l'étendue de ses biens à La Bezole était d'environ 225 hectares en 1777; le château de La Bezole ne paraît pas avoir jamais dépendu de Prouille.

En 1314, Prouille fit quelques acquisitions: à La Bezole: achat de la moitié d'une pièce de terre à Guillaume Garde, d'une pièce de terre à Guillaume Cambelli et à Bernard Raymondi, de deux « cesters » de blé de censive à Noble Bernard de Ravat (8).

En 1315, il achète une pièce de terre à Bernard Raymondi (8).

En 1340, le Provincial de Prouille se rend pour expertise dans diverses possessions du Monastère, et « ... *ad grangiolam de Vezola* » (9).

La grange de La Vezole était alors exploitée par un granger, Donat, et 6 domestiques (2 bouviers, 2 pasteurs, 1 cuisinier, 1 valet); on récoltait du blé, de l'orge, et une quantité assez importante de vin, envi-

(8) De Teule. — Annales de N.-D. de Prouille. Carcassonne, 1902.

(9) Arch. de l'Aude. T. III, p. 317; H. 375.

ron 50 hectolitres; il y vivait un troupeau de 113 bêtes à laine.

En 1362, les consuls et habitants de La Bezole s'obligent à payer tous les ans 100 sols tournois au lieu du droit que le Monastère avait de succéder par moitié des biens de ceux qui mouraient sans tester (8).

En 1411, Noble Alissendis de Masselha, seigneurse de Sauzille et coseigneurse de La Vezole, quitte le Monastère de ce qu'il lui devait pour l'achat fait par lui à son frère Hugues de Masselha, co-seigneur de la Vezole (8).

En 1427, Charles VII prescrit une enquête sur les revenus du couvent, qui laisse ressortir le mauvais état des bâtiments de La Bezole (10).

En 1483, Guiraud Angles, par son testament, substitue le Monastère de Prouille à sa fille, pour tout ce qu'il avait à La Bezole (8).

En 1514, Noble Jean Peyre vend la moitié de la haute justice de La Bezole au Monastère, ainsi que la quatrième partie de la moyenne et basse, et la quatrième partie des droits de la Bezole (8).

En 1531, il est fait état d'un procès, dont je n'ai su établir l'origine, entre le Monastère et le Sr de Durban (11); ce procès se poursuivait en 1559: le Monastère dépose à cette date une pièce (8), au sujet de La Bezole, contre François de Durban. Ces Durban tenaient différents fiefs, dont un à Ajac et probablement à La Bezole. (Dans le texte on lit: « *Dominus de Ajaco... dominatione de Vezola...* »).

(10) Cartulaire de Prouille. T. II, p. 317.

(11) Arch. de l'Aude. T. IV, p. 102; H. 473.

Prouille y possédait en 1684, des droits seigneuriaux et une métairie (8). Les fermes de la Tuilerie et de Mondésir ne sont mentionnées (12) qu'à partir de 1699, mais ces fermes existaient certainement avant cette date; La Tuilerie paraissait servir de métairie plus que de tuilerie.

Ces possessions étaient affermées par albergue Noble (Contrat de 1718) de 300 Livres et deux paires de chapons, aux frères Faur, « grangiers de Madame de Prouille », qui habitaient l'un à La Grange, l'autre à Mondésir (13).

En 1732, Prouille fait procéder à un constat relatif à des dégradations causées aux bois de Mondésir (au « Pech de Favas ») par les nommés Valette; on découvre, à ce propos, que les frères Faur ont défriché indument; ils répondent que c'est « pour s'aider à subsister » (14).

Lorsque Prouille fut dépossédé (je n'ai pas retrouvé l'acte d'adjudication), les Faur devinrent propriétaires des terres qu'ils cultivaient et qu'ils possèdent encore aujourd'hui.

Les terres du Monastère de Prouille sont actuellement morcelées en 5 propriétés : trois à la Grange, une à Mondésir, une à la Tuilerie.

---

(12) Arch. du Château de La Bezole A2-A3 (cf. aussi la carte de Cassini).

(13) Inventaire de Prouille, p. 58-59. (Arch. de l'Aude H. 381). — 1777.

(Exploit d'affichage : déclaration de fiefs... à la Vezolle en Rézois). Voir aussi *De Teule*, loc. cit.

(14) Arch. Aude. H. 529 N° 12.

B. — *Valette et Gary*.

B. — *Valette et Gary*.

La documentation la plus ancienne concernant Valette est tirée de l'état civil de La Bezole de 1663 à 1731 (12); elle date de 1663; à cette époque, le domaine de Valette, où habitaient plusieurs métayers, paraît appartenir à la famille Valette résidant à Limoux, qui est peut-être apparentée à un certain Guillaume Valette, bourgeois de Limoux, que le registre du notaire Bataillé mentionne en 1608; on relève dans l'état civil les noms successifs des membres de cette famille :

— Madame Valette (1663).

— M. Jean Valette, bourgeois de Limoux (1670, 1678, 1681, 1683).

— Damoiselle Marguerite de Valette (1678, 1687).

— Les Demoiselles de Valette (1693, 1695, 1696).

— Marie Valette, veuve de M. Defranc, de Limoux (1711, 1712, 1715).

Durant la même période, nous relevons parmi les métayers de ce domaine la famille Boyer (1681), qui se nomme peu après Boyer Valette (1700) et même Valette tout court (1731).

C'est sans doute un cas assez typique, où le domaine tire son nom d'une famille, et une famille son surnom de l'endroit où elle habite.

Cependant, au moment de la Révolution, c'est Jeanne-Marie de Levis, épouse de Montcalm, seigneur d'AJac (15), qui possède les métairies de Valette et

---

(15) La seigneurie d'AJac aurait appartenu dès 1493 à la famille De Ferroul (Cartulaire de Mirepoix, par F. Pasquier. T. II, p. 298 : « Iohanne de Ferroll, domine de Ajaco »). En 1538 et 1540, noble Ferrand de Ferroul rend hommage à Philippe de Lévis pour la seigneurie d'AJac.

La famille De Ferroul s'allia à la famille De Levis par le mariage de Salomon De Levis et de Catherine Ferroul (16 dé-

de Gary; leurs biens furent sequestrés en 1794 au profit de Pierre Dieudé du Col de Lospinas (16); ils s'étendaient sur 111 hectares.

Notons, à ce propos, la présence, en 1699, de Jean de Levis, seigneur d'Ajac et de sa femme Marie de Hautpoul, au baptême d'un enfant d'un métayer de Valette (12).

Et en 1695, le registre de Capitation du diocèse de Limoux dénombre parmi les chefs de famille de La Bezole, un certain Coste, « métayer de Monsieur de Levy ». Le nom des Valette n'est pas mentionné. Il semblerait donc que la ferme de Valette dépende des Levis d'Ajac. (*Arch. Aude. Série C non inventoriée*).

La petite grange de Gary, qui fait partie intégrante du domaine de Valette, a été habitée au XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, et jusqu'en 1817.

### C. — Col de l'Espinass.

Le col de l'Espinass occupe une situation stratégique de telle importance, en interdisant la route de Chalabre à Limoux, que l'on est étonné d'avoir si peu de renseignements sur cette ferme, dont l'épaisseur des murs et l'ordonnance générale, laisse supposer un certain rôle historique.

---

cembre 1640). Les biens des Levis d'Ajac passent au XVIII<sup>e</sup> siècle dans la maison De Montcalm, par le mariage Jeanne-Marie Levis, dernière héritière des Levis Ajac, avec un des fils du Montcalm du Canada.

Les Montcalm, dépossédés par la Révolution, puis réintégrés dans leurs biens, ont vendu la métairie de Valette à M. Casimir Callat en 1876, qui l'a cédé en 1910, à Etienne Dujardin-Beaumez, alors propriétaire du Château de La Bezole.

(16) *Arch. Aude. Q 88-17.*

En fait, nous ne savons rien sur cette métairie. Elle était tenue en 1653, par la famille Dieudé, qui y a habité de père en fils jusqu'à ces dernières années.

En 1772, un plan du terroir de la seigneurie du Château de La Bezole (25), comprend « les possessions de François Dieudé, au Col de Lospinas », d'une étendue d'environ 51 sétérées (17 hectares) et y mentionne 2 maisons à « haute estage ».

Enfin, en 1814, le testament de Tellinge, alors propriétaire du Château de La Bezole, où il succédait à Madame de Poulpry, contient l'intéressante clause suivante : « ... Je donne et lègue aux pauvres de la Miséricorde de Limoux, la quantité de dix setiers de blé, provenant de la rente foncière que j'ai acheté le 12 novembre 1812 à Madame de Poulpry, située au Col de l'Espinass, commune de La Bezole... ». (*Arch. du Château de La Bezole. A 9*).

La famille Dieudé fait donc, sous l'Ancien Régime, figure de propriétaire. En fait, il est possible qu'ils aient acheté (ou loué) ces terres à la seigneurie de La Bezole.

En 1794, Pierre et Jean Dieudé, du Col de Lospinas, sont commis sequestrés des biens de De Montcalm à Valette et Gary (16).

### D. — Château de La Bezole.

Avant le XVI<sup>e</sup> siècle, on ne peut faire état, pour l'histoire du Château de La Bezole, que de renseignements isolés, qui ne permettent de savoir, ni si le château existait, ni les noms des seigneurs de La Bezole. En effet, entre les textes de 1119, de 1162,



enfant mâle la charge de porter le nom et armes des Lissac, ainsi que la moitié de ses biens.

Son fils aîné, Charles (1563-1653), entra dans les ordres, et fut chanoine d'Alet; il mourut et fut enterré à La Bezole.

Le second, François, reçut, par la donation que lui firent vers 1615 (19) sa mère et son frère Charles, le titre de Seigneur de La Bezole et sans doute la propriété du château. Il se maria à Magdeleine de Goussens et en eut trois enfants.

Le troisième fils de Seguine, Jean-Timoléon, Seigneur de La Garrigue, mort en 1772, fut recteur de Malras.

Les trois enfants de François de Lissac habitèrent La Bezole :

L'aînée, Isabeau, ne se maria point, et résida à La Bezole, où l'Etat Civil de l'époque nous la montre souvent assistant à des baptêmes. En 1667, elle fit don à son neveu, Paul du Cassé, de tous ses biens, en s'en réservant l'usufruit (20).

Le cadet, Charles, épousa Marie de Mouthoumet de Casamajus et mourut sans postérité (1614-1684). C'était le dernier de la lignée des Lissac.

La puinée, Marguerite, épousa en 1645, à Alet, Guillaume de Nogaret de Roqueserière; elle transmit à son fils, Charles, le titre de seigneur de La Bezole, mais c'est en fait Jean (mort en 1701) qui porta le titre et habita le Château.

(19) L'Armorial de La Roque situe cette donation en 1615; Les Archives de l'Aude (B 24) entre 1603 et 1607; je n'ai cependant pas retrouvé l'original de cette donation.

(20) Archives de l'Ariège; Série B (B 46), p. 16.

Jean de Nogaret, qui mourut et fut enterré à La Bezole, était marié à Catherine d'Esprit; celle-ci, veuve, habitait encore à La Bezole en 1711 (12).

Le fils de Jean de Nogaret, Charles (1687-?), hérita de La Bezole en 1689, et le possédait encore en 1722 (21). Il paraît l'avoir vendu peu après, entre 1722 et 1725, à Guillaume Castanier, qui fit, à cette époque, d'importantes acquisitions dans toute la région. Charles de Nogaret avait probablement déjà vendu La Bezole, lorsqu'en 1729 il dénombra ses biens nobles devant les Capitouls de Toulouse et fit hériter son cousin, Charles de Babut, Sr de Saint-Sauveur et de La Pointe, à charge à lui de porter le nom et armes de Nogaret (22).

En effet, dès 1725, l'Etat Civil de La Bezole (12) mentionne à deux reprises la métairie de « *M. Castanier, seigneur de La Bezole* ».

A la mort de Castanier, La Bezole passa à son héritière, sa petite nièce, Catherine (1729-1814). Celle-ci, mariée d'abord au président de Palarin, puis, veuve, au marquis de Poulpry, décédé peu après, résidait à Paris, et laissait le soin à son fermier, Jérôme Tellinge, de gérer La Bezole.

Jérôme Tellinge était le fils de Pierre Tellinge, de Limoux; il apparaît dans l'histoire locale en 1766 et est cité dans différents actes entre 1780 et 1789, dans lesquels on le nomme « seigneur de La Bezole ». Cependant, il n'était que fermier de Madame

(21) F. Pasquier. — Arch. du Château de Lérans. Tome III p. 627. Liasse A 29 n° 82.

(22) Armorial de J. La Roque.

(23) Arch. Communales de La Bezole; « Le Sr Bonnet, neveu de Mr Tellinge » est présent à un baptême. Ce document (Etat Civil de 1731 à 1792), est déposé aux Archives de l'Aude.

de Poulpry, avec qui il avait passé un bail en 1789; il racheta le château de La Bezole le 17 prairial an VI, lorsque les biens d'émigrés furent vendus aux enchères en adjudication publique (24).

Le seul document que nous ayons de cette époque, est un plan du terroir de la seigneurie de La Bezole dressé en 1772 par Vidal, arpenteur, et adressé à Madame de Poulpry, à Paris (25).

E. — *L'Eglise.*

Il est impossible de se faire une idée, même approximative, de l'emplacement de « deux églises » que les textes du XII<sup>e</sup> siècle donnent comme existant à La Bezole.

En effet, depuis le XIV<sup>e</sup> siècle, il n'a jamais été question à La Bezole, que d'une église, celle qui existe encore actuellement, et qui, tout en ayant été remaniée au cours des âges, présente encore des parties assez anciennes (une voûte dans le presbytère). Aucun lieu-dit, aucune ruine, aucun document ne permet de situer la seconde église.

Nous possédons, du XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècle, deux cahiers d'état civil tenu par les curés de La Bezole, qui nous donnent des renseignements inestimables; nous savons ainsi que les seigneurs de La Bezole, qui ont résidé au Château pendant tout le XVII<sup>e</sup> siècle, étaient ensevelis dans l'église; les autres habitants étaient enterrés dans le cimetière; il ne reste aucune

(24) Arch. Aude; Q 264; Adjudication publique des biens de l'émigrée Poulpry.

(25) Arch. du Château de La Bezole A 4.  
Les cotes A 5 à A 8 concernent la vie privée de Tellinge.

trace des tombes antérieures au milieu du siècle dernier, même dans l'église, qui a été carrelée de neuf à une époque certainement récente.

Je crois intéressant de donner la liste, bien que très incomplète, des curés de La Bezole :

— Pierre Bongheat, témoin au testament d'un Archevêque de Rouen en 1314 (26).

— Guillaume de La Fabrique, prêtre de La Bezole, se donna, en 1319, au monastère de Prouille (27).

— En 1609, le recteur de l'église paroissiale St-Félix de Villelongue, était noble Jacques....., sous-diacre de La Bezole (28).

— Bernard Couxié (1653-1670).

— B. Lapeyre (1670-1673).

— Trauque (1674-1687).

— Pradier (1687-1688), vicaire.

— Fabre (1692-1700).

— Aoustens (1700-1708).

— Deydier (1706-1718), vicaire puis curé de La Bezole.

— Mouret (1720-1725).

(26) **Aubert de la Faige.** — Le Testament d'Aycelin de Montaigu, archevêque de Narbonne, puis de Rouen (Riom 1890) : « Petrus Bongiacus de Vozola » (p. 153).

(27) Arch. Aude. T. III. Donats, p. 315. H. 331.

(28) « Une visite archiépiscopale à Saint-Félix de Villelongue », publié par le Chanoine Chaillan, de Marseille, in **La Semaine Religieuse** du Diocèse de Carcassonne, nos 29 et 30 des 17 et 24 juillet 1920.

- Eschauffez (1726-1756).
- Mouisse (1756-1761).
- Fontanier (1761-1767).
- Coudy (1767).
- Molinier, curé de Castelreng faisant le service de la Cure de La Bezole (1767-1789).
- Barrière (1789); il prêta serment de fidélité à la Nation le 30 janvier 1791 (30) et le rétracta en 1795.

F. — *Les routes anciennes de La Bezole.*

Les deux routes anciennes de quelque importance qui reliaient Chalabre à Limoux, l'une par St-Benoit, le Col de Lespinas, Castelreng et La Digne d'Amont, l'autre par Courtauly, le hameau des Rabous, Villelongue, traversent La Bezole sur ses confins, et évitent non seulement le Château, mais aussi toutes les métairies, sauf le Col de Lespinas.

Le réseau des routes anciennes qui reliaient La Bezole à St-Benoit et Courtauly, à Villelongue, à Castelreng et à Ajac, offrent la particularité de rayonner et de s'aligner autour d'un point central situé à l'église, laissant supposer que cet endroit a pu présenter jadis une certaine importance militaire ou religieuse; par contre le Château et même La Grange, sont nettement situés en dehors de ce dispositif, auquel ils sont reliés par des routes secondaires.

(29) C'est de cette époque que date la cloche de l'église de La Bezole, sur laquelle on lit l'inscription: « **Sit Nomen D.N.I. Benedictum 1663** ».

(30) Arch. Aude Q. 189; cf. aussi A. **Sabarthès**. — Histoire du Clergé de l'Aude pendant la Révolution. — Carcassonne,

§ 3. — *La Bezole après la Révolution*

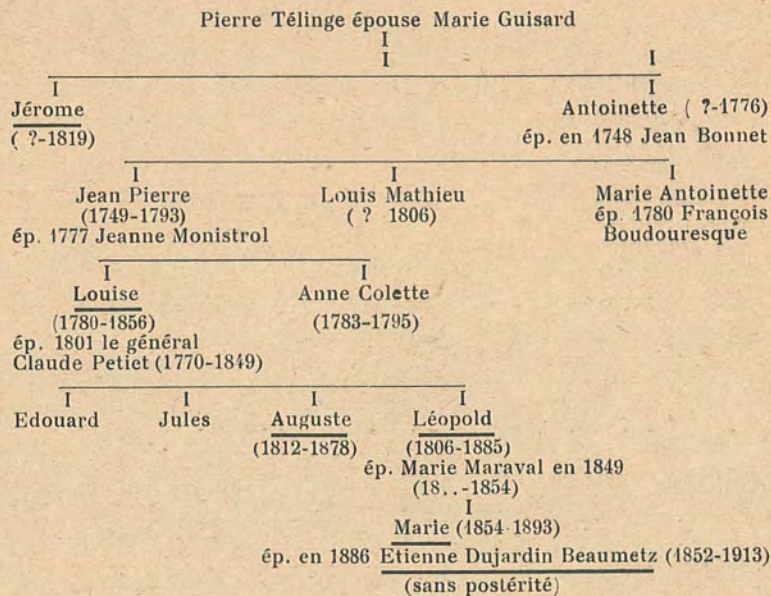
Depuis 150 ans, seule l'histoire du Château est intéressante à étudier.

Jérôme Tellinge (1730-1819), ancien fermier de Madame de Poulpry, avait, comme nous l'avons vu, acheté le Domaine du Château de La Bezole en adjudication publique, au moment de la Révolution.

Il vendit La Bezole, en 1809, à sa petite nièce, Madame Petiet, née Bonnet, en s'en réservant la jouissance jusqu'à sa mort.

**TABLEAU GÉNÉALOGIQUE  
des FAMILLES TÉLINGE et PÉTIET**

*Les noms soulignés sont ceux des propriétaires successifs du Château de La Bezole; à la mort d'Etienne Dujardin Beaumetz, La Bezole est demeuré, dans la famille Dujardin Beaumetz*



Cette Madame Pétiet (1780-1856), était mariée au général baron d'Empire Pierre-Claude Pétiet, né à Châtillon-sur-Seine en 1770, mort à Limoux en 1849, où il a sa tombe.

Durant les guerres d'Empire, Madame Pétiet s'était retirée à La Bezole avec ses enfants. A la chute de Napoléon, le général prit sa retraite à Limoux, d'où il venait faire de fréquents séjours à La Bezole.

Le général Pétiet eut quatre fils : Edouard, mort jeune, Jules, Auguste et Léopold. Ces derniers ont vécu à La Bezole et ont acquis dans la région une certaine réputation artistique, par les copies qu'ils ont fait de toiles de peintres illustres. Une grande partie de leurs œuvres est réunie au Musée Pétiet, à Limoux, fondé en 1879. On y remarque également des tableaux de Marie Pétiet, fille de Léopold Pétiet, et d'Etienne Dujardin-Beaumetz, son époux.

Les deux frères Pétiet ont effectué des transformations importantes dans le Château; ils firent relever la tour Est, qui, dit-on, aurait été rasée à la Révolution, et en firent leur atelier; c'est encore eux qui décidèrent la construction du salon monumental et de l'escalier; ils encouragèrent la création d'une maison d'école, et firent probablement restaurer l'église.

Ils commencèrent à rebâtir, à distance du Château, les bâtiments d'exploitation qui, à cette époque, étaient littéralement collés à la façade Sud.

Léopold, seul, se maria et sa fille, Marie, épousa, en 1886, un jeune peintre de talent, Dujardin-Beaumetz (Etienne-Henri-Charles, 1852-1913), qui, par son mariage, s'attacha à cette région de l'Aude, où il a laissé la réputation d'un homme intègre et bon. Député de l'Aude depuis 1889, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts de 1905 à 1912, puis sénateur de l'Aude,

il mourut en 1913 à La Bezole, où, selon son désir, il fut enterré.

Marie Pétiet, dès la mort de son père, avait entrepris de transformer et de rendre habitable le Château: elle fit percer plusieurs fenêtres, ouvrit la porte d'entrée actuelle sur la façade Est, construisit des cloisons intérieures, et poursuivit l'aménagement de la maison; enfin, elle continua le transfert des bâtiments d'exploitation à la place où ils sont actuellement, rendant ainsi possible la création d'un jardin et d'un parc.

Etienne Dujardin-Beaumetz poursuivit l'œuvre entreprise; c'est à lui que nous devons le jardin actuel, avec ses terrasses, ses statues, ses bas-reliefs et ses banquettes de fleurs. En même temps, il entreprenait une très belle œuvre de reboisement par les pins d'Autriche sur les landes incultes du domaine, et acquit, en 1910, le domaine de Valette, appartenant à M. Jean Callat, qui l'avait acheté en 1876, au comte Dieudonné de Montcalm.

Le Domaine du Château de La Bezole appartient actuellement à la famille d'Etienne Dujardin-Beaumetz.

### INVENTAIRE SOMMAIRE DES ARCHIVES PRIVÉES DU CHATEAU DE LA BEZOLE

- A 1. — Copie de la transaction du 3 janvier 1658 au sujet du bornage de la Seigneurie de La Bezole et de celle de Castelreng.
- A 2. — Actes d'Etat Civil de 1653 à 1687.
- A 3. — Actes d'Etat Civil de 1692 à 1731.
- A 4. — Plan du terroir de La Bezole, adressé à Madame de Poulpry (1772).

- A 5. — Verval de mise de possession pour le Sr Télinge, seigneur de La Bezole contre le Sr Pierre Loup, traiteur haut de Limoux (4 oct. 1781).
- A 6. — Extrait informe des relations de réparations faites à la maison de Limoux par Buzaires et Rouet, adressé à Télinge (7 mars 1782).
- A 7. — Contrat de mariage entre le sieur Bonnet de Villasavary et demoiselle Antoinette Télinge de Mirepoix (30 janvier 1748).  
Contrat de mariage entre François Boudouresque et demoiselle Télinge (22 janv. 1780).  
Achat de rente foncière pour demoiselle Marianne Guisard, épouse du sieur Télinge, contre Catherine Amié et Victor Lafarge, de Mirepoix.
- A 8. — Lettres envoyées par Télinge (1787-1800).
- A 9. — Liasse :  
Compte de moutons, semences, etc., pour l'année 1792.  
Copie du bail de la métairie de La Bezole en faveur de Teyssère père et fils (7 mai 1816).
- B 1. — Liasse concernant les familles Boudouresque et Bonnet; actes divers, lettres, papiers d'affaire.
- C 1. — Liasse concernant la vie militaire du Général Pétiet.
- C 2. — Liasse concernant la famille Pétiet (extraits d'Etat Civil).
- C 3. — Liasse (papiers d'affaire et lettres) concernant la famille Pétiet.

- D 1. — a) Contrat de travail pour Jérôme Belloc, métayer à La Bezole, avec Pétiet.  
b) Estimation des bâtiments de La Bezole (20 février 1833).  
c) Action contre les Pétiet qui auraient usurpé une parcelle de terre sur la commune d'Ajac, au lieu dit Margou.  
d) Copie du plan cadastral du domaine de La Bezole (1830).
- D 2. — Livre des comptes 1830-1849.
- D 3. — Livre des comptes 1838-1852 concernant le domaine de La Calvière.
- D 4. — Extrait des délibérations du conseil municipal de La Bezole, au sujet de la construction d'une maison d'école, 26 août 1873.
- D 5. — Livre des comptes 1902-1914.
- D 6. — Livre des comptes 1856-1878.
-

## Les Anciennes Mesures Audoises

par Roger HYVERT

---

### PREMIÈRE PARTIE

#### Mesures de Longueurs et Mesures Agraires

---

La pratique désormais séculaire du système métrique et des calculs décimaux a introduit peu à peu dans nos habitudes mentales une sorte d'automatisme qui vient heureusement atténuer les efforts cérébraux exigés par la vie moderne. Peut-être est-ce un tribut de cette évolution que d'en venir parfois à oublier, dans l'élégant maniement des nombres et de leur cortège de décimales, ce qu'ils représentent vraiment.

Jadis, l'usage moins rigide de mesures concrètes et de leurs fractions simples maintenait quelque contact avec les réalités; il importait alors bien moins d'arpenter des terrains, qu'ils fussent féconds ou exécrables, dans la même unité universelle, que de connaître le nombre des journées nécessaires au labour d'un champ, ou la quantité de grains pour l'ensemencer.

A ces besoins de la vie quotidienne, répondaient suffisamment les systèmes primitifs d'évaluation :

*journal* de labour, c'est-à-dire journée de fouissage d'un homme ou d'un attelage; *arpent* de labour, c'est-à-dire journée d'une paire de bœufs; *séterée*, ou surface ensemencée par un setier de blé.

Comme les fermages, les redevances, les censives, étaient comptées aussi en setiers de grains à la mesure du pays, qu'importait que ces mesures fussent tout autres à quelques lieues de là!

Mesures de longueur, de surface et de volume, toutes rapportées au Mètre, à son carré ou à son cube, sont devenues aujourd'hui d'inséparables éléments du grandiose édifice métrique. Telle est la première et essentielle différence avec les systèmes anciens, qui ne supposaient pas nécessairement un rapport invariant entre les unités agraires et les unités linéaires, entre celles-ci et les mesures de volume pour les grains ou les liquides.

\*\*

Autre différence, plus visible et plus connue de tous, quoique moins importante en fait : l'unité linéaire, au lieu d'un étalon de platine plus ou moins apparenté à une fraction de méridien, se rapportait à un élément du corps humain : pouce, palme, pied, coudée, toise.

De tous ces étalons fournis par la nature, il semble que le *pied* ait toujours constitué l'unité fondamentale dont les autres se déduisaient par un rapport simple. Par exemple, un pied valait 12 pouces, et 6 pieds faisaient une toise.

Evidemment, le pied, comme les unités dérivées, variait quelque peu d'un pays à l'autre, mais sans s'écarter notablement d'une valeur moyenne de trente centimètres. En France, la plupart des mesures li-

néaires anciennes se groupent en deux catégories seulement, suivant qu'elles dérivent du *pied-de-roi* ou du *pied romain antique*.

Au pied-de-roi, de 32 cm. 5, adopté depuis Charlemagne, et qui ne serait autre que le pied des anciens peuples de l'Orient, introduit en Gaule par les Celtes, se rattachent : la *toise* de Paris, les *cannes* de Montpellier, de Nîmes, de Narbonne.

Du pied romain antique, de 29 cm. 7, dérivent l'*aune* (4 pieds), les *cannes* de Toulouse et de Carcassonne (6 pieds), la *perche* Lauragaise (10 pieds).

\*\*

La façon dont ces unités étaient subdivisées constitue une troisième et importante différence avec le système actuel.

Dès la plus haute antiquité, l'homme, en comptant sur ses doigts, a pratiqué la numération décimale; mais, jusqu'à l'invention du zéro (vers le XII<sup>e</sup> siècle), il était moins facile, et surtout moins intuitif de multiplier ou de diviser par 10 que par 2 ou par 3, et par conséquent par 6 ou par 12.

C'était donc la subdivision duodécimale qui était généralement préférée par les peuples antiques, Orient et Grèce. A Rome même, une certaine prédilection pour le système décimal n'empêchait pas l'usage des subdivisions par 6, ou par 12.

Ce système romain, décimal et mixte, devait connaître un renouveau de faveur après la Renaissance.

Dans nos régions méridionales, il semble que les populations aient toujours préféré un système bien différent, basé sur la seule division par 2 ou par une puissance de 2 : 4-8-16-32-64.

Tel est le système *binaire*, qui serait d'origine celtique.

Les *cannes* de Montpellier, de Narbonne, aussi bien que celles de Toulouse et de Carcassonne, étaient divisées en 8 *pans*, et ceux-ci en 8 *menus*. Les unités agraires audoises étaient subdivisées d'une façon analogue.

A quoi correspond le *pan* ? Encore dénommé *empan* ou *palme*, c'est la largeur de la main grande ouverte. Les proportions humaines font que l'empan équivaut à peu près aux  $\frac{3}{4}$  du pied.

Ainsi 3 pieds romains valaient 4 palmes majeures latines de 22 cm. 34; il est remarquable que le pan de Carcassonne reproduise exactement cette valeur : 22 cm. 3, égale aux  $\frac{3}{4}$  du pied romain.

Au contraire le pan de Montpellier (24 cm. 8) représente très approximativement les  $\frac{3}{4}$  du pied-de-roi.

#### A. — MESURES DE LONGUEUR

D'après ce qui précède, les anciennes mesures linéaires audoises se répartissent en deux groupes :

1<sup>o</sup> *Canne de Montpellier* (1 m. 99) et *canne de Narbonne* (1 m. 97), comptant 8 *pans* (pan de Montpellier : 0 m. 248; pan de Narbonne : 0 m. 246).

Ces unités sont voisines de la toise de Paris (1 m. 949), comptant 6 pieds-de-roi de 0 m. 325.

2<sup>o</sup> *Canne de Carcassonne* (1 m. 78) et *canne de Toulouse* (1 m. 80), subdivisées en 8 *pans* (pan de Carcassonne : 0 m. 223; pan de Toulouse : 0 m. 225), égaux à la palme majeure latine (0 m. 2234), soit  $\frac{3}{4}$  du pied romain antique de 0 m. 297.

A cette catégorie appartiennent encore : l'*aune* (1 m. 188) égale à 4 pieds romains ; la *perche* Lauragaise de 14 pans (3 m. 10), soit environ 10 pieds.

1<sup>er</sup> GROUPE. — La *canne de Narbonne*, employée uniquement à la mesure des longueurs, jamais pour l'arpentage, n'était en usage que dans les 38 communes suivantes, presque toutes situées dans la zone littorale de l'ancien diocèse de Narbonne :

Armissan, Auriac, Bages, Bizanet, Bize, Boutenac, Coursan, Coustouge, Cruscades, Embres-et-Castelmaure, Ferrals, Feuilla, Fitou, Fontjoncouse, Gruissan, Jonquières, La Palme, Leucate, Marcorignan, Montrun, Montredon, Montséret, Moussan, Narbonne, Néviau, Ouveillan, Paraza, Peyriac-de-Mer, Portel, Puichéric (x), Raissac - d'Aude, Roquefort-des-Corbières, Sallèles-d'Aude, Salles-d'Aude, Treilles, Villeneuve-Minervois (x), Villesèque-des-Corbières et Vinassan.

Note (x) : A Puichéric et à Villeneuve, on utilisait aussi la canne de Carcassonne.

On sait que le diocèse de Narbonne s'étendait au Termenès et au Minervois. C'est dans cette région, depuis les reliefs tourmentés des Corbières jusqu'au bassin de la Cesse, qu'était usitée la *canne de Montpellier*, dans 80 communes :

Albas, Argeliers, Argens, Arquettes, Aunat, Azille, Cabrespine, Camplong, Canet, Cascastel-et-Villeneuve, Castans (xx), Castelnau-d'Aude, Caunes, Citou (xx), Conilhac-du-Plat-Pays, Cucugnan, Cuxac-d'Aude, Davejean, Dernacueillette, Duilhac, Durban, Escales, Fabrezan, Félines, Fleury, Fontcouverte, Fraïssé-des-Corbières, Ginestas, Homps, La Caunette, Lagrasse, Lairière, Lanet, Laredorte, Laroque-de-Fa, Laure, Lespinassière, Lézignan, Luc-sur-Orbieu, Mailhac, Maisons, Massac, Mayronnes, Mirepeisset, Misègre, Montjoi, Mouthoumet, Moux, Ornaisons, Palairac, Paziols, Pépieux, Peyriac-Minervois (xx), Pouzols, Puilaurens, Quintillan, Ribaute, Rieux-en-Val (xx), Rieux-Minervois, Roquecourbe, Rou-

bia, Rouffiac-des-Corbières, Saint-André-de-Roquelongue, Saint-Jean-de-Barrou, Saint-Marcel, Saint-Nazaire, Sainte-Valière, Sigean, Soulatgé, Talairan, Termes, Thézan, Tournissan, Tourouze, Trausse, Tuchan (xx), Ventenac-d'Aude, Vigneville, Villardebelle (xx) et Villerouge-Termenès.

Note (xx) : Castans, Citou, Peyriac-Minervois, Rieux-en-Val, Tuchan, Villardebelle, utilisaient aussi la canne de Carcassonne. A Trèbes, les propriétés bâties étaient allivrées en cannes carrées de Montpellier, et les non-bâties en cannes carrées de Carcassonne (compoix de 1693).

2<sup>e</sup> GROUPE. — Dans toutes les autres communes du département, au nombre de 322, c'était la *canne de Carcassonne* qui était en usage. Cependant, une quinzaine de localités lauragaises utilisaient aussi la *canne de Toulouse* :

Airoux, Belflou, Cahuzac, Laurabuc, Marquein, Montferrand, Montmaur, Pécharic-et-le Py, Pech-Luna, Pexiora, Puginier, Saint-Michel-de-Lanès, Saint-Paulet, Villasavary et l'ancienne communauté de Besplas.

Ainsi l'aire d'extension de la canne de Carcassonne débordait amplement les limites communes au pagus Carcassensis carolingien et à l'ancien diocèse de Carcassonne, pour s'étendre au Razès, au Cherorbès, au Pays-de-Sault, à une partie du Lauragais, à plusieurs localités du Termenès et du Minervois, et même à Minerve (Hérault).

L'*aune*, réservée au mesurage des étoffes, ne différait pas, dans l'Aude, de l'aune de Paris (1 m. 18) ; on lui connaît 2 séries de sous-multiples, les uns binaires : 1/2, 1/4, 1/8, 1/16, 1/32 ; les autres ternaires : 1/3, 1/6, 1/12, 1/24. Par la fixité de sa mesure, dans de vastes régions, l'aune répondait parfaitement aux besoins du commerce, et cependant s'adaptait aux

usages locaux par le libre choix de ses deux séries de subdivisions.

Les diverses *perches* d'arpentage seront étudiées avec les mesures agraires.

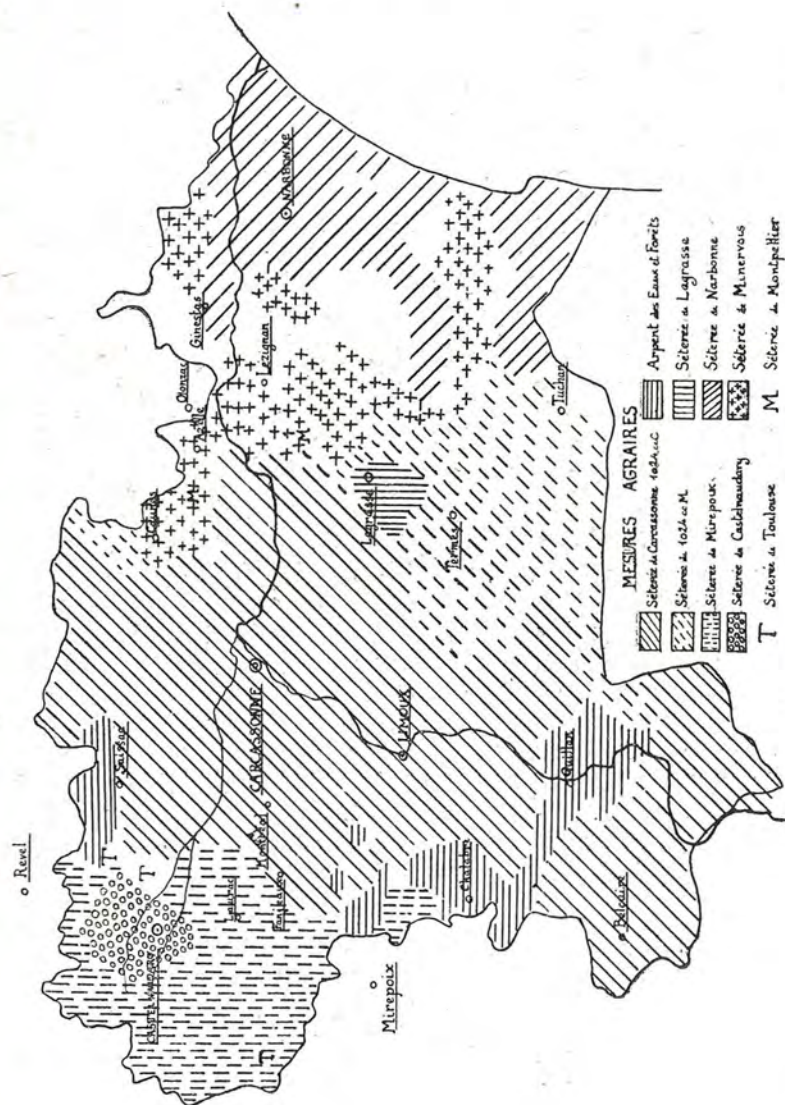
### B. — MESURES AGRAIRES

Au moment de l'introduction du système métrique, il existait dans l'Aude 50 séterées différentes, dont la valeur s'échelonnait depuis 18 jusqu'à 59 centiares.

A la même époque, on n'y dénombrait que 10 variétés de setiers de grains. Il n'y avait donc plus qu'une lointaine corrélation entre séterées et setiers, et cette curieuse disparité se confirme à l'examen, sur la carte, des aires d'extension de ces deux catégories de mesures. Est-ce à dire que cette relation fondamentale était totalement oubliée? Nullement, car on en retrouve mention formelle dans certains documents (compoix de Caunettes-en-Val, XVII<sup>e</sup> siècle). Mais, tandis que la séterée s'écartait rarement de son étendue traditionnelle, le développement des relations commerciales avait progressivement contribué à unifier les mesures de grains.

Inversement, il est arrivé, parfois, que certains setiers d'usage très courant et très étendu, tel que celui de Limoux, aient survécu aux antiques mesures agraires locales, rattachées, dans cet exemple, à la séterée de Carcassonne.

Le résultat final de cette évolution, tel qu'on le connaît par les tableaux de conversion de l'an VII, ne représente donc qu'une image infidèle de la métrologie audoise au cours des siècles précédents. L'immuabilité que l'on serait tenté d'attribuer aux traditions est d'ailleurs démentie par les documents, dont



A. 1907

FIG. 1

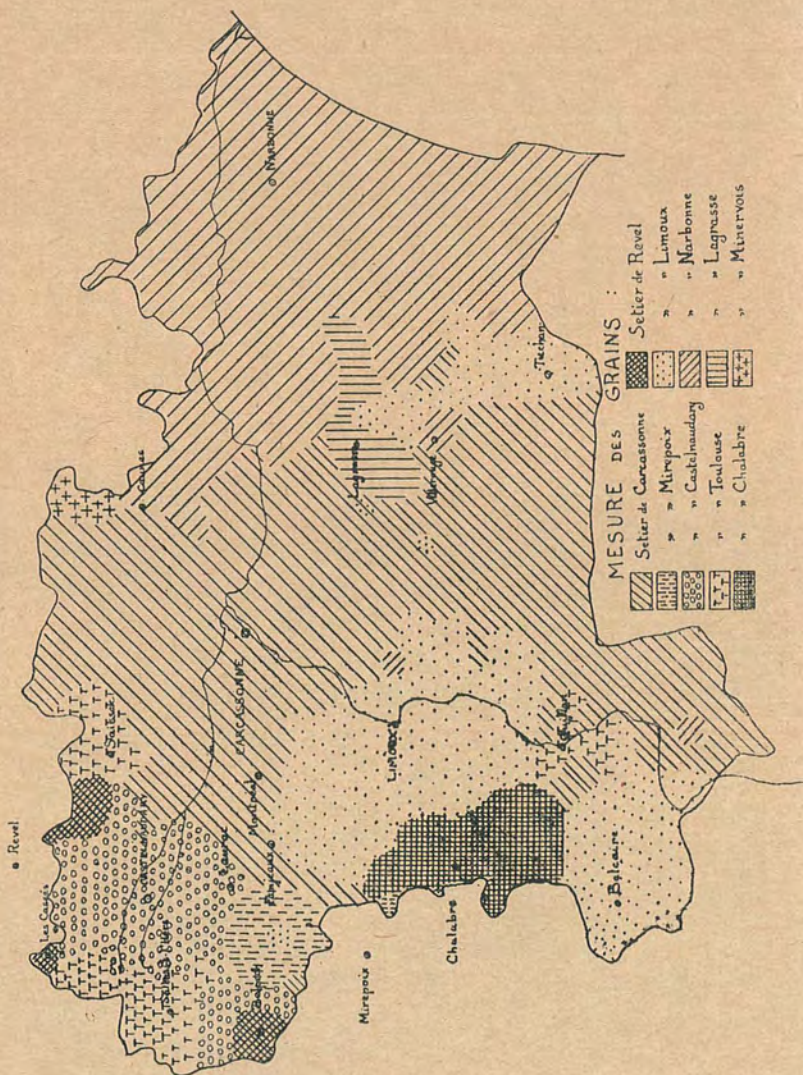


FIG. 2

les indications, fragmentaires et souvent imprécises au Moyen Age, abondent à partir du XVII<sup>e</sup> siècle; alors s'introduisent dans les compoix terriers, soumis au contrôle sévère de la Cour des Comptes et des Aides, les cahiers des charges des arpenteurs adjudicataires, où sont transcrites les valeurs géométriques de chaque séterée locale.

Les unités agraires plus anciennes ne sont le plus souvent connues que par leur nom. Nous avons pu cependant déterminer la valeur de deux d'entre elles :

— le *journal* de vigne équivalait dans la région Carcassonnaise à une *quartière* ou un quart de séterée, comme le montre la comparaison serrée des compoix de Lavalette, qui forment une série exceptionnellement complète depuis 1536 jusqu'à 1780.

— la *moiade*, fréquemment citée dans les documents carolingiens, et, de plus en plus rarement jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle, valait en général 16 séterées (1) (cf. les Dénombrements du Diocèse de Carcassonne, archives de l'Hérault, B9); on rapprochera cette unité de la *modiata* latine, surface ensemencée par un muid ou 16 setiers de blé (Columelle; éviter la confusion avec le modius, fraction d'amphore, mesure des liquides).

\*\*

Les longueurs étant subdivisées dans le système binaire, il était rationnel de fractionner les surfaces par 4 ou multiples de 4; les séterées audoises étaient donc divisées en 1/4, 1/16, 1/32, respectivement dénommés *quartières*, *pugnères*, et *boisseaux* (ou *coups*).

(1) Cependant à Coursan la moiade n'était que de 3 séterées (ordonnance des Trésoriers de France du 10 janvier 1670).

Dans certaines régions, surtout avant le XVI<sup>e</sup> siècle, on comptait volontiers en *émines* ou *eyminatlas*, c'est-à-dire en 1/2 séterées.

L'ancien multiple, ou moiade, valant 16 séterées, on voit que tout ce système était assez homogène et se prêtait bien aux calculs rapides, comme l'attestent des brouillons d'arpenteurs parfois insérés dans les compoix.

Les calculs se simplifiaient encore, partout où les séterées comprenaient un nombre de cannes ou de perches multiple de 4, de 16 ou de 32.

Tel était le cas à Carcassonne; la séterée y valait 1024 cannes carrées et formait ainsi un carré de 32 cannes de côté. Peut-être est-ce pour cela qu'elle était très en faveur, et adoptée par plus de deux cents communautés.

La canne, cependant, était une unité un peu petite pour l'arpentage, et les géomètres lui préféraient la *perche*, dont il existait plusieurs variétés.

Dans le Cabardès, la perche mesurait 16 pans, ou 2 cannes. La séterée carcassonnaise de 1024 cannes carrées y était souvent définie comme valant 256 perches carrées, ou *dextres*, formant un carré de 16 perches de côté.

Si la *perche de Paris*, de 18 pieds-de-roi, semble avoir été peu usitée dans l'Aude, il n'en était pas de même de la *perche des Eaux et Forêts*, de 22 pieds-de-roi, d'usage courant dans les régions de Quillan, de Chalabre, de Saint-Denis. Comme la perche de 22 pieds équivaut pratiquement à 4 cannes, la séterée de 1600 cannes carrées valait exactement 100 perches et ne différait pas de l'*arpent des Eaux et Forêts*.

Dans le Lauragais et la région de Mirepoix, on retrouve de fréquents vestiges de l'emploi d'une perche de 14 pans, qui semble être une survivance de la perche de 10 pieds des agrimenseurs romains. 600 perches carrées de cette sorte formaient la séterée de Mirepoix, comptant 1837 cannes carrées 1/2. 576 perches, soit un carré de 24 perches de côté, formaient la séterée de Toulouse, aussi dénommée « arpent royal, mesure de Toulouse ». Un carré de 19 perches (361 perches c.) constituait la séterée de Castelnaudary, équivalant à 1105 cannes carrées et 9/16.

Ces exemples montrent que l'évaluation des séterées doit toujours être faite dans la mesure d'arpentage originelle, lorsqu'il est possible de l'identifier. En présence d'une séterée évaluée en cannes carrées par un nombre inutilement compliqué, sans diviseurs commodes, ou même fractionnaire, on peut être assuré que l'unité d'arpentage primitive était, soit une autre canne, soit une perche. L'examen des nombres permet ainsi, dans une certaine mesure, de combler les lacunes des documents d'archives.

Ce travail préliminaire est indispensable pour dégager, de cette extrême confusion des 50 séterées audoises, quelques groupements rationnels, dont nous allons maintenant étudier la répartition géographique.

\*  
\*\*

De même que pour les mesures de longueur, les deux parties du département apparentées soit au Bas, soit au Haut-Languedoc, se différencient très nettement. Nous commencerons par la région occidentale.

I. — REGION OUEST (1)

1<sup>er</sup> GROUPE. — *Séterées dérivées de la perche de 16 pans carcassonnais.*

a. — *Séterée de Carcassonne* : 1024 c.c.C., ou 256 perches de 16 pans (2) (32 ares 63); elle était en usage dans les 226 communes suivantes :

Communes des cantons de : Carcassonne, Montréal, Alzonne, Conques, Mas-Cabardès, Limoux, Couiza; canton de Saissac, sauf Fontiers, Saint-Denis et Saissac; canton de Capendu, sauf Moux et Roquecourbe; canton de Saint-Hilaire, sauf Caunettes et Villardebelle; canton d'Alaigne, sauf Lignairolles et Seignalens; canton de Belcaire, sauf Aunat; canton d'Axat, sauf Artigues, Axat et Puilaurens.

Communes de : Castans, Villeneuve-Minervois, Aigues-Vives, Saint-Frichoux, Blomac, Puichéric, Saint-Laurent-de-la-Cabrerisse, Rieux-en-Val, Serviès, Taurize, Villetritouls, Labastide-en-Val, le Villar, Fajac-en-Val, Pradelles-en-Val, Montlaur, Padern, Montgaillard, Salza, Bouisse, Ginoles, Campagne-sur-Aude, Fa, Rouvenac, Saint-Jean-de-Paracol, Villefort, Saint-Couat-du-Razès, Peyfite-du-Razès, Orsans, Fanjeaux, Laforce, Villesisclé, Bram, Lacassaigne, Cazalrenoux, Ribouisse, Gaja-la-Selve, Villepinte, Carlipa, Villespy, Cenne-Monestiés, Villemagne.

Cette liste comprend de nombreuses communes du Razès qui utilisaient le setier de Limoux, et non celui de Carcassonne; au contraire, ce dernier était em-

(1) Dans ce qui suit, les abréviations c.c.C. désignent les cannes carrées de Carcassonne; c.c.M., les cannes carrées de Montpellier.

(2) La perche de 16 pans paraît avoir été employée surtout dans le Cabardès : compoix de Fraïsse (1650), Castans (1647), Miraval (1646).

ployé dans une partie du Termenès, qui, tout en répondant au diocèse de Narbonne, semble avoir entretenu, soit avec Carcassonne, soit avec Limoux, les relations économiques les plus étroites. Dans cette partie du Termenès, on utilisait la canne de Montpellier pour les surfaces comme pour les longueurs; mais on y avait adopté une séterée de 1024 cannes carrées montpelliéraines évidemment connexe, malgré sa valeur métrique différente, de la séterée de Carcassonne.

Cette séterée de 1024 c.c.M. (ou 256 perches de 16 pans montpelliérains), de surface égale à 40 ares 46, était employée dans 38 communes :

Albas, Albières, Arquettes, Auriac, Cucugnan, Davejean, Der-nacueillette, Duilhac, Félines, Caunettes-sur-Lauquet, Lanet, Laroque-de-Fa, Maisons, Massac, Mayronnes, Montjoi, Palairac, Puilaurens, Rouffiac-des-Corbières, Saint-Louis-et-Parahou, Soulatgé, Termes, Vigneveille, Villardebelle, Aunat, Lairière, Quintillan, Talairan, Tournissan, Embres-et-Castelmaure, Fontjoncouse, Leucate, Saint-Jean-de-Barrou, Villerouge, Villesèque-des-Corbières, Ribaute, Thézan et Cabrespine.

Ce dernier village jalonne vers le Minervois l'influence carcassonnaise, qui s'étendait à onze communes de l'arrondissement de Saint-Pons (Hérault), où s'utilisait cette même séterée de 40 a. 46, tandis qu'à Minerve même on se servait de la séterée de Carcassonne de 32 a. 6. Ces localités, il est vrai, étaient du ressort de la Sénéchaussée de Carcassonne.

On rattachera encore à la séterée de Carcassonne :

— celle de Mouthoumet, de surface identique, mais évaluée par 832 c.c.M.

— une séterée de 928 c.c.C usitée à Tuchan, Paziols, et aussi à Montgaillard, concurremment avec la séterée carcassonnaise, dont la surface avait sans doute été réduite (29 ares 57) pour se maintenir en rapport

avec le setier de Limoux qui y était en usage.

b. — *Séterée d'Artigues* : 900 c.c.C. (28 a. 67) ou 225 perches de 16 pans, formant un carré de 15 perches de côté.

2<sup>e</sup> GROUPE. — *Séterées dérivées de la perche des Eaux et Forêts.*

a. — *Séterée de 1600 c.c.C., ou arpent des Eaux et Forêts* (51 ares).

Équivaut à un carré de 40 cannes de côté, ou de 10 perches de 22 pieds-de-roi. Elle était utilisée (1) dans la région de Quillan, à :

Belvianes-et-Cavirac, Seignalens, Brenac, Marsa, Quillan, Quirbajou, Saint-Julia-de-Bec;

Dans la région de Chalabre, à :

Chalabre, Nébias, Courtauly, Montjardin, Rivel, Saint-Benoît, Sainte-Colombe-sur-l'Hers, Sonnac, Lignairolles;

Dans le Cabardès, à :

Saint-Denis, Fontiers-Cabardès.

A cette liste s'ajoutent encore : Saint-Louis-et-Parahou, Villespy, Alaigne, La Bezole, où s'employait aussi la séterée de Carcassonne; Saint-Papoul, Verdun et Villemagne, où s'utilisait aussi la séterée de Toulouse.

b. — *Séterée de 1280 c.c.C., ou 80 perches carrées* (40 ares 78).

Égale aux 4/5 de l'arpent forestier, ou aux 5/4 de la séterée de Carcassonne, cette surface semble indi-

(1) L'emploi de cet arpent des Eaux et Forêts à la mesure de Paris devint obligatoire dans le ressort de la Grande Maîtrise de Toulouse par édit royal d'août 1669, s'y substituant à l'arpent royal de Toulouse (voir ci-après, 3<sup>e</sup> groupe, b).

quer une transition entre les deux premiers groupes. Son étendue était d'ailleurs voisine de celle de la séterée de 1024 c.c.M. (cf. au 1<sup>er</sup> groupe). Elle était employée à Granès, Saint-Ferriol, Coudons, Saint-Martin-Lys, toutes communes limitrophes au groupe carcassonnais et aux zones d'utilisation de l'arpent forestier.

3<sup>e</sup> GROUPE. — *Séterées Lauragaises, dérivées de la perche de 14 pans.*

Comme les *pans* de Carcassonne et de Toulouse ne différaient que d'un millimètre, la valeur métrique de ces diverses séterées ne varie guère selon que l'on utilisait l'une ou l'autre mesure.

Nous distinguerons 7 sous-groupes, suivant le nombre de perches par séterée.

a. — *Séterée de Mirepoix* : 600 perches de 14 pans Carc., ou 1837 1/2 c.c.C. (58 a. 55); en usage dans 33 communes :

Baraigne, Cumiès, Fajac-la-Rellenque, Gourvieille, La Louvière, Payra, Peyrefitte-sur-l'Hers, Sainte-Camelle, Salles-sur-l'Hers, Caudeval, Courbières, Gueytes-et-Labastide, Fendeille, Fonters-du-Razès, Génerville, Labastide-d'Anjou, la Pomarède, Mayreville, Mézerville, Mireval-Lauragais, Molandier, Molleville, Montauriol, Saint-Amans, Saint-Martin-Lalande, Saint-Sernin, Soupex, Villeneuve-la-Comptal, Plavilla, Lafage, Saint-Julien-de-Briola, Tréziers, Saint-Gaudéric.

On peut ajouter à cette liste, d'une part : Pécharic-et-le Py, Pech-Luna, Montferrand, où la séterée valait 1836 c.c. toulousaines (59 a. 22), légère altération numérique, probablement adoptée pour simplifier les calculs de conversion en cannes;

et, d'autre part : 9 communes où la séterée valait 1837 1/2 c.c. toulousaines, ou 600 perches de 14 pans

toulousains (59 a. 28) : Marquein, Saint-Michel-de-Lanès, Belflou, Cahuzac, Airoux, Saint-Paulet, Pexiora, Laurabuc, Besplas, Peytefite-sur-l'Hers (compoix de 1787).

b. — *Séterée de Toulouse* : 576 perches, ou 1764 c.c. de Toulouse, ou 1776 c.c. Carc. (56 a. 59). Formée d'un carré de 24 perches de côté, cette surface, souvent dénommée « arpent royal, mesure de Toulouse », est essentiellement forestière. Elle est définie avec précision dans les Insinuations de la Maîtrise des E. et F. de Quillan (1656-1665, arch. Aude, C, folio 63), ainsi que dans les actes concernant les bois des Abbayes de Rieunette et de Saint-Hilaire (communes de Ladern, Molières, Saint-Hilaire).

Comme mesure agraire proprement dite, cette séterée n'était normalement usitée qu'à Belpesch, Mas-Saintes-Puelles, Saint-Papoul et Verdun. On en retrouve mention dans les registres consulaires de Miraval-Cabardès (1646), et dans des actes concernant les domaines des Clarisses des Cassés (arch. Aude, G).

c. — *Séterée de Castelnaudary* : 1105 et 9/16 c.c. C. ou 361 perches formant un carré de 19 perches de côté (35 a. 22).

Son aire d'utilisation est restreinte, mais bien groupée autour de Castelnaudary ; avec cette dernière ville, elle comprend : Issel, Puginier, Ricaud, Souilhanel, Souilhe et Tréville. Ce groupement est intéressant à comparer avec ceux des mesures de capacité de Castelnaudary (cf. à la Deuxième Partie).

On peut classer ici Lasbordes, avec une séterée légèrement plus grande (1120 c.c.C., ou 35 a. 68), portant à 8 communes le total de ce sous-groupe.

d. — *Séterée de Laurac-le-Grand*. — On connaît le rôle de la Châtellenie de Laurac dans l'histoire

du Lauragais ; il n'est donc pas surprenant d'y trouver, non seulement un setier de grains spécial, un peu plus grand que celui de Castelnaudary, mais aussi une séterée particulière, valant 1740 c.c.C. (46 a. 8), ou 480 perches carrées.

e. — *Séterée de 1350 c.c.C.* (43 ares), ou 441 perches, formant un carré de 21 perches de côté, égale aux 3/8 de la grande séterée de Revel (360 c.c.C.), toutes deux utilisées concurremment à Labécède-Lauragais. Aux Cassés, étaient en usage la séterée de 1350 c.c.C. et celle de Toulouse.

f. — *Séterée de Montmaur* : 1225 c.c. toulousaines (39 a. 52), ou 400 perches (carré de 20 perches de côté). A Montmaur, s'utilisait aussi la séterée de Mirepoix, plus grande exactement de moitié.

g. — *Séterée de Saissac* : 1174 c.c.C. (37 a. 40), soit 384 perches carrées, nombre qui admet de nombreux diviseurs : 12, 16, 24, 32, 64. Cette surface est égale aux 2/3 de la séterée de Toulouse, aux 4/5 de la séterée de Laurac. L'influence toulousaine se manifeste, à Saissac comme à Saint-Denis et Fontiers, par l'emploi du setier de Toulouse.

4<sup>e</sup> GROUPE. — Quelques séterées particulières n'ont pu trouver place dans les groupes précédents, et sont énumérées ci-dessous :

a. — *Plaigne, Villautou* : 1200 c.c.C (38 a. 23), ou 75 perches de 22 pieds ; cette séterée étant égale aux 3/4 de l'arpent forestier, on pourrait rattacher ces localités au deuxième groupe, mais à Plaigne on employait aussi la séterée de Mirepoix.

b. — *Villasavary* : 1200 c.c. toulousaines (38 a. 7), à peu près identique à la précédente. Cependant, Vil-

lasavary mérite une place à part, comme ayant donné son nom à un setier de blé (arch. Aude, B 2448, 2472) de valeur inconnue. On y employait aussi une séterée de 1248 c.c.C. (39 a. 7) (R. de Fortanier, Droits Seigneuriaux du Lauragais). La commune actuelle comprend l'ancienne communauté de Besplas, qui employait des mesures différentes et a été classée ci-dessus au 3<sup>e</sup> groupe (Mirepoix).

c. — *Puivert, Axat* : 1060 c.c.C. (33 ares 7).

Avant de quitter cette région occidentale du département, nous remarquerons que la commune de Camps, aux confins du Fenouillèdes et du Termenès, a été classée dans le premier Groupe (Carcassonne) sur la foi des tableaux de conversion républicains ; mais le compoix de 1769 y définit la séterée comme formée de 1200 c.c.M. (47 a. 4), sorte d'intermédiaire entre l'arpent forestier et les mesures du diocèse de Narbonne.

## II. — REGION EST

Zone de transition, cette partie du département a été soumise au cours des siècles à des influences très diverses.

Les variétés de séterées y sont nombreuses, et, si leur valeur métrique est connue, il n'en est pas de même de leur origine, la documentation présentant de nombreuses lacunes.

La classification tentée ci-après repose en partie sur des comparaisons numériques, dont certaines peuvent résulter de coïncidences purement fortuites ; il se pourrait donc que de nouveaux documents y apportent quelques retouches.

Nous distinguerons 4 groupes principaux, suivant l'unité d'arpentage la plus probable prise pour base. Les deux premiers, les plus importants, dérivent nettement du pied-de-roi, déjà rencontré dans cette région comme base des unités de longueur.

### 1<sup>er</sup> GROUPE. — *Séterées dérivées de la perche des Eaux et Forêts de 22 pieds-de-roi.*

a. — *Séterée de Narbonne.* 19 ares 3). Définie par 488, parfois 484, cannes carrées de Montpellier, soit 36 perches forestières (carré de 6 perches de côté). Employée dans 20 communes :

Bages, Marcorignan, Montredon, Moussan, Narbonne, Villedaigne (compoix de 1774), Armissan, Coursan, Cuxac-d'Aude, Fleury, Salles, Vinassan, Sallèles-d'Aude, Saint-Marcel, Saint-Nazaire, Ste-Valière, Feuilla, Fitou, Peyriac-de-Mer, Treilles.

A cette liste s'ajoute Lézignan (484 c.c.M.) ; on en rapprochera la séterée de 448 c.c.M. (17 a. 7) de Puzols et Argeliers.

b. — *Séterée du Minervois.* — Nous désignons ainsi une séterée de 24 a. 69 ou 625 c.c.M., ou 49 perches (carré de 7 perches, ou 25 cannes de côté). Elle était adoptée à :

Caunes, Laure, Azille, Homps, Roquecourbe, Montbrun, Moux, Raissac-d'Aude, Camplong, Jonquières, Ferrals, Fabrezan, Luc-sur-Orbieu, Néviau, Mirepeisset, Ouveïlan, Gruissan et Roquefort-des-Corbières.

Une séterée presque identique (624 c.c.M., ou 24 a. 65), était en usage à Durban et à Bizanet.

Dans l'Hérault, ces deux séterées étaient très usitées : celle de 625 c.c.M. s'y retrouve dans 130 communes, celle de 624 c.c.M. dans 17 communes.

D'après les chiffres cités par DE GENSSANE (*Histoire Naturelle du Languedoc*, V, 87, 113, 128, 197), cette surface s'identifierait avec la « salmée des Cévennes »; elle rappelle aussi la « jugère latine » de 25 ares, qui comptait 8 clima de 36 perches de 10 pieds romains.

Une séterée un peu plus grande, de 650 c.c.M. ou 50 perches forestières, était particulière à Portel; elle valait exactement un demi-arpent forestier.

c. — *Séterée de Montséret*, usitée dans ce village, ainsi qu'à Cascastel, Coustouge et Saint-André-de-Roquelongue; valait 800 c.c.M. (31 a. 61), ou 64 perches forestières (carré de 8 perches de côté). Presque identique à la séterée carcassonnaise, employée non loin de là, à Saint-Laurent de la Cabrerisse. L'influence carcassonnaise s'y traduit aussi dans les autres mesures usuelles.

— Enfin, l'arpent forestier de 100 perches était en usage dans le domaine forestier de la Maîtrise de Saint-Pons qui s'étendait à 35 communes audoises du Narbonnais, du Minervois et du Cabardès.

2<sup>e</sup> GROUPE. — *Séterées dérivées de la perche de Paris, de 18 pieds-de-roi.*

a. — *Séterée de Fleury*: Cette séterée de 420 c.c.M. (16 a. 59), était la plus petite du département et ne s'utilisait qu'à Fleury (compoix de 1772), concurremment avec la séterée de Narbonne. Elle valait 49 perches de Paris (carré de 7 perches de côté).

b. — *Séterée de Sigean et Lapalme*: 564 c.c.M. (22 a. 28), ou 64 perches de Paris (carré de 8 perches). Une séterée très voisine (562 c.c.M. ou 22 a. 20), était en usage à Bize, et une autre plus petite (544 c.c.M. ou 21 a., 5), à Conilhac-du-Plat-Pays.

c. — *Séterée de Montpellier*: formée de 864 c.c.M. (34 ares 134), la séterée dite « de Montpellier » équivaut à « l'arpent de Paris » (34 a. 188), composé de 100 perches de Paris (carré de 10 perches de côté). Dans l'Aude, elle n'était employée qu'à Rieux-Minervois et à Fontcouverte. On observera que le nombre 864 offre une remarquable abondance de diviseurs: 6, 8, 9, 16, 27, 27, 32, 36, 144...

3<sup>e</sup> GROUPE. — *Séterées dérivées de la perche de 18 pans montpelliérains.*

Par leur formation, ces surfaces diffèrent complètement des précédentes, ainsi que de toutes celles rencontrées dans l'Ouest du département. Très usitées dans l'Hérault, elles ne l'étaient que dans un petit nombre de communes audoises.

a) *Castelnau-d'Aude*: 512 c.c.M. (20 a. 23), ou 100 perches de 18 pans montpelliérains (carré de 10 perches de côté); cette séterée, qui ne diffère de l'arpent que par l'unité de base, était utilisée dans 72 communes de l'Hérault.

b. — *Tourouzelle*: 610 c.c.M. (24 a. 10), ou 121 perches (carré de 11 perches). On peut y rattacher une séterée un peu plus petite (600 c.c.M., ou 23 a. 7), en usage à Ornaisons, Ventenac-d'Aude, Peyriac-Minervois et Trausse.

c. — *Séterée de Lagrasse*: 896 c.c. carcassonnaises (28 a. 55), ou 144 perches de 18 pans montpelliérains (carré de 12 perches); elle n'était plus employée à Lagrasse en 1789, mais seulement à Caunettes-en-Val et à Saint-Martin-des-Puits, dépendances temporelles de l'Abbaye.

Elle représentait « la juste mesure du blé » de Caunettes (compoix de 1679, 1698), et en effet, le

rapport des setiers de Lagrasse et de Carcassonne est bien égal à 896/1024.

Toutefois, on a vu que les longueurs se mesuraient à Caunettes et à Saint-Martin en cannes carcassonnaises, et à Lagrasse en cannes de Montpellier. Il en résulta qu'à Lagrasse même on adopta une séterée de 896 cannes carrées de Montpellier (35 a. 39), dont la surface ne correspondait plus au setier local (compoix de 1712), et finalement les tableaux de l'an VII y fixent la séterée à 1024 c.c.M. (cf. : région Ouest, 1<sup>er</sup> groupe). Le rôle métrologique de Lagrasse se précisera dans la suite de cette étude, à propos des mesures du blé et du vin.

Mentionnons ici la séterée d'Escales (720 c.c.M., ou 28 a. 44), de superficie à peu près égale à celle de Caunettes.

d. — *Citou* : 1044 c.c.C. (33 a. 26), ou 169 perches de 18 pans montpelliérains (carré de 13 perches).

4<sup>e</sup> GROUPE. — *Séterées dérivées de la perche de 16 pans montpelliérains.*

A rapprocher des séterées du Cabardès (région Ouest), définies en perches de 16 pans carcassonnais.

Elles peuvent être figurées par des carrés ayant pour côté : 12, 13, 14, 15, 16 ou 18 perches.

a. — *Saint-Pierre-des-Champs* : 704 c.c.C. (22 a. 4), ou 144 perches de 16 pans montpelliérains (carré de 12 perches). Une mesure agraire identique était usitée à Cruscades, Canet et Roubia, mais traduite en cannes carrées de Montpellier (576).

b. — *Pépieux* : 660 c.c.M. (26 a. 07); cette séterée, ainsi que celle d'Argens (666 c.c.M., ou 26 a. 31),

vaut environ 169 perches de 16 pans montpelliérains (carré de 13 perches).

c. — *Mailhac* : 784 c.c.M. (30 a. 97), ou 196 perches (carré de 14). La parenté avec les séterées du Cabardès est très nette; un compoix de Trassanel de 1644, y indique l'emploi d'une séterée de 972 c.c. carcassonnaises, que l'arpenteur déclare valoir 776 c.c. montpelliéraines, alors que le calcul exact donne bien 784. Noter cependant que ces deux villages éloignés n'usaient pas de la même mesure de grains.

On classera ici une séterée un peu plus petite (768 c.c.M., ou 30 a. 34), usitée à Boutenac; sa particularité est de valoir exactement les 3/4 de la séterée de 1024 c.c.M.

d. — *Lespinassière, Laredorte* : 900 c.c.M. (35 a. 56), ou 225 perches (carré de 15); diffère peu de la séterée de 896 c.c.M. qui fut usitée à Lagrasse (cf. ci-dessus, 3<sup>e</sup> groupe, c), mais son origine paraît différente.

On pourrait rattacher à ce 4<sup>e</sup> groupe la séterée de 1024 c.c.M. du Termenès (carré de 16 perches) et même celle de 1600 c.c.C. (arpent des Eaux et Forêts), qui vaut exactement 324 perches carrées de 16 pans montpelliérains (carré de 18 perches). Nous avons préféré les classer dans la région Ouest (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> groupe), en raison de leurs affinités. La séterée Narbonnaise elle-même, qui équivaut à 121 perches de 16 pans montpelliérains (carré de 11 perches) trouverait place ici. Si ces rapprochements ne sont pas fortuits, ils indiqueraient une certaine homologation entre les mesures du Haut et du Bas Languedoc.

5<sup>e</sup> GROUPE. — *Fraïssé-des-Corbières*. — La sété-  
rée de Fraïssé, composée de 940 c.c.M. (37 a. 14),  
occupe une place à part, et ne paraît se rattacher à  
aucun des groupes précédents. Cette communauté,  
par ailleurs, était seule à utiliser une mesure vinaire  
spéciale, différente à la fois par sa valeur et par ses  
subdivisions des autres « charges » de cette région.

\*  
\*\*

Ce classement sommaire de l'abondante variété des  
séterées audoises, fait apparaître certaines affinités  
qui ressortent clairement à l'examen de la carte  
(fig. 1). Quelques-unes des anciennes limites admi-  
nistratives du Lauragais, du Carcassès, du Miner-  
vois, du Narbonnais, des Corbières, se dessinent net-  
tement dans cette complexe juxtaposition, malgré  
d'inévitables enclaves, traces affaiblies des grands do-  
maines féodaux, dont les survivances métrologiques,  
dès le XVII<sup>e</sup> siècle, étaient en voie de disparaître.

Avant de dégager des conclusions d'ensemble de ces  
indications, il conviendra de les confirmer et de les  
préciser par l'examen des mesures des grains, des  
vins, des huiles et des bois. Ce sera l'objet de la  
seconde partie de cette étude.

R. HYVERT. 1941.

## LES RÉSINEUX et les FEUILLUS de L'AUDE

par

M. GAUSSEN (1)

---

Les forestiers distinguent deux types d'arbres : les  
résineux et les feuillus.

Les résineux sont des arbres possédant en général  
de la résine, dont les feuilles ont la forme d'aiguilles  
ou d'écaillés. Les graines se développent dans une  
inflorescence appelée cône d'où le nom de conifère.

La plupart conservent leurs feuilles pendant l'hi-  
ver. Ce sont les Pins, Sapins, Cèdres, Séquoias, Thu-  
yas, Genevriers, Cyprès.

Les feuillus sont les autres arbres : Chêne, Hêtre,  
Saule, Cerisier, ou Tilleul, dont les feuilles ont un  
limbe large, sans résine, et dont les graines se déve-  
loppent dans des fruits. La plupart tombent leurs  
feuilles pendant l'hiver, d'autres, comme les chênes,  
gardent leurs feuilles sèches tout l'hiver, d'autres,  
comme le chêne-vert, les arbousiers, les lauriers, ont  
des feuilles persistantes.

---

(1) Extrait de la *Revue Géographique des Pyrénées*, par R.  
Espaceil.

### CONIFERES A ECAILLES

CYPRES. — Le cyprès (*Cupressus sempervirens*) est un arbre des pays méditerranéens. Leur abri en haies contre le vent de cers est très efficace. C'est l'arbre des cimetières.

L'on a fait des reboisements intéressants à la Clape, dans la Montagne Noire, vallée de l'Argent-Double, ainsi que dans les Corbières.



Forêt de Chênes verts et Cyprès  
aux Escazeilles (canton de St-Hilaire)

Le Cyprès de Lambert (*Cupressus Lambertiana*) est un cyprès exotique à croissance rapide. On le trouve dans les environs de Carcassonne et de Castelnaudary. Très touffu dès la base, il envoie ses nombreux rameaux vers le ciel dans une position oblique.

LES GENEVRIERS. — Arbustes dont certains sont couverts d'écailles. Celui de Phénicie (*Juniperus phœnicea*), croît dans les rochers calcaires. Ses rameaux ressemblent à ceux du cyprès. Il se trouve en de nombreux points des Corbières, des Gorges de l'Aude et de la Montagne Noire.



Pins à crochets dans la vallée du NABRE

Le Genevrier exycède (*Juniperus exycèdrus*) est un arbrisseau méditerranéen. A la face supérieure de l'aiguille, on voit deux bandes blanches séparées par une fine bande verte. Le fruit est gros et rougeâtre. Il est commun dans l'Aude, mais ne dépasse pas la limite de l'olivier.

LES SEQUOIAS (*Sequoia gigantea*). — Originaire de Californie où il peut atteindre 145 mètres de haut. Ses feuilles sont intermédiaires entre les ai-

guilles et les écailles. Il existe dans la forêt du Rial-  
sesse, près d'Arques, où il pousse beaucoup plus vite  
que les autres et les domine.



Lambertiana aux Cheminières

LE CYPRES-CHAUVE (*Taxodium distichum*). —  
Arbre de marécage, très curieux par la formation  
de ses racines respiratoires appelées pneumatopho-  
res. Aiguilles fines, il perd ses feuilles en octobre.  
Bon bois, ne réussissant qu'en plaine, et borde les  
ruisseaux aux Cheminières près de Castelnaudary.

L'IF (*Taxus baccata*) dont le bois a beaucoup de  
valeur, se trouve dans de nombreux jardins d'agrè-  
ments. Sa feuille ressemble à celle du sapin.

PINS. — Ces espèces sont nombreuses. Ils se dé-  
veloppent en plein soleil sur des sols souvent très  
arides. Leur croissance est rapide et ils sont utiles  
pour établir la forêt en un point dénudé. Ils ameu-  
blent la terre pour permettre à des arbres plus pré-  
cieux de s'y développer.



Pin maritime des environs de Narbonne

PIN PARASOL (*Pinus pinea*) Méditerranéen. —  
Caractérisé par son port spécial lorsqu'il est isolé,  
alors qu'en forêt il se trouve en fâcheuse posture.  
Le bois est de bonne qualité, le grain est utilisé comme  
pignon.

PIN D'ALEP (*Pinus Halepensis*), abondant dans l'Aude, tordu, à tronc gris à feuillage constellé de cônes, à rameaux lisses, feuilles fines et souples. Il peut se résiner.



Pins à crochets dans le massif de Madres

PIN MARITIME (*Pinus mesogeeensis*). — Ressemblant au Pin des Landes, formant des forêts épaisses dans les environs de Narbonne, sur la chaîne de Fontfroide où des essais de résine ont été faits, à Boutenac dans les Corbières.

PIN NOIR D'AUTRICHE (*Pinus nigra*) utilisé en grand dans le département, dans les Corbières, la Montagne Noire et les Petites Pyrénées.

PIN SYLVESTRE (*Pinus Silvestris*). — Pin montagnard qui ne redoute pas le froid, grand arbre de

feuillage clair. Les cônes sont petits, mais à écailles assez plates. Il se trouve dans tous les sols, ainsi que dans tous les climats dans l'Aude.

PIN A CROCHETS (*Pinus uncinata*) qui relaye le précédent, en se mélangeant à lui à des altitudes de 1.600 et 1.800 mètres. Il monte au-dessus de 2.000 mètres dans la haute vallée de l'Aude et le Laurenty. Ses écailles recourbées en crochets, le distinguent du Pin Sylvestre.



Pin à crochet à la Portaille d'Auren

CEDRE DE L'ATLAS (*Cedrus atlantica*). — Feuilles assez courtes, son tronc est plus régulièrement crevassé que le sapin. Reboisements intéressants dans les Corbières, le Riassesse, Rennes-les-Bains. Très bien adapté à notre climat, il supporte mieux la sécheresse que le sapin.

MELEZE D'EUROPE (*Larix europea*). Bois excellent dans le massif de Madres, il y a donné d'excellents résultats. Son bois est très bon, son feuillage léger et ornemental.

SAPIN BLANC OU PECTINE (*Abies pectinata*).  
— Aiguilles plates pourvues de deux lignes blanches  
en dessous, l'écorce est d'un gris blanc. C'est l'ar-



Forêt des Fanges

bre le plus important des forêts pyrénéennes. Il constitue une grande richesse pour notre département. On le trouve mélangé au Pin à crochet, au

chêne dans la vallée de l'Aude, au châtaignier dans la Montagne Noire. Très abondant dans les Petites Pyrénées et la forêt des Fanges.



Nouvelle Route Forestière du Rialsesse

SAPIN PINSAPO (*Abies pinsapo*) exotique, se trouve au Rialsesse dans l'Alaric, ainsi que dans les Corbières. On le reconnaît à ses feuilles à manchon et recourbées en arrière.

EPICEA ELEVE (*Picea excelsa*) que l'on confond souvent avec le sapin. Son rameau, à l'inverse de celui du sapin, est franchement rugueux. Les cônes



Pins Noirs à la nouvelle route au Rialsesse

pendant aux rameaux sont allongés comme de gros cigares. Se trouvent dans les environs de Carcassonne, Palaja et Cazilhac.

## LES FEUILLUS DE L'AUDE

Les feuillus méditerranéens ont pour principal caractère la persistance des feuilles en hiver et leur caractère coriace.

L'OLIVIER. — C'est le type des arbres méditerranéens. Feuillage métallique aux reflets d'argent. Il existait autrefois en forêts impénétrables dans les environs de Termes.

D'autres arbres caractéristiques des paysages méditerranéens sont des chênes à feuilles persistantes.

LE CHENE KERMES se distinguant par ses feuilles fortement dentées à face intérieure luisante. Il tapisse en larges coussins le sol sans grande utilisation. Il couvre de vastes garrigues dans les Corbières. Sa présence est un indice d'anciens déboisements. Il existe aussi dans la Montagne Noire.

CHENE LIEGE. — Rare dans notre département, se rencontre à Lézignan.

CHENE VERT. — Arbre méditerranéen par excellence. Accepte n'importe quel sol. Utilisé pour le chauffage et le charbon de bois. On le rencontre dans toutes les pentes calcaires ensoleillées.

LE LAURIER NOBLE ou d'Apollon ou Laurier Sauce que chacun connaît, devient un gros arbre dans les jardins Carcassonnais.

L'ARBOUSIER ou arbres aux fraises a des feuilles finement dentées, assez grandes à pétiole et nervures souvent roses. Ses fruits sont rouges et moux comme des fraises, ils sont comestibles pour la confiture.

Se trouve dans les Corbières, autour de Carcassonne et dans la Montagne Noire.

L'ALATERNE. — Petit arbre ressemblant au chêne vert. Abondant dans le canton de Saint-Hilaire.

LE LENTISQUE a des feuilles à folioles petites, se trouve dans les garrigues de tout le département.

BRUYERE. — Arbre à feuilles presque en aiguilles à rameau velu et fleurs blanchâtres, caractérise le maquis des Corbières et de la Montagne Noire. La racine en forte souche sert à faire des pipes de bruyère.

Quant aux arbrisseaux sempervirents, ils sont aussi extrêmement nombreux. Il faut citer les Cistes à odeur forte qui se trouvent partout, leur couleur sombre forme un manteau continu sur les côteaux des environs de Narbonne, dans les Corbières, la Montagne Noire et dans les gorges de l'Aude sur le versant d'Escouloubre. Les cistes de Fontfroide sont célèbres parmi les botanistes.

Après les arbrisseaux odorants, il faut citer les épineux, qui se développent en maquis, comme l'Ajone de Provence aux petites touffes piquantes durant au printemps les environs de Narbonne. La Lavande et les Genets piquants, ainsi que le genêt d'Espagne largement répandu dans les côteaux secs de notre département.

L'adaptation par la succulence si fréquente au Mexique n'existe guère dans notre département. Cependant les raquettes de Cactus ou Figuier de Barbarie, se rencontrent en maints endroits, dans nos jardins et quelquefois dans les endroits bien exposés

comme à Lastours, où il pousse en broussaille. L'Agave, appelée Aloès, sans que l'on sache pourquoi, est aussi commun dans nos jardins. Comme de gigantesques asperges, les inflorescences se développent énormément.

Il ne faut pas oublier le Laurier Rose, très commun dans notre région.



Peupliers dans la Vallée d'Ourlia

LES ARBRES CADUCIFOLIES. — Tous les arbres, arbustes et arbrisseaux qui viennent d'être cités ont des feuilles persistantes et correspondent bien à l'idée qu'on se fait de la végétation méditerranéenne à hiver doux. Mais il y a aussi, sous le climat méditerranéen, des arbres à feuilles caduques, comme on en trouve dans les pays tempérés à hiver assez accentué.

LE PEUPLIER BLANC perd ses feuilles en hiver. C'est un des plus beaux arbres de la région, caractérisé par des feuilles irrégulièrement lobées, munies d'un épais duvet blanc à la face inférieure. Cet arbre rivalise avec le Platane, mais n'égale pas

la majesté que ce dernier a su acquérir dans notre région. Une aptitude remarquable à résister aux fureurs du vent de cers, fait du Platane un des arbres préférés du Midi. C'est un hybride d'exotique qui paraît s'être admirablement adapté à des conditions



Pin Noir d'Autriche dans la Vallée du Nabre

d'ailleurs peu différentes de celles des pays d'origine de ses parents qui paraissent être de l'Asie-Mineure et des Etats-Unis orientaux.

Ces espèces viennent bien sous notre ciel, mais elles ont besoin d'un sol assez humide.

LES ARBUSTES CADUCIFOLIES. — La nature a bien des façons d'obtenir le même résultat et il est étonnant de voir un arbrisseau comme la vigne dé-

pourvu de protection apparente contre la transpiration, supporter sans perdre la verdure de son feuillage les canicules les plus redoutables. C'est que son



Sapins et Buis de la Forêt des Fanges

enracinement est profond et lui permet d'aller assez bas chercher l'eau nécessaire pour compenser la transpiration et faire grossir les grappes de raisin.

Il est curieux que le vent marin qui apporte souvent des brouillards suffise pour faire grossir le raisin.



Route du Riassesse

L'AMANDIER, qui vit en climat méditerranéen, n'est pas adapté à fleurir dans des conditions favorables à sa fructification. Il fleurit au mois de janvier et est victime des gelées.

LE FIGUIER est aussi un arbuste à feuilles caduques, mais rugueuses et épaisses, qui doivent résister victorieusement aux causes de dessiccation. Il est en général planté par l'homme, mais se développe très volontiers dans les murailles ou les rochers.

LE MURIER mérite aussi une simple mention.



Pins à crochets au lac des Bouillouses

LE GRENADIER se trouve dans les jardins ou dans les haies, il mûrit de petites grenades. Ses feuilles sont opposées, luisantes, mais sont caduques.

Au bord de la mer, il faut citer le TAMARIS, caractérisé par un feuillage réduit à de petites écailles et très élégant. C'est le seul arbre qui pousse sur les plages et sa floraison délicate est un magnifique ornement.

Parmi les feuillus sempervirents, on distingue le BUIS, bien connu avec ses feuilles coriaces et ovales. Il aime particulièrement les terrains calcaires et couvre d'immenses étendues dans les Corbières.



Châtaigniers au Rialsesse

LE HOUX avec ses grandes feuilles épaisses et luisantes fortement épineuses sur les rameaux inférieurs, se trouve dans des parties montagnardes. Il est abon-

dant dans la Montagne Noire. Il est utilisé pour la fabrication de la glu.

Parmi les chênes à feuilles caduques, on trouve le CHENE PUBESCENT qui aime le calcaire; il a la face inférieure des feuilles munies de poils plus ou moins persistants jusqu'à l'automne. La feuille est nettement pétiolée et le limbe a souvent des oreillettes au contact du pétiole. C'est un arbre un peu méditerranéen. Il est essentiel comme bois de chauffage, et se trouve aux endroits secs et ensoleillés.

LE CHENE ROUVRE OU SESSILE est caractérisé par des feuilles assez longuement pétiolées, sans petites oreilles à la base et des glands sans pédoncule. Il prospère un peu partout, et se trouve dans les forêts du canton de Saint-Hilaire, dans les Corbières et la Montagne Noire.

LE CHATAIGNIER est très abondant dans la Montagne Noire où il a été très éprouvé par la maladie de l'encre. Il est de la même famille que les chênes de la famille des Cupulifères où le fruit est enfermé dans une cupule. Il aime les parties siliceuses. Il constitue une richesse sous bien des rapports. Ses fruits sont importants pour l'alimentation. Le bois de l'arbre jeune a de multiples usages en tonnellerie, notamment dans la vallée de Caudebronde, le bois des gros arbres est un bon bois d'œuvre, l'écorce est utilisée en tannerie.

A la même famille appartient le CHARME dont les feuilles doublement dentées ressemblent à celles de l'ORME, mais sont symétriques à la base, douces et franches au toucher et comme gaufrées. Cet arbre abonde dans nos forêts.

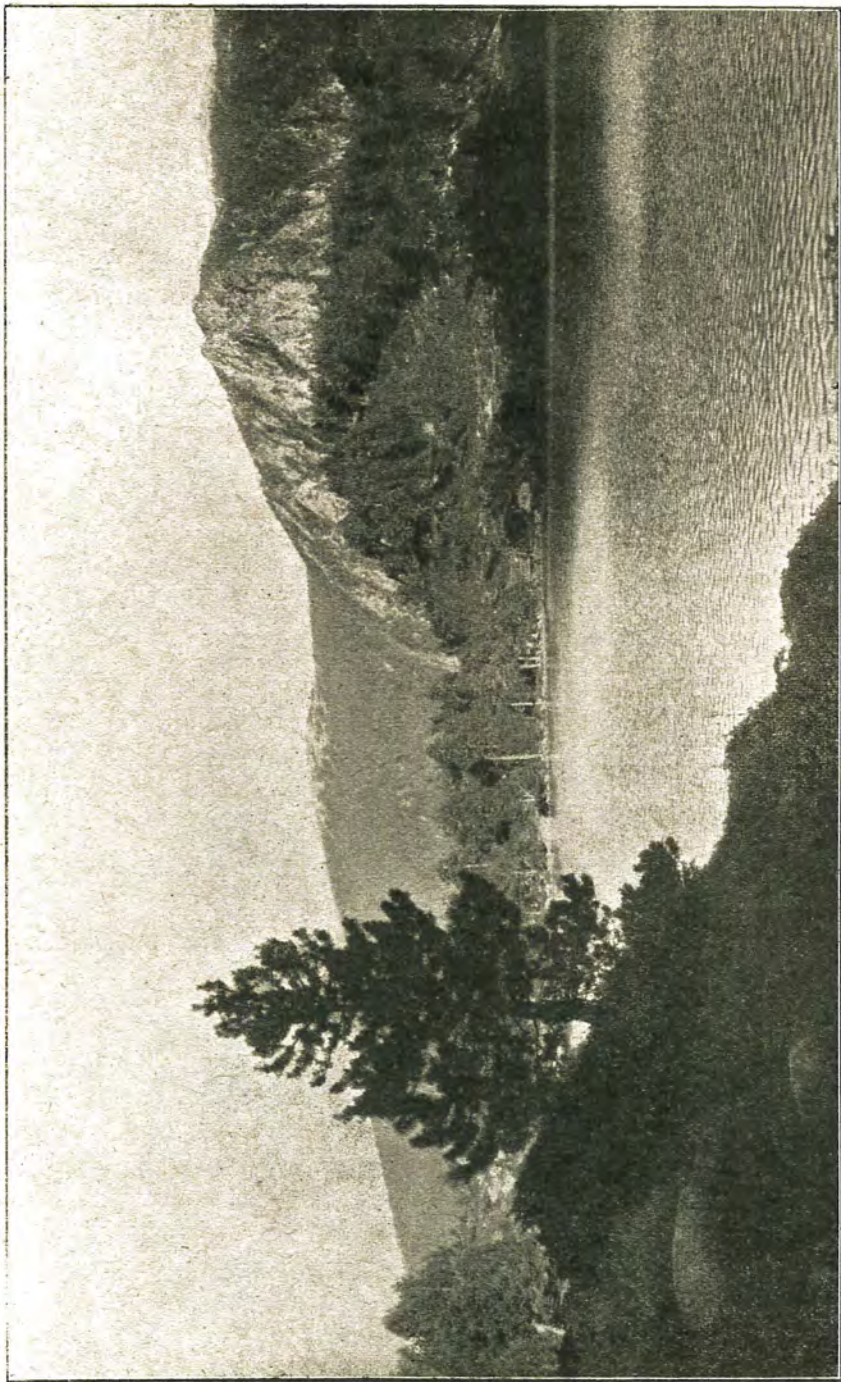
LE BOULEAU également. Il se caractérise par son tronc blanc, ses feuilles triangulaires et son feuillage léger et élégant. Il ne faut pas le confondre avec le PEUPLIER BLANC dont les feuilles sont argentées en dessous, ni avec le TREMBLE, dont le tronc est



Pins noirs d'Autriche dans la Vallée de la LLADURE

gris-verdâtre. C'est un arbre qui aime la lumière. Il se trouve sur les premières pentes des montagnes, faisant partie de l'étage des chênes et même de celui du Pin à crochets.

LES NOYERS appartiennent encore à ce groupe. Ils ne sont guère forestiers. Cet arbre précieux par ses graines et par son bois, est très souvent planté dans des conditions analogues à celle où on trouve le Châtaignier; il accepte les terrains calcaires que fuit le châtaignier.



Pin à crochet au Lac du Laurenty

LES TILLEULS, dont les feuilles ont deux moitiés très inégales et sont en cœur à la base, sont davantage des arbres forestiers. On en trouve presque partout, dans les vallées de la montagne, souvent où le HETRE n'existe pas. C'est aussi un arbre d'avenue, surtout le TILLEUL ARGENTE; celui-ci existe à Carcassonne, sur le boulevard du Commandant-Roumens.



Pins à crochets sur le plateau de la Bassette (2.200 d'alt.)

LES ORMES, dont de magnifiques exemplaires ornent les routes, sont détruits insensiblement par des insectes et des champignons. C'est un arbre très décoratif, à la somptueuse frondaison de feuilles à deux moitiés inégales et rugueuses au toucher.

LES ERABLES aux feuilles lobées, comme celles des platanes et opposées, méritent aussi une mention, car ils existent dans notre département. On en distingue un certain nombre d'espèces qu'il serait trop long d'étudier.

L'AULNE, avec ses fins rameaux si élégants l'hiver, possède des feuilles un peu gluantes au sommet échancré chez l'espèce riveraine (*A. Glutinosa*). On reconnaît les Aulnes à leur fruit lignifié, gros comme des prunelles et en petits étages successifs.



Nouvelle route forestière du Rialsesse

LE SAULE en nombreuses espèces se trouve le long des eaux. Ces arbres s'hybrident très facilement, plusieurs espèces constituent les OSIERS. Il possède un élégant feuillage argenté.

LE PEUPLIER, très répandu dans nos régions constitue un des traits les plus frappants pour les étrangers. Il y en a également un grand nombre

d'espèces. Ils sont abondants le long de toutes les rivières et des fossés, mais il faut particulièrement indiquer sa grande valeur économique, car c'est l'arbre qui rapporte le plus.

LES FRENES vivent abondamment au bord des eaux. Ils se caractérisent par leurs feuilles composées, leurs gros bourgeons noirs, leurs rameaux et leurs feuilles opposées. Ce sont des arbres très utiles



Forêt de Lapazeuille (Hêtre et Sapins)

comme les peupliers, mais pour d'autres raisons, leur bois est employé en charbonnerie, leurs feuilles servent à faire de la boisson et surtout elles sont une bonne nourriture pour le bétail comme le peuplier.

LE HETRE a ses feuilles luisantes, à marge légèrement bordée de petits poils argentés, ses longs bourgeons en fuseau, son tronc gris blanc comme celui du sapin permettent de le reconnaître facilement. Il repousse en souche comme les Chênes. Il est très répandu dans les forêts de notre département.

C'est l'arbre des atmosphères humides et souvent nébuleuses.



Cèdres, Sapins, Hêtres au Rialsesse

LE NOISETIER se range parmi les feuillus sub-alpins, il monte haut dans la montagne et se trouve dans tout le département.



Le Lac de retenue de Puigvalador et Pin à crochet

LE SORBIER DES OISELEURS aux feuilles composées de folioles assez étroites, appartient à la famille des Rosacées, ses fruits rouges que l'on trouve surtout au bord des routes en haute montagne, sont fort appréciés des grives. Cet arbre vit dans l'étage du hêtre et même plus haut. C'est un des feuillus les plus intéressants pour les montagnes, bien qu'il ne soit nulle part très abondant.

L'ALISIER BLANC (*Sorbus Aria*) est encore un arbre que l'on trouve accroché aux rochers au milieu des pâturages. Ses feuilles sont simples, dentées et blanches à la partie inférieure.

Plus on monte vers les régions sans arbres dans le massif de Madres par exemple, on trouve le Saule nain des hautes montagnes qui ne saurait fournir d'abri ni de bois, le Rhododendron ami des ombrées, capable d'empourprer des versants entiers de la montagne; divers genêts dont le Genêt purgatif qui au mois de juin dore et répand sa forte odeur, ainsi que le Genêt piquant.

Il est difficile d'affirmer que l'on connaît la vérité complète en matière forestière, mais ce que nous venons de dire peut constituer en somme une certaine vérité habillée d'un vêtement d'hypothèses.

---

ORDOVICIEN SUPERIEUR  
GOTHLANDIEN  
& OROGENESE CALEDONIENNE  
en Languedoc

---

par

Marcel THORAL

Professeur de Géologie  
à la Faculté des Sciences de Lyon (1)

---

Depuis une dizaine d'années, les géologues montpelliérains ont clairement montré que l'ensemble des formations languedociennes d'âge Ordovicien supérieur + Gothlandien appartenaient à un même cycle sédimentaire marin bien individualisé. Les recherches concernant ces terrains ne sont point terminées; néanmoins, il m'a paru nécessaire de récapituler les résultats obtenus et de préciser l'état actuel de la question des mouvements calédoniens dans les régions du Sud de la France que je connais particulièrement.

---

(1) Une première mise au point de nos connaissances sur le cycle sédimentaire Ordovicien supérieur + Gothlandien a été présentée au Congrès de l'A. F. A. Sc. de Liège (1939), dont les comptes-rendus étaient en cours d'impression lors des événements de mai 1940. A ma connaissance ce travail n'étant pas publié, la présente note le reprend pour l'essentiel.

La série stratigraphique la plus claire s'observe dans la région Cabrière-Laurens. Connue dans ses grandes lignes depuis les publications de de Graff, P.-G. de Rouville, J. Bergeron, elle a été précisée par les travaux récents de Mademoiselle Chaubet, M. Dreyfuss, M. Thorat (V. tableau ci-après). Il convient d'accorder une attention spéciale aux faits suivants : d'une part, absence presque certaine du Llandeilo et du Dévonien tout à fait inférieur (Downtonien ou Gédinnien); d'autre part, présence de grès avec lentilles de poudingue à la base du Caradoc et présence de poudingues, de grès ferrugineux et de calcaires à graviers de quartz et débris végétaux à la base du Dévonien. Ces observations imposent la notion de deux lacunes dans la sédimentation, suivies chacune d'un retour des eaux marines.

Voyons de plus près comment les choses se présentent dans les environs de Cabrières. Venant du Nord, c'est-à-dire d'une région située sur le prolongement de la zone axiale de la Montagne-Noire, nous trouvons d'abord, à 4 kilomètres au nord de Cabrières, un Dévonien inférieur à *Asteropyge Michelini* Rou. (Coblentzien probable), détritique à la base, qui recouvre transgressivement les schistes et les grès fossilifères de l'Arenig inférieur ou moyen.

Plus au Sud, à proximité du village, P. Déjean [1, p. 88] a observé les premiers témoins du Gothlandien : il s'agit de schistes ampéliteux renfermant des nodules calcaires à *Monograptus bohemicus* Barr.,

---

Les numéros entre crochets [] renvoient aux ouvrages consignés dans la liste bibliographique donnée à la fin de cette note.

Le lecteur est prié de se reporter aux cartes géologiques détaillées au 1/80.000<sup>e</sup> : Feuille de Bédarieux n° 232; Feuille de Castres, n° 231; Feuille de Carcassonne, n° 243; Feuille de Narbonne, n° 244; Feuille de Quillan, n° 254; Feuille de Perpignan, n° 255.

ils reposent sur l'Arenig ou sur le Viséen. Ce lambeau appartient certainement à l'écaille de Cabrières et me paraît témoigner, contrairement à l'opinion de von Gaertner [3, p. 52] de l'unité originelle de composition de celle-ci. Mais, dans la partie frontale de la nappe, celle qui est allée le plus loin, les suppressions d'origine mécanique ont été nombreuses au-dessous de la masse du Dévonien calcaire; généralement, le Gothlandien et l'Ordovicien supérieur y ont disparu ou, tout au moins, ils ont été morcelés en copeaux emballés dans le complexe grésos-schisteux d'âge Ordovicien inférieur qui constitue la base de la nappe ou dans les schistes du Viséen autochtone.

Encore plus au Sud, la série stratigraphique se complète dans l'écaille de Cabrières, le substratum ne nous étant connu que par ses niveaux supérieurs d'âge viséen ou dévonien. Sur le revers Nord du plateau de Falgairas, entre l'Arenig inférieur et le Dévonien inférieur, apparaissent en succession normale les formations caradociennes et gothlandiennes. Nous les retrouverons plus ou moins morcelées par les laminages et par l'érosion jusque sur la bordure occidentale du Causse de Laurens.

Les grès et les poudingues qui constituent le premier horizon de l'Ordovicien supérieur languedocien ont été étudiés récemment par M. Dreyfuss [2, p. 113] qui conclut ainsi : « *La région de Gabian-Glauzy était à cette époque proche d'un littoral* ». Or le matériel étudié provient exclusivement de l'écaille Cabrières-Laurens dont le déplacement s'est effectué du Sud vers le Nord (1), nous sommes donc en droit

(1) L'amplitude de ce déplacement n'est pas connue ni évaluable d'une façon précise : le front de nappe a pu aller beaucoup plus loin vers le nord et la zone des racines n'est pas nettement déterminée. Quoiqu'il en soit, cette amplitude est certainement supérieure à 4 km.

de conclure que la région située au Nord de Cabrières est vraisemblablement restée émergée depuis l'Ordovicien moyen jusqu'au Gothlandien supérieur. Vers le Sud, la discontinuité s'atténue progressivement et, dans la région d'où provient l'écaille de Cabrières-Laurens, au lieu d'une grande lacune, nous en trouvons deux autres, de plus faible importance, qui témoignent de deux petites phases orogéniques se plaçant, l'une à l'Ordovicien moyen, l'autre, vers la fin du Ludlow.

Gagnons maintenant vers l'Ouest et examinons d'abord la moyenne vallée de l'Orb et celle de son affluent de rive gauche, le Landayran. Ainsi que je l'ai signalé dans ma thèse [7, chap. V, pp. 218-239] on y voit des couches gréseuses, voire même de légers poudingues, d'un âge présumé Gédinnien-Downtonien reposer sur des schistes fossilifères de l'Arenig moyen et supérieur. Ici, la lacune est donc un peu moins importante jusqu'au Nord de Cabrières.

Les premiers résultats d'une étude pétrographique des roches du Dévonien inférieur font ressortir la présence d'éléments d'origine continentale ayant pris naissance dans une phase d'émergence (1).

Nous retiendrons cette identité de faciès entre les terrains des environs de Cabrières et ceux de la moyenne vallée de l'Orb. De plus, nous remarquerons qu'une bande reliant ces deux régions isopiques a une direction A.S.O.-E.N.E., conforme à l'orientation générale des plis de la Montagne-Noire. Ainsi notre première série d'affleurements Caradoc + Gothlandien se voit uniquement dans l'écaille Cabrières-Laurens; avec celle-ci, elle disparaît sous les terrains posthercyniens du versant méridional de la

(1) Renseignements inédits, communiqués par M. Alb. Michel-Lévy auquel je suis heureux de pouvoir exprimer mes vifs sentiments de gratitude.

Montagne Noire. D'une manière analogue, la zone dans laquelle le Dévonien inférieur repose en discordance sur l'Ordovicien inférieur et qui s'étend au Nord de l'écaille Cabrières-Laurens, à laquelle elle sert de substratum, est masquée vers le S.-O. par les formations tertiaires largement transgressives dans les environs de Saint-Chinian. Mais dès à présent, nous pouvons affirmer la présence d'une terre silurienne émergée dans le Languedoc, terre dont le rivage méridional devait se trouver peu au Sud d'une ligne reliant Cabrières à la basse vallée du Landayan. Sur ce territoire, les roches ayant fourni les éléments détritiques des grès et des poudingues caradociens et dévoniens, paraissent avoir été identiques à celles qu'on voit actuellement affleurer dans le pays Cambrien-Ordovicien. Jusqu'à ce jour, aucun galet de roche nettement métamorphique n'y a été reconnu tant dans les poudingues du Caradoc que dans ceux du Gothlandien. Localement, on observe des couches rouges à la base du Dévonien.

Pour retrouver du Caradoc-Gothlandien, il nous faut traverser le chaînon cambrien du Pardailhan et venir dans le Minervois et le Cabardès. A 1 kilomètre environ au nord de Villeneuve-Minervois, affleurent des grès grossiers, des tufs et des grau-wackes à Bryozoaires, Gastropodes et Brachiopodes, qu'on peut considérer comme étant les équivalents des grès du Glauzy. Au-dessus viennent des schistes satinés renfermant des plaquettes de calcaires à entroques et Bryozoaires. Ces derniers [6] appartiennent aux mêmes espèces que ceux de l'Ashgillien de la région Gabian-Le Glauzy. Ainsi, dans le Minervois, le Caradoc présente à la base un faciès gréseux suivi d'un faciès schisto-calcaire. Cette succession ne diffère que par de légers détails de celle observée dans les terrains de même âge de l'écaille de Cabrières-

# SILURIEN & DÉVONIEN INFÉRIEUR LANGUEDOCIENS

	SUBSTRATUM DE LA NAPPE DE CABRIÈRE-LAURENS	MOYENNE VALLÉE DE L'ORB	CABARDÈS + MINERVOIS + SAINT-PONAI OCCIDENTAL	MONTS DE LACAUNE	MASSIF DE MOUTHOMET
	Calcaires à Polypiers siliceux. (Eifélien inférieur)	Calcaires à Polypiers siliceux (Eifélien inférieur)	Calcaires à cherts	?	Calcaires à cherts.
des et	Calcaires dolomitiques à Crinoïdes. Calcaires marneux à <i>Asteropyge Michellii</i> (Coblentien inf. ou Gédinien sup.).	Calcaires dolomitiques à Crinoïdes. Calcaires gris à <i>Homalonotus</i> sp.	Calcaires dolomitiques à Crinoïdes.	?	Calcaires et dolomies.
	Calcaires à graviers et débris végétaux. Grès et croûte ferrugineux.	"Mur quartzeux" de la vallée du Landeyran (Grès et poudingues ferrugineux, hématite oolithique, quartzite et grès à Cf. <i>Spirifer sulcatus</i> ).	Calcaires gris se débitant en plaquettes constellées d'articles de Crinoïdes. Bryozoaires :	?	?
	?	?	<i>Fistulipora semicoscinum</i> , etc.	Calcschistes à <i>Favosites gothlandica</i> Schistes noirs à nodules ou lentilles calcaires. Ostracodes.	Schistes ampéliteux à nodules.
ograp- riodon.	?	?	Calcaire compact avec Cf. <i>Cardiola</i> , <i>Slava</i> ; passées d'oolithes ferrugineuses.	Calcaires à Orthocères. Brachiopodes. <i>Cardiola</i> , <i>Slava</i> , <i>Monograptus priodon</i> .	et lentilles calcaires fossilifères.
Alguus. s	?	?	?	Schistes gris Calcaires gris, cristallins.	(Orthocères. <i>Cardiola interrupta</i> , <i>Monograptus priodon</i> , etc) (Stratigraphie détaillée reste à faire)
colelia es. issell.	?	?	Schistes lustrés et plaquettes de calcschistes et de calcaires à Bryozoaires (faune de Gabian) Grès et arkoses à Bryozoaires.	?	Schistes satinés et plaquettes calcaires à <i>Nicolella Actoniae</i> , Cystoïdes, Bryozoaires (faune de Gabian) Grès et quartzites du Pic de Gascaigne à <i>Calymmenella Boissellii</i> .
	?	?	?	?	?
istes à és ou ltieus	Schistes de Boutoury et Grès à Lingules (Schistes à <i>Didymograptus balticus</i> ). Schistes et grès à <i>Vestium Rouvillei</i> Tremadoc non visible.	Schistes du Foulon à <i>Didym. protobifidus</i> . Schistes de St-Nazaire à <i>Phyllograptus</i> Schistes de St-N. à <i>D. defluxus</i> Grès à Lingules. Grès et schistes à nodules de l'Arenig inf. et du Tremadoc (4 zones).	Grès et schistes à Tuttentein ou Gâteaux. Grès et schistes à nodules siliceux de l'Arenig inférieur — Tremadoc.	Grès et schistes subardoisiers à nodules siliceux de l'Arenig inf. Tremadoc.	Grès et schistes satinés non datés : Ordovicien inférieur probable.

SILURIEN & DÉVONIEN INFÉRIEUR LANGUEDOCIENS

	SUBSTRATUM DE LA NAPPE DE CABRIÈRE-LAURENS	MOYENNE VALLÉE DE L'ORB	CABARDÈS + MINERVOIS + SAINT-PONAI OCCIDENTAL	MONTS DE LACAUNE	MASSIF DE MOUTHOMET
	Calcaires à Polypiers siliceux. (Eifélien inférieur)	Calcaires à Polypiers siliceux (Eifélien inférieur)	Calcaires à cherts	?	Calcaires à cherts.
des et	Calcaires dolomitiques à Crinoïdes. Calcaires marneux à <i>Asteropyge Michelinii</i> (Coblentien inf. ou Gédinien sup.).	Calcaires dolomitiques à Crinoïdes. Calcaires gris à <i>Homalonotus</i> sp.	Calcaires dolomitiques à Crinoïdes.	?	Calcaires et dolomies.
	Calcaires à graviers et débris végétaux. Grès et croûte ferrugineux.	" Mur quartzeux " de la vallée du Landeyran (Grès et poudingues ferrugineux, hématite oolithique, quartzite et grès à Cf. <i>Spirifer sulcatus</i> ).	Calcaires gris se débitant en plaquettes constellées d'articles de Crinoïdes. Bryozoaires :	?	?
	?	?	<i>Fistulipora semicoscinium</i> , etc.	Calcschistes à <i>Favosites gothlandica</i> Schistes noirs à nodules ou lentilles calcaires. Ostracodes.	Schistes ampéliteux à nodules.
ograp- riodon.	?	?	Calcaire compact avec Cf. <i>Cardiola</i> , <i>Slava</i> ; passées d'oolithes ferrugineuses.	Calcaires à Orthocères. Brachiopodes. <i>Cardiola</i> , <i>Slava</i> , <i>Monograptus priodon</i> .	et lentilles calcaires fossilifères.
iguus.	?	?	?	Schistes gris Calcaires gris, cristallins.	( Orthocères. <i>Cardiola interrupta</i> , <i>Monograptus priodon</i> , etc ) (Stratigraphie détaillée reste à faire)
olella issell.	?	?	Schistes lustrés et plaquettes de calcschistes et de calcaires à Bryozoaires (faune de Gabian) Grès et arkoses à Bryozoaires.	?	Schistes satinés et plaquettes calcaires à <i>Nicolella Actoniae</i> , Cystoïdes, Bryozoaires (faune de Gabian) Grès et quartzites du Pic de Gascaigne à <i>Catymmenella Bolssell</i> .
	?	?	?	?	?
istes à és ou ltieus	Schistes de Boutoury et Grès à Lingules (Schistes à <i>Didymograptus balticus</i> . Schistes et grès à <i>Vestilum Rouvilliei</i> Tremadoc non visible.	Schistes du Foulon à <i>Didym. protobifidus</i> . Schistes de St-Nazaire à <i>Phyllograptus</i> Schistes de St-N. à <i>D. defluxus</i> Grès à Lingules. Grès et schistes à nodules de l'Arenig inf. et du Tremadoc (4 zones).	Grès et schistes à Tuttentein ou Gâteaux. Grès et schistes à nodules siliceux de l'Arenig inférieur — Tremadoc.	Grès et schistes subardoisiers à nodules siliceux de l'Arenig inf. Tremadoc.	Grès et schistes satinés non datés : Ordovicien inférieur probable.

Laurens: par exemple, on peut noter que les roches détritiques à éléments d'origine volcanique paraissent communes dans le Minervois alors qu'elles n'ont pas encore été reconnues plus à l'Est où, par contre, les calcaires à Bryozoaires et les quartzites acquièrent un développement remarquable. En outre, ici comme là, l'Ordovicien supérieur repose sur des schistes à nodules renfermant des Asaphidés que, jusqu'à preuve du contraire, j'attribue à l'Arenig inférieur ou moyen. au Ludlow moyen.

La suite du cycle sédimentaire accuse des différences plus marquées: dans toute la région de Cabrières-Laurens, nous trouvons un beau Gothlandien dont l'étude a fait l'objet d'une monographie détaillée de la part d'une de mes élèves [1]. En gros, on peut admettre que ce terrain dont l'épaisseur difficilement évaluable, paraît comprise entre 50 mètres et 100 mètres, comprend des schistes ampéliteux à la base et des calcaires quelquefois magnésiens au sommet; le passage entre ces formations est assuré par les célèbres schistes à nodules calcaires si fossilifères partout. Les derniers horizons datés sont rapportés au Ludlow moyen.

Dans le Minervois, le Gothlandien est sûrement représenté au Nord de Villeneuve-Minervois [11]. Il y paraît d'ailleurs très peu épais (un à deux mètres de calcaires cristallins avec faune de Lamellibranches) et mal séparé du Dévonien inférieur à Crinoïdes, Polypiers et Bryozoaires. Ailleurs, vers le Nord, il se pourrait que la transgression ne débutât qu'au Dévonien inférieur. Dans le doute, en attendant des études paléontologiques plus précises, on peut admettre une série compréhensive calcaire englobant le Gothlandien et le Dévonien inférieur. Ce complexe gothlando-dévonien, surmontant l'Ashgillien fossilifère, gagne largement vers le Nord sur les étages du Silu-

rien inférieur, du Cambrien et, selon toute probabilité, sur l'Antécambrien de la zone axiale. Ici encore, mouvement orogénique entre Ordovicien inférieur et Ordovicien supérieur, mouvement qui correspond à la première phase des plissements calédoniens.

Mais comme dans toute la région comprise entre Citou et Salsigne (Feuille de Carcassonne, quart N.-E.), je n'ai pu séparer le Gothlandien du Dévonien inférieur, je dois admettre, jusqu'à preuve du contraire, que ces terrains, tous deux calcaires et riches en Crinoïdes, se sont déposés en concordance et en continuité de sédimentation. Nous n'aurions alors qu'une pulsation orogénique : elle daterait de l'Ordovicien moyen. La transgression du Gothlandien aurait été peu marquée; les conditions bathymétriques seraient demeurées à peu près constantes depuis le Wenlock jusqu'à l'Eifélien. Avant de quitter cette région, signalons encore que les affleurements Caradoc + Gothlandien + Dévonien inférieur s'y distribuent en bandes approximativement parallèles et orientées de l'O.-S.-O. vers l'E.-N.-E. comme les plis de la Montagne-Noire. Vers le S.-O., toutes les formations paléozoïques disparaissent sous les terrains tertiaires de l'Aude.

Vers le N.-E., en bordure de la zone axiale métamorphique, je n'ai pu suivre le Caradoc + Gothlandien au-delà de Saint-André. Mais la liaison entre les formations postordoviennes du Minervoises et celles de même âge affleurant à l'Est de la moyenne vallée de l'Orb, paraît assurée par les lambeaux de Dévonien à Crinoïdes qui jalonnent le synclinal de Courniou-Saint-Pons-Olargues [4] et par les témoins de calcaires coblentziens de Fenouilhède-Courbou, Escagnès, la Mause, Berlou, etc. sur la rive droite de l'Orb. A la base de ceux-ci, on retrouve également les roches détritiques dont le substratum est encore constitué par

les schistes fossilifères du Tremadoc-supérieur-Arenig inférieur.

Sur le versant septentrional de la Montagne Noire (Monts de Lacaune), je n'ai daté qu'un seul affleurement de terrains gothlandiens: celui de Murasson (Aveyron). Il mesure 7 kilomètres de longueur et correspond à la partie axiale d'un synclinal couché vers le S.-E. Son flanc supérieur, nettement chevauché par les grès du Cambrien, a disparu par étirement. Son flanc inférieur repose sur les schistes du Tremadoc sur lesquels *il a certainement glissé*. Si donc l'on ne peut tirer argument formel de l'absence d'Ordovicien moyen pour affirmer l'existence de mouvements orogéniques sur le versant Nord de la Montagne-Noire, il est permis néanmoins de présumer qu'il en fut ainsi car, même dans les régions de tectonique moins compliquée, et où les formations sont fossilifères, telle la vallée du Dourdou, je n'ai jamais trouvé d'organismes d'âge plus récent que l'Arenig tout à fait inférieur.

Le problème posé par l'absence totale d'affleurements dévoniens et l'absence de galets de roches spécifiquement dévoniennes dans les poudingues houillers ne sera résolu que lorsqu'on aura exploré avec minutie tout l'isthme du Rouergue et qu'on y aura daté les formations autrement que par des analogies de faciès ou par des arguments faisant intervenir, sans le moindre commencement de preuve, une continuité souhaitée, mais non établie et probablement non démontrable.

Il convient toutefois de retenir que, en 1938 (1), Maurice Roques a signalé la découverte d'une petite lentille de calcaires à entroques dans les schistes

(1) C. R. Ac. Sc., t. 206, p. 1581, 23 mai 1938.

métamorphiques de Génis (Dordogne) (Feuille de Tulle, bord W). « Les calcaires, dit-il, montrent de nombreuses sections de Crinoïdes (diamètre extérieur 2 mm., épaisseur 1 mm.) parfaitement conservées ». Cette description paraît s'appliquer à une formation très analogue à nos calcaires à petites entroques du Dévonien inférieur. En tout cas, il ne s'agit certainement pas de Cambrien. L'on peut voir dans ces dépôts un nouveau témoin de la transgression éodévonienne sur le massif ancien du centre de la France.

De tous ces faits, on peut déduire les conclusions suivantes : 1<sup>o</sup> A l'Ordovicien moyen des mouvements orogéniques se sont manifestés dans le Languedoc; ils ont amené l'émersion d'une région située au Nord d'une ligne Cabrières-Cessenon. Nous avons la preuve de cette émersion suivant une zone qui, mesurée de l'O.-S.-O. à l'E.-N.-E., est de l'ordre de 100 kilomètres. De part et d'autre, la présence de terrains plus récents ne permet que des hypothèses. L'extension de cette terre vers le Nord n'est pas définie; on peut admettre que les Monts de Lacaune étaient inclus dans ce territoire.

2<sup>o</sup> A l'Ordovicien supérieur, la mer est revenue progressivement cheminant du Sud vers le Nord; au Gothlandien, elle atteignit le Nord du Minervois, à l'Ouest, mais ne dépassa pas la ligne Cabrières-vallée du Landayran, à l'Est. Au Gothlandien terminal, nouvelle pulsation orogénique, mal définie dans le Minervois où elle se traduit peut-être par la formation de dépôts oolithiques, elle est très nette dans l'écaille de Cabrières-Laurens.

3<sup>o</sup> La mer dévonienne revient ensuite en transgression sur le versant méridional de la Montagne-Noire sans qu'on puisse préciser son extension sur la zone axiale ou au-delà.

4<sup>o</sup> Il n'est guère possible d'affirmer si ces deux phases calédoniennes, que nous pouvons nommer respectivement *taconique* et *ardennaise*, ont été accompagnées de phénomènes de métamorphisme. Nulle part dans les poudingues étudiés, de telles roches ont été observées.

Ceci me porte à croire qu'il faut interpréter ces mouvements orogéniques comme des pulsations dans un géosynclinal en cours d'évolution. La zone axiale de la Montagne-Noire, ou la région située immédiatement au Sud de celle-ci a dû être une cordillère dans la mer silurienne; cordillère orientée comme le sera la future chaîne hercynienne. Ainsi serait expliqué le fait que les zones isopiques aux temps siluriens et dévoniens soient, dans l'ensemble, parallèles aux plis hercyniens. *Ceux-ci étaient déjà tracés par les petites phases orogéniques calédoniennes.*

Les formations paléozoïques reparaissent plus au Sud, dans la Montagne d'Alaric. Malheureusement, les plus vieux terrains observés ici sont des calcaires à polypiers siliceux rigoureusement identiques à ceux du versant méridional de la Montagne-Noire. On ne peut rien dire sur le Calédonien; cependant, les faciès successifs du Dévonien et du Carbonifère étant semblables à ceux des mêmes terrains dans la Montagne-Noire et dans le Mouthoumet, il est probable que les conclusions valables pour ces deux territoires peuvent être étendues à l'Alaric.

D'après Ch. Jacob et ses élèves, il faut envisager le Massif du Mouthoumet comme faisant partie de l'édifice pyrénéen. Depuis les travaux de Bresson reproduits en grande partie dans le Bulletin de la Société d'Etudes Scientifiques de l'Aude de 1902, on n'a guère écrit sur la Stratigraphie du Mouthoumet,

l'étude de von Gaertner étant essentiellement un essai de synthèse tectonique relatif à l'Hercynien. D'après les observations de Bresson qu'il m'a été données de vérifier en de nombreux points et, exceptionnellement, de rectifier, le Caradoc type Gabian-le Glauzy est connu au Pic de Gascaigne où les quartzites à *Calymmenella* Boisseli Berg. mesurent une trentaine de mètres d'épaisseur; mais où les schistes et calcaires à *Nicolella Actoniae* sont peu visibles. On retrouve des grès grossiers à plaques de Cystoïdes près de Montjoi, mais, ailleurs, il semble que la distinction entre le Caradoc et le reste de l'Ordovicien ne soit pas facile, les seuls fossiles déterminables connus étant ashgilliens. Le Gothlandien a normalement le faciès des schistes ampéliteux à nodules calcaires; toutefois, sur la route de Pont d'Orbieu, à Mouthoumet, il est plus nettement calcaire et riche en Crinoïdes, Gastéropodes, etc. Il y a d'ailleurs été confondu avec le Dévonien.

Le Dévonien inférieur est assez analogue à celui de la Montagne Noire et, si l'on en croit les auteurs de la Feuille de Quillan, « Les dolomies coblentziennes sont, à l'Ouest de Lairière, indépendantes du Gothlandien, ce qui indiquerait, après le Silurien, des mouvements suivis de dénudations ». (Notice, deuxième édit.). Nous retrouvons donc ici les deux phases signalées sur le versant méridional de la Montagne-Noire. Elles sont moins nettes qu'à Cabrières, mais encore distinctes et la transgression dévonienne est également bien marquée dans les deux pays. Ici encore, nous n'avons pas actuellement de preuves d'un métamorphisme calédonien. Nous ne pouvons non plus affirmer si le massif de Mouthoumet et le versant méridional de la Montagne-Noire (région de Cabrières-Laurens seulement) se trouvaient sur le

flanc Sud d'une même cordillère ou sur deux rides voisines.

En définitive, si l'on ne tient compte que des faits actuellement connus, les mouvements calédoniens dans le Languedoc se ramènent à deux pulsations contemporaines des phases dites taconique et ardennaise; leur importance varie suivant les régions considérées, mais elles semblent avoir déterminé les lignes directrices de l'orogénie hercynienne. Elles ne paraissent pas avoir été accompagnées de phénomènes de métamorphisme reconnaissables; dans le Minervoï, la première fut suivie de venues rhyolitiques. Ces deux petites phases orogéniques encadrent un cycle sédimentaire marin très net au Sud d'une ligne passant approximativement par Cabrières, Laurens, Cessenon, Limouzis, Salsigne et se prolongeant ensuite vers le S.-O. tout en restant au N. du Mouthoumet et des Pyrénées.

Au Nord de cette ligne existait une région émergée à l'Ordovicien supérieur, région probablement ondulée et qui paraît avoir été, d'abord, à peine touchée par la transgression gothlandienne (Murasson), puis largement envahie par les mers dévoniennes dont on retrouve la trace au Sud, au N.-E. et à l'O. du Massif Central.

Ces pulsations nous prouvent que, dans la région centrale de la France, comme partout où nos connaissances sont suffisamment avancées, il n'a pas existé de véritable phase de calme orogénique entre l'Antécambrien et l'Hercynien.

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

1. — CHAUBET (Mademoiselle). Contribution à l'étude du Gothlandien du versant méridional de la Montagne Noire. Thèse Montpellier, 1 vol. in-8°, 224 p. plus errata, 7 planches en phototypie, 7 planches en noir plus carte géol., Montpellier 1937.  
(On trouvera dans cet ouvrage une bibliographie complète relative au Gothlandien du versant méridional de la Montagne Noire).
2. — DREYFUSS (M.). Observations sur les grès et les poudingues de l'Ordovicien supérieur de la Montagne Noire. *C. R. Som. S. G. F.*, n° 7-8, pp. 112-114, 1<sup>er</sup> mai 1939.
3. — GAERTNER (H.-R. VON). Montagne Noire und Massiv von Mouthoumet als Teile des südwesteuropäischen Variszikums. *Abhandl. d. Ges. d. Wiss. zu Göttingen, Math.-Phys. Kl.*, III Folge, H. 17, 1937.
4. — GÈZE (B.) et THORAL (M.). Sur la structure de la région occidentale du versant méridional de la Montagne Noire (Aude-Hérault) *C. R. Ac. Sc.*, t. 208, pp. 211-213, 16 janvier 1939.
5. — ID. Orogénèse et vulcanisme calédoniens dans la Montagne Noire. *C. R. Ac. Sc.*, t. 209, pp. 891-892, 11 décembre 1939.
6. — PRANTL (F.). Sur les Bryozoaires siluriens de la Montagne Noire. *C. R. Ac. Sc.*, t. 208, pp. 1415-1416, 1<sup>er</sup> mai 1939.

7. — THORAL (M.). Contribution à l'étude géologique des Monts de Lacaune et des terrains cambriens et ordoviciens de la Montagne Noire. *Bull. Serv. Carte Géol. Fr.*, t. XXXVIII, n° 192, 1 vol., in-8°, 308 p., 52 fig., 5 pl., 1 carte géol. color. au 1/200.000<sup>e</sup>, 1935. (On trouvera dans cet ouvrage une bibliographie complète pour tout ce qui concerne les Monts de Lacaune et l'Ordovicien du versant méridional de la Montagne Noire).
8. — ID. Age et faune des schistes ordoviciens de Cabrières (Hérault), dits « Schistes à Asaphus ». *C. R. Ac. Sc.*, t. 203, pp. 942-944, 9 novembre 1936.
9. — ID. Nouvelles observations sur le Caradoc (Ordovicien supérieur de la Montagne Noire). *C. R. Som. S. G. F.*, n° 3, pp. 40-41, 1<sup>er</sup> février 1937.
10. — ID. Age et faune des dolomies dévoniennes de la Montagne Noire (Hérault). *Ibid.* n° 13-14, pp. 215-217, 15 novembre 1937.
11. — ID. Sur l'âge des formations paléozoïques des environs de Caunes-Minervois (Aude). *Ibid.*, n° 16, pp. 308-309, 7 nov. 1938.

## COMMUNICATIONS

*faites au cours des Séances en 1940*

<b>E. Barthès</b>	— Allocution d'installation du Président .....	XIII
<b>A. Fages et D<sup>r</sup> Ch. Boyer</b>	— Station préhistorique à Pennautier .....	XIV
<b>M. Certain</b>	— CEnokoé .....	XIV
<b>R. Esparseil</b>	— Concession de la Ferrière .....	XIV
<b>D<sup>r</sup> Courrent</b>	— Une branche latérale des Gléon-Durban .....	XVI
<b>M. Bernardo</b>	— Monnaies .....	XVIII
<b>M. Certain</b>	— Bronzes .....	XVIII
<b>P. Fages</b>	— Larve du Saperda punctata .....	XIX
<b>M. Mesnard</b>	— Collections de numismatique de M. Barthès .....	XIX
<b>M. Jeanjean</b>	— Lettres inédites de Pierre Louys .....	XXIII
<b>M. Martinez</b>	— Monnaies de la Guyane Française .....	XXIV
<b>M. Perrouty</b>	— Recherches radiesthésiques .....	XXV
<b>M. Certain</b>	— Monnaies provenant de Pech-Maho .....	XXVI, XXXV
<b>D<sup>r</sup> Ch. Boyer</b>	— Etude sur le Château de Lassay .....	XXVI
<b>L. Rivals</b>	— Testament de Jean David .....	XXVI
<b>M. Coulouma</b>	— Eloge funèbre de M. J. Miquel de Barroubio .....	XXVIII
<b>P. Embry</b>	— Eloge funèbre de M. Paul Lemoine .....	XXVIII
<b>M. Cabrol</b>	— Photographies : Caux-et-Sauzens et Croix de l'Eglise de Puivert .....	XXIX
<b>P. Fages</b>	— Le froid et les parasites de la vigne .....	XXIX

<b>R. Esparseil</b>	— Mispickel aurifère de Villardonnell	XXX
<b>E. Barthès</b>	— Eloge funèbre de M. Bunau-Varilla	XXXI
<b>R. Esparseil</b>	— Comptes-rendus bibliographiques	XXXII XXXVI
<b>D<sup>r</sup> Courrent</b>	— Esclarmonde de Montségur... .	XXXII
<b>R. de Fortanier</b>	— Poteries, Stations gallo-romaines de Laurabuc... .	XXXIV
<b>M<sup>me</sup> Lanoir</b>	— Lampe romaine... .	XXXV
<b>M. Mesnard</b>	— Les découvertes préhistoriques de Lascaux (Dordogne)... .	XXXV
<b>D<sup>r</sup> Courrent</b>	— Découvertes gallo-romaines de la poudrière de Boussens — Note sur Saint-Lizier... .	XXXVI
<b>P. Embry</b>	— Découverte archéologique à Bram	XXXVI
<b>D<sup>r</sup> Courrent</b>	— Poteries découvertes à Durban ; Dolmen de Moure... .	XXXIX
<b>M. Certain</b>	— Monnaie incuse de Nîmes... .	XXXIX
<b>R. Hyvert</b>	— Anticryptogamiques de remplacement... .	XXXIX
<b>Capitaine Boyer</b>	— Minerais de Rennes-les-Bains. .	XL
<b>R. Hyvert</b>	— Eloge funèbre du Professeur Durand... .	XLI
<b>D<sup>r</sup> Courrent</b>	— La famille Treille-Gléon-Durban	XLIII
<b>A. Fages</b>	— Le dolmen de Moure... .	XLIV
<b>D<sup>r</sup> Cannac</b>	— Mes Cavernes, de N. Casteret, C. R. bibliographique... .	XLIV
<b>R. Hyvert</b>	— Composition des bronzes préhistoriques... .	XLIV

# TABLE DES MATIÈRES

*contenues dans le Tome XLV*

Modifications aux Statuts... .	V
--------------------------------	---

## PREMIÈRE PARTIE

Membres nouveaux 1940... .	IX
Membres décédés en 1940 . . . . .	X
Administration de la Société en 1940 . . . . .	XI
Procès-Verbaux des Séances en 1940... . . . .	XIII
Renouvellement du Bureau pour 1941... . . . .	XLII
Situation Financière en 1940 - Projet de Budget pour 1941	XLVI

## DEUXIÈME PARTIE

*Rapports sur les Excursions de la Société*

<b>Docteur Charles Boyer.</b> — Une Excursion au hameau de Saint-Salvaire, près d'Alet... . . . .	2
<b>Docteur P. Courrent.</b> — Notes archéologiques sur les ruines des anciennes Forteresses de Pierrepertuse, Quéribus et Aguilar . . . . .	7

## TROISIÈME PARTIE

<b>Paul Mondès.</b> — Une Station de l'Age de Bronze dans l'Aude... . . . .	32
<b>R. Esparseil.</b> — L'âge de bronze et la légende de l'Atlantide	38

<b>Marius Cathala, Michel Martinez et M<sup>me</sup> R. Martinez.</b> — La Milice garde-côte des Bouches de l'Aude : la Com- pagnie garde-côte de Nissan . . . . .	58
<b>Jean Guiraud.</b> — La Préparation des Elections aux Etats- Généraux de 1789 : l'Assemblée des Trois Ordres du Diocèse de Carcassonne (4 février 1789) . . . . .	80
<b>Docteur Jacques Lemoine.</b> — Notes historiques sur la Commune et le Château de La Bezole. . . . .	101
<b>R. Hyvert.</b> — Les anciennes Mesures Audoises (1 <sup>re</sup> partie)	130
<b>MM. Gaussens et Esparseil.</b> — Les Résineux et les Feuillus de l'Aude . . . . .	155
<b>Marcel Thorat.</b> — Ordovicien supérieur, Gothlandien et Orogénèse Calédonienne en Languedoc . . . . .	182